

2006/2007

Rapport annuel – Document de référence



**Le généraliste européen
de la vente à distance
aux entreprises**



MANUTAN
International



<p>1 Le Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 • Profil 2 • Message du Président 4 • Gouvernance 6 • Comité exécutif 8 • Implantations 10 • Présentation 14 • Stratégie 18 • Environnement concurrentiel et positionnement 20 • Historique 22 • Activité boursière 	<p>2 Rapport de gestion du Directoire 25</p> <p>3 Rapport du Conseil de Surveillance 50</p> <p>4 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne 51</p>	<p>5 Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte 57</p> <p>6 Éléments financiers 63</p> <p>7 Renseignements de caractère général 113</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

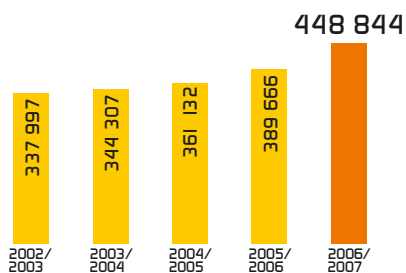
• Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 6 mars 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de référence est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : www.amf-france.org et sur le site de Manutan International : www.manutaninternational.com.

• En application de l'article 28 du Règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence : • les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2004 et les rapports de nos Commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 66 à la page 110 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 février 2005 ; • les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2005 et les rapports de nos Commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 74 à la page 118 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 février 2006 ; • les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2006 et les rapports de nos Commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 72 à la page 121 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2007.

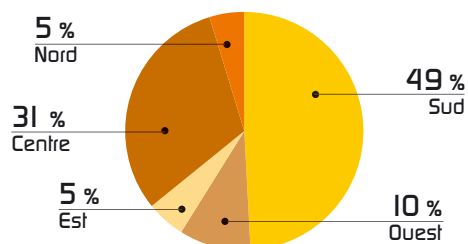
Chiffres clés

Chiffre d'affaires consolidé

Évolution sur 5 ans
en milliers d'euros

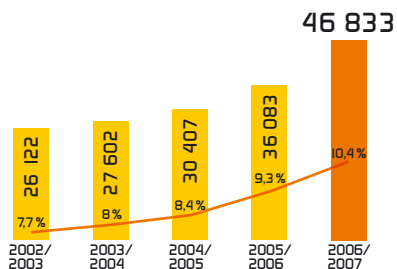


Répartition par zone
pour 2006/2007

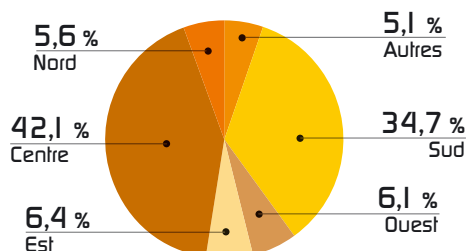


Résultat opérationnel courant

Évolution sur 5 ans
en milliers d'euros

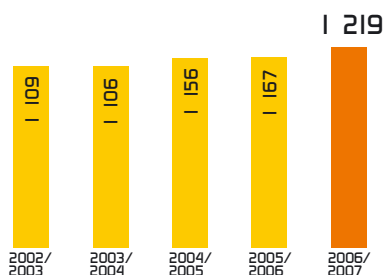


Répartition par zone
pour 2006/2007

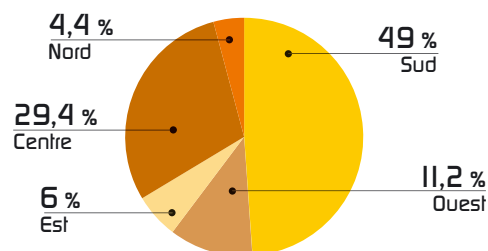


Effectif moyen

Évolution sur 5 ans

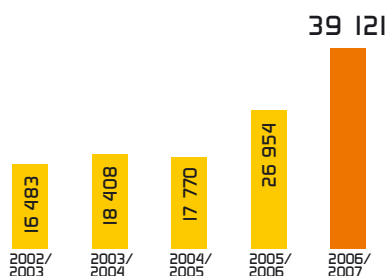


Effectif par zone
pour 2006/2007

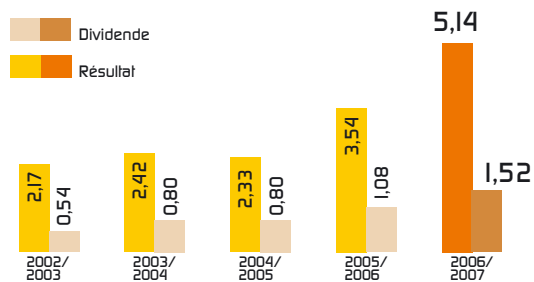


Résultat net

Évolution sur 5 ans
en milliers d'euros



Résultat net et dividende net par action
en euros



EBITDA et « free cash-flow »

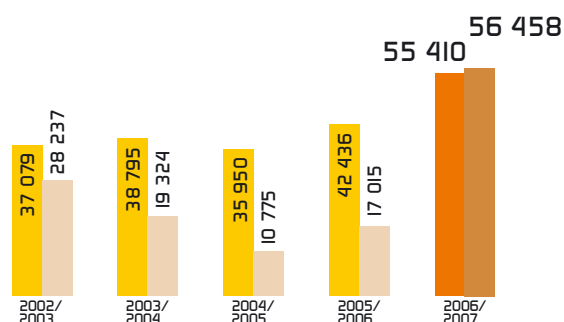
Évolution sur 5 ans
en milliers d'euros

EBITDA

EBITDA: résultat net comptable avant intérêts, impôts, dépréciation et provisions liées aux immobilisations.

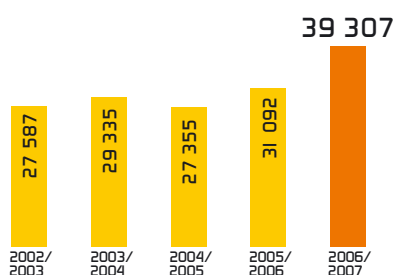
Free cash-flow

« Free cash-flow » : cash-flow après financement du cycle d'exploitation, des investissements de production, après impôts et avant dividende.



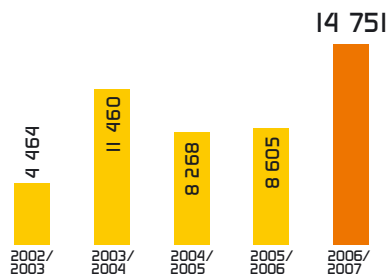
Capacité d'autofinancement

Évolution sur 5 ans
en milliers d'euros



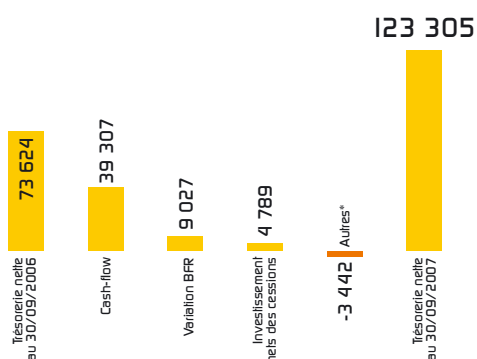
Investissements industriels

Évolution sur 5 ans
en milliers d'euros



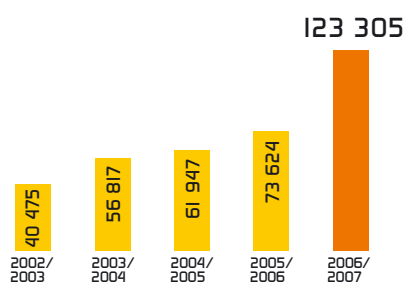
Trésorerie

Décomposition de la trésorerie nette
en milliers d'euros



* Dont dividendes 8 240 milliers d'euros.

Évolution de la trésorerie nette sur 5 ans
en milliers d'euros



Profil

600 000 clients en Europe

449 millions d'euros de chiffre d'affaires

1 219 collaborateurs en Europe

Le Groupe Manutan

Fondé en France en 1966, le groupe Manutan est aujourd'hui composé de 23 filiales opérationnelles implantées dans 20 pays européens.

Depuis plus de 40 ans, le Groupe exerce son savoir-faire de la vente à distance pour proposer aux entreprises une offre généraliste regroupant les produits nécessaires en matière de manutention, lavage, stockage, fournitures industrielles, sécurité, hygiène, emballage, mobiliers de bureau et atelier, fournitures et consommables.

Le Groupe commercialise ses 200 000 références au travers de catalogues papier et électroniques, et fournit aux entreprises des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques.

Un groupe familial et coté, à vocation européenne

Depuis sa création, le groupe Manutan a axé sa croissance sur une vision à long terme et un développement maîtrisé. Il se positionne aujourd'hui comme un des leaders européens de la vente à distance aux entreprises.

Au quotidien, les 1 219 collaborateurs du Groupe partagent l'ambition de pratiquer le métier de généraliste de la vente à distance dans un souci permanent d'efficacité, de valeur ajoutée et de responsabilité vis-à-vis des partenaires de l'entreprise.

Au 30 septembre 2007, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 449 millions d'euros.

Manutan International, société mère du groupe Manutan, est cotée sur Euronext Paris depuis 1985 – Compartiment B.

Message

du Président

L'exercice 2006/2007 est marqué par de très bons résultats : les ventes progressent de 15 % pour atteindre 449 millions d'euros et le résultat opérationnel courant, en hausse de 30 %, est de 46,8 millions d'euros. Le résultat net consolidé augmente quant à lui de 45 % pour atteindre 39,1 millions d'euros.

Nous avons, par ailleurs, généré un cash flow opérationnel de 48,3 millions d'euros avec pour conséquence l'atteinte d'un niveau historique de trésorerie nette à 123 millions d'euros.

La satisfaction client au cœur de nos investissements

Ce faisant, nous avons également investi au cours de l'exercice près de 15 millions d'euros avec pour principaux objectifs d'améliorer la qualité de notre service aux clients, de rénover notre système d'information, de moderniser nos équipements logistiques et de développer de nouveaux outils Internet...

Notre souci permanent reste en effet le développement d'une croissance profitable et pérenne, fondée sur l'anticipation des attentes de nos clients. Ceci passe par l'analyse des comportements d'achats, qui évoluent avec Internet, la compréhension des besoins de nos clients, mais également notre capacité à gérer d'importants flux d'informations et de commandes au quotidien.

À ce titre, au cours de cette année nous avons travaillé au premier étage du nouveau système d'information dont le Groupe s'est doté.

Cette première phase s'est conclue par la mise en production réussie de cette solution au sein de notre filiale anglaise. Ce succès est de bonne augure dans la perspective des prochaines étapes dans les zones Sud et Centre.



Une dynamique de développement

Au plan marketing, nos efforts ont essentiellement porté sur l'introduction de nouvelles gammes de produits et sur de nombreuses initiatives de promotion *via* Internet dont la pertinence et l'efficacité ne se démentent pas.

Aujourd'hui Internet représente 19% de notre chiffre d'affaires et devient peu à peu le plus important canal de recrutement de nouveaux clients.

Notre croissance a été également soutenue par le renforcement de notre présence auprès des grands comptes, notamment grâce à la signature d'accords européens avec certains d'entre eux.

Une cellule « Études stratégiques et croissance externe » est maintenant en place. Outre une meilleure connaissance de nos marchés, nous nous donnons ainsi les moyens de réussir des opérations d'acquisition en cohérence avec nos ambitions.

Nous poursuivons par ailleurs notre développement organique et géographique avec l'ouverture, après huit mois d'études, d'une nouvelle filiale Manutan en Russie, à Moscou. Malgré les difficultés d'implantation sur ce marché, il ne fait aucun doute que celui-ci présente un potentiel extrêmement important, notre offre produits correspondant parfaitement aux besoins d'équipement des entreprises de ce pays. L'équipe de douze personnes, actuellement en place, est enthousiaste et compétente, prête à relever ce challenge.

Je pense que notre Groupe dispose de tous les fondamentaux et des atouts pour poursuivre un développement de qualité dans le futur. Nous prévoyons, au cours des trois prochains exercices, des investissements importants afin de mieux gérer l'augmentation du volume d'activité, d'une part, et de pérenniser la croissance future de notre Groupe dont nous sommes convaincus, d'autre part.

Brigitte Auffret, Directrice Générale, se joint à moi pour remercier tous nos collaborateurs pour le travail remarquable réalisé sur l'exercice 2006/2007.

Gouvernance

le Directoire



Jean-Pierre Guichard
Président du Directoire

Brigitte Auffret
Directrice Générale

Le Directoire

Le Directoire, organe collégial, définit la stratégie du Groupe et ses principales orientations. Il assure sa gestion dans le respect des limites statutaires et légales. Dans cette optique, il s'appuie sur le Comité Exécutif du Groupe, composé des Directeurs de zone et des directions fonctionnelles de Manutan International.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'exigent la conduite des affaires et l'intérêt du Groupe.

Son fonctionnement est régi par un règlement interne.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, composé de représentants des milieux bancaire et économique, assure le contrôle de la gestion et des comptes du Groupe. Il examine tous projets et investissements significatifs et émet les différentes autorisations prévues par la loi et les dispositions statutaires.

Dans son mode de fonctionnement et son organisation, il s'inspire largement des bonnes pratiques édictées par les

communautés économiques et des affaires ces dernières années.

Il comprend deux membres indépendants. La notion d'indépendance est définie par les critères suivants :

Est indépendant le membre du Conseil de Surveillance qui :

- n'exerce pas de mandat social, n'exécute pas de contrat de travail au sein de la société ;
- n'exerce pas de mandat croisé ;
- n'est pas un partenaire de l'entreprise (client, fournisseur...);
- n'est pas actionnaire de la société au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote ;
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social.

Le Conseil de Surveillance assume ses missions notamment par le biais de deux comités dédiés : le Comité d'audit et le Comité des rémunérations.

Ces deux organes rendent compte régulièrement au Conseil de Surveillance de leurs conclusions dans le cadre de leurs attributions spécifiques. Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an.

Son fonctionnement est régi par un règlement interne.

le Conseil de Surveillance



André Guichard
Président



Alain Julliard
Vice-Président



Marc-Olivier Laurent
(Membre indépendant)



Jean-Claude Sarazin
(Membre indépendant)

Hélène Guichard

Claudine Guichard

Le Comité d'audit

Ses principales missions sont, dans la limite des pouvoirs du Conseil de Surveillance, de s'assurer de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que de la pertinence et du respect des normes comptables adoptées par la Société. Il contrôle les arrêtés des comptes annuels et intermédiaires, ainsi que les moyens mis en place pour les préparer.

Il exerce un contrôle régulier de l'indépendance, de l'objectivité et du champ d'investigation des auditeurs externes.

Il est composé de quatre membres du Conseil de Surveillance, dont deux indépendants :

- Marc-Olivier Laurent (Président et membre indépendant),
- André Guichard,
- Alain Julliard,
- Jean-Claude Sarazin (membre indépendant).

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an, et en particulier avant chaque arrêté des comptes.

Le Comité des rémunérations

Il a pour rôle principal d'étudier et d'évaluer les rémunérations des membres du Directoire et de faire des recommandations au Conseil de Surveillance.

Il joue aussi un rôle consultatif, auprès des membres du Directoire, sur les modes de rémunération des membres du Comité exécutif du Groupe.

Il est composé de trois membres du Conseil de Surveillance, dont un indépendant :

- Jean-Claude Sarazin (Président et membre indépendant),
- André Guichard,
- Alain Julliard.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Les travaux spécifiques effectués sur l'exercice 2006/2007 par les différents Comités sont relatés dans le « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne » (page 51).

Comité exécutif du Groupe



Brigitte Auffret



Tony Bailey



Pierre-Olivier Brial

Le Comité exécutif est l'organe de pilotage de la stratégie du Groupe.

Il est composé des membres du Directoire, des Directeurs de zone et des Directeurs fonctionnels de Manutan International.

Sa mission consiste à assurer le suivi du plan stratégique 2009 et sa déclinaison annuelle. C'est une instance décisionnelle et un lieu d'échanges sur les principaux axes stratégiques.



Xavier Guichard



Alain Jeanmaire

Brigitte Auffret

*Directrice Générale
Manutan International*

Tony Bailey

*Directeur Zone Ouest
Key Industrial Equipment
(Royaume-Uni)*

Pierre-Olivier Brial

*Directeur du Développement Groupe
Manutan International
Président Ipsopresto*



Chantal Engel



Jean-Pierre Guichard



Hervé Guichard



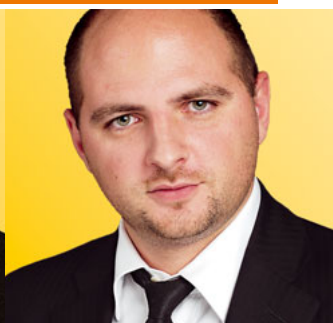
Michel Koch



Pavel Kral



Rob Kuipers



Olivier Petit

Chantal Engel

Directrice des Ressources Humaines Groupe Manutan International

Jean-Pierre Guichard

Président du Directoire Manutan International

Hervé Guichard

Directeur Zone Sud Manutan (France)

Xavier Guichard

Directeur Zone Nord WITRE (Suède)

Alain Jeanmaire

Directeur Systèmes d'Information Groupe Manutan International

Michel Koch

Directeur E-business Groupe Manutan International

Pavel Kral

Directeur Zone Est Manutan (République tchèque)

Rob Kuipers

Directeur Zone Centre Overtoom (Pays-Bas)

Olivier Petit

Directeur Financier Groupe Responsable Acquisitions Manutan International

Implantations

Le groupe Manutan, une couverture européenne riche de 20 pays

est

5%

du chiffre d'affaires
du Groupe

République tchèque

- MANUTAN s.r.o. 1999

Pologne

- MANUTAN Polska Sp z.o.o. 2004

Slovaquie

- MANUTAN Slovakia s.r.o. 2004

Hongrie

- MANUTAN Hungária Kft 2004

Slovénie

- MANUTAN d.o.o. 2000

Russie

- MANUTAN o.o.o. 2007



République tchèque

Pavel Kral
Directeur Zone Est



Pologne
Marcin Chromec
Manutan



Slovaquie
L'Ubomir Carvaga
Manutan



Hongrie – Slovénie
Maxence Dutat
Manutan



Russie
Orlin Efremov
Manutan

ouest

10%

du chiffre d'affaires
du Groupe

Royaume-Uni

- KEY INDUSTRIAL EQUIPMENT
Ltd 1973

Irlande

- METRO STORAGE SYSTEMS
Ltd 2000



Royaume-Uni

Tony Bailey
Directeur Zone Ouest



Irlande
Philip Smith
Metro Storage Systems

sud

49%

du chiffre d'affaires
du Groupe

France

- MANUTAN SA 1966
- BOTT SA 1977
- IPSOPRESTO SAS 2004



France

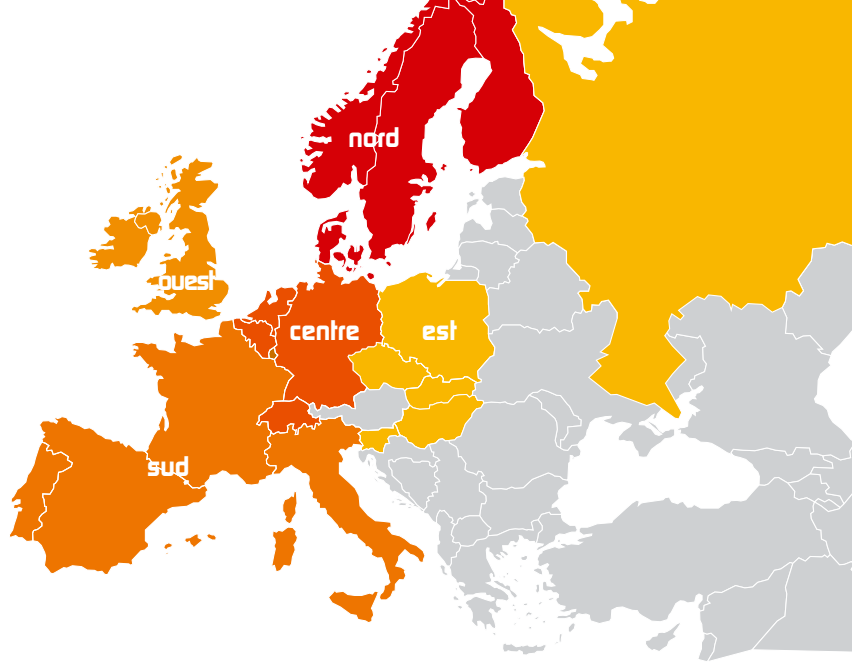
Hervé Guichard
Directeur Zone Sud



France
Philippe Chagnet
Bott



France
Étienne de Terrasson
Ipsopresto



centre

31%

du chiffre d'affaires
du Groupe

Pays-Bas

- OVERTOOM INTERNATIONAL
NEDERLAND BV 1995

Allemagne

- OVERTOOM INTERNATIONAL
DEUTSCHLAND GmbH 1988

Belgique

- OVERTOOM INTERNATIONAL
BELGIUM NV 1995

Suisse

- FABRITEC-OVERTOOM
GmbH 1999



Belgique
Alain Gyssens
Manutan



Italie
Raffaele Mauro
Manutan



Portugal
Bertrand Soucadauch
Manutan



Espagne
Luis Ros
Manutan



Pays-Bas
Rob Kuipers
Directeur Zone Centre



Theo Van Donkersgoed
Overtoom



Allemagne
Peter Linder
Overtoom



Belgique
Olivier Serruys
Overtoom



Suisse
Pascal Weber
Fabritec-Overtoom



Suède
Xavier Guichard
Directeur Zone Nord



Norvège
Tove Buras
WITRE



Danemark
Mogens Løkke
WITRE

nord

5%

du chiffre d'affaires
du Groupe

Suède

- WITRE AB 1989

Norvège

- WITRE A/S 1989

Danemark

- WITRE DANMARK A/S 1995

Finlande

- WITRE Oy 1999

Présentation

du groupe Manutan

23 filiales en Europe

LE GROUPE MANUTAN GÉNÉRALISTE EUROPÉEN DE LA VENTE À DISTANCE AUX ENTREPRISES

Les 23 filiales du groupe Manutan vendent à distance aux entreprises une des gammes les plus larges de produits en Europe.

Présent dans 20 pays européens, le Groupe occupe une position dominante sur les marchés français, hollandais et belge avec deux marques fortes : Manutan et Overtoom.

Notre métier, la vente à distance

Le groupe Manutan est un acteur clé de la vente à distance aux entreprises depuis plus de 40 ans.

Sa connaissance du marché et l'expertise de ses équipes en font un partenaire privilégié des entreprises pour leurs achats non stratégiques.

Avec l'explosion d'Internet et le développement du commerce électronique, la vente à distance (VAD) évolue et devient un mode de distribution prédominant. Le groupe Manutan, pionnier de la VAD, a su exploiter ce potentiel en faisant du canal Internet un axe de développement majeur.

L'offre généraliste du Groupe est proposée aux entreprises au travers de catalogues papier et électroniques. Les équipes marketing adaptent cette offre en fonction des spécificités de chacun des supports pour offrir un accès simplifié à l'offre produits et services.

Les services commerciaux du Groupe sont à la disposition des clients pour apporter renseignements, conseils et assistance.

Le savoir-faire du Groupe se traduit dans sa capacité à gérer efficacement son activité. Gestion rentable de milliers de commandes quotidiennes, livraisons à travers l'Europe, capacité de stockage de près de 100 000 m² dans ses 5 plates-formes logistiques, organisation des prestations de transport sous-traitées (un à trois transporteurs par pays)... sont autant d'expertises maîtrisées par le Groupe pour une prestation de qualité adaptée aux besoins des clients.

Nos clients, toutes les entreprises

Les entreprises plébiscitent la vente à distance pour leurs achats récurrents (fournitures, équipement...).

Les professionnels trouvent dans ce mode de distribution de véritables solutions alliant choix, rapidité et services associés. Leur objectif : consacrer moins de temps aux achats non stratégiques.

L'offre du groupe Manutan attire une clientèle diversifiée, très petites entreprises (TPE) ou multinationales, administrations ou collectivités locales. La valeur de leur commande moyenne s'élève à 360 euros.



Un savoir-faire éprouvé, une gamme étendue, une forte présence européenne et un marché en expansion... sont les atouts du groupe Manutan pour s'imposer comme LE GÉNÉRALISTE EUROPÉEN DE LA VENTE À DISTANCE AUX ENTREPRISES.

200 000 références produits

600 000 clients, issus de tous les secteurs économiques, font confiance au groupe Manutan. La moitié du chiffre d'affaires est générée par les entreprises du secteur des services.

Le groupe Manutan s'adapte à la diversité de ses clients et propose des solutions spécifiques à leurs besoins. Rationalisation des coûts et simplification des achats pour les grandes entreprises, programme de fidélisation et solutions électroniques pour les PME ou offre à prix réduit pour les TPE...

Notre positionnement, Généraliste

Le groupe Manutan commercialise une offre généraliste de produits non stratégiques couvrant l'ensemble des besoins des entreprises. Composée de plus de 200 000 références, cette offre regroupe les produits nécessaires aux entreprises en matière de manutention, levage, stockage, fournitures industrielles, sécurité, hygiène, emballage, mobiliers de bureau et atelier, fournitures et consommables.

Les équipes marketing s'appuient sur leur expertise produits et marchés pour constituer une offre large adaptée aux attentes clients. Leurs critères de sélection sont l'innovation, la qualité, la compétitivité et l'adéquation aux besoins des marchés locaux. Elles travaillent en étroite collaboration avec les 2 000 fournisseurs référencés par le Groupe, principalement en Europe, mais aussi en Asie.

Une offre Groupe, commune à l'ensemble des filiales, est également disponible dans tous les catalogues généraux afin de répondre aux besoins de standardisation des grandes entreprises.

Une offre de services associés complète la prestation : garantie, services après-vente, livraisons express, installations ou solutions électroniques d'approvisionnement...

Notre territoire, l'Europe

Implanté dans 20 pays européens, le groupe Manutan s'est organisé en 5 zones géographiques pour allier adéquation avec les marchés et développement de synergies opérationnelles. Ces zones ont été constituées en fonction de la proximité géographique, de la similitude des besoins clients et de leurs attentes en matière de produits.

Le Groupe commercialise principalement son offre dans les pays européens où il est présent. Cependant, au travers de l'activité export de ses filiales, il compte également des clients en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.

Les activités export représentent environ 2% du chiffre d'affaires du Groupe. Manutan en France, Key en Grande-Bretagne et Overtoom en Hollande sont les principales filiales exportatrices.

Présentation du groupe Manutan



Une vision à long terme, un développement maîtrisé, une structure favorisant les initiatives... font du groupe Manutan un groupe responsable à l'écoute de ses collaborateurs, clients, partenaires et actionnaires.

Solutions e-business personnalisées

Un Groupe familial et coté

Depuis la création du groupe Manutan, André Guichard, fondateur, et Jean-Pierre Guichard, Président, ont axé le développement de l'entreprise sur leur conviction que la vente à distance est un modèle de distribution novateur.

Cette vision perdure aujourd'hui. L'avènement d'Internet et le potentiel de croissance qui l'accompagne, confirment encore la pertinence de ce modèle d'entreprise.

Cette vision à long terme est au service de la pérennité du Groupe. Elle se traduit au quotidien par la poursuite d'une ambition partagée : pratiquer le métier de généraliste de la vente à distance dans un souci permanent d'efficacité et de responsabilité.

La stratégie de croissance s'est accompagnée d'une attention constante à pratiquer une politique de développement responsable à l'égard de l'ensemble des partenaires de l'entreprise : collaborateurs, clients, fournisseurs et actionnaires.

La structure familiale couplée à une présence en bourse depuis 1985, la volonté de perpétuer son indépendance, l'expérience et une exigence élevée en matière de standards de gestion procurent au Groupe de nombreuses forces parmi lesquelles la continuité stratégique, la solidité financière, la responsabilisation de chacun et le respect des personnes.

Un Groupe proche de ses marchés tout en construisant des synergies Groupe

La connaissance des marchés est un des atouts du groupe Manutan qui privilégie une écoute permanente du terrain (clients, fournisseurs, concurrents). C'est pour cette raison que le développement européen du Groupe est basé, depuis l'origine, sur une volonté d'ancrage local fort et sur la prise en compte des spécificités de chaque marché.

Le Groupe, structuré autour de 5 zones opérationnelles, bénéficie de l'expertise des équipes locales.

De fait, chaque zone est responsable de la sélection des produits composant son offre, de sa politique clients... en affinité avec le marché et ses spécificités.

Les marchés locaux conduisent les initiatives opérationnelles, gages d'une meilleure performance ; l'organisation par zone permet de dégager des synergies par la mise en place de services partagés (logistique, marketing...).



2 000 fournisseurs référencés

Les équipes de direction de Manutan International (Finance et Acquisitions, Achats, Systèmes d'information, E-business, Développement, Ressources Humaines et Communication), en collaboration avec les directions de zone, pilotent des projets fortement structurants.

Le projet informatique Groupe qui vise à la mise en place d'un système d'information commun, à la rationalisation des achats produits garantissant de meilleures conditions tarifaires, à la politique e-business pour l'acquisition de clients... sont autant d'initiatives transversales qui supportent la performance du Groupe.

Le groupe Manutan fonctionne selon son propre modèle d'organisation. Il encourage les initiatives, qu'elles soient locales ou Groupe, chaque fois que cela s'avère pertinent et source de valeur ajoutée.

Un Groupe constitué d'entrepreneurs...

Le développement du groupe Manutan est une aventure d'entrepreneurs. Cet état d'esprit n'a jamais quitté le Groupe et reste fondamental dans sa culture.

Il considère que l'approche entrepreneuriale favorise la prise d'initiatives et la motivation des collaborateurs. Pour encourager cet état d'esprit, un Trophée de l'Innovation Groupe a été lancé en 2005, visant à récompenser les meilleures initiatives mises en œuvre au sein du Groupe pour supporter la stratégie. Quatre équipes ont été récompensées en octobre 2007.

... unis par des valeurs fortes

Le groupe Manutan affiche auprès de ses collaborateurs, partenaires, clients et actionnaires, ses valeurs et sa responsabilité sociale.

Les valeurs, portées par Jean-Pierre Guichard, ont été diffusées dans l'ensemble des sociétés et sont un repère commun à tous les collaborateurs.

L'objectif est de les partager et les intégrer dans le travail et les relations au quotidien.

Elles forment, avec l'esprit « entrepreneur », le socle culturel commun du groupe Manutan.

Stratégie

du groupe Manutan

23 sites marchands

L'AMBITION DU GROUPE MANUTAN À L'HORIZON 2009 « ÊTRE **LE GÉNÉRALISTE EUROPÉEN** DE LA VENTE À DISTANCE AUX ENTREPRISES »

En octobre 2006, le Comité exécutif du groupe Manutan a lancé auprès de ses collaborateurs son nouveau projet d'entreprise dont les orientations stratégiques doivent guider les actions du Groupe jusqu'en 2009.

La vision du groupe Manutan

Fort de sa vision initiale de la vente à distance comme un modèle de distribution novateur, le Groupe réaffirme ses convictions pour les années à venir :

- les achats à distance vont continuer à progresser et ce dans tous les secteurs d'activité ;
- cette croissance sera favorisée par la forte attente des clients de consacrer moins de temps aux achats non stratégiques ;
- les entreprises privilégieront des fournisseurs capables de leur offrir des solutions globales afin de réduire leurs coûts d'achats.

Il dispose des atouts nécessaires pour tirer profit de cette évolution :

- une véritable expertise de la vente à distance ;
- une offre parmi les plus larges en Europe ;
- de solides compétences dans le e-business ;
- une présence dans la plupart des pays européens.

Fort de cette vision, le groupe Manutan affirme son ambition de renforcer sa position prédominante en Europe en devenant **LE GÉNÉRALISTE EUROPÉEN DE LA VENTE À DISTANCE AUX ENTREPRISES**.

Pour atteindre cette ambition, le Groupe se focalisera sur cinq priorités « business » principales au cours des trois prochaines années.



19% du chiffre d'affaires Groupe réalisé par Internet

5 priorités « business »

I. Accélérer le développement Internet

Internet repousse les limites de la vente à distance ; depuis 2000, le Groupe a fait de ce canal un des piliers de sa stratégie. Aujourd'hui il est doté d'une forte expérience : 23 sites marchands, la gestion d'un contenu riche de plusieurs milliers de références, des solutions personnalisées de gestion électronique des approvisionnements, une filiale 100 % Internet dédiée aux TPE... Il réalise 19 % de son chiffre d'affaires par ce canal.

Le Groupe va intensifier cette dynamique et renforcer son expertise pour exploiter encore plus le potentiel d'Internet :

- la possibilité d'élargir considérablement l'offre en ligne avec l'ambition de devenir LE Généraliste ;
- un accès illimité au marché permettant ainsi de recruter, à moindre coût, des milliers de nouveaux clients ;
- le renforcement de la relation clients *via* des solutions dédiées et l'e-mailing ;
- une présentation bien plus interactive de l'offre qui réduit la distance entre les clients et les produits.

L'objectif est de réaliser sur Internet 25 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2009.

II. Dynamiser la croissance organique et la croissance externe

La direction du Développement structure la demande du Groupe visant à renforcer ses positions dans les pays où il opère, mais aussi à pénétrer de nouveaux marchés en Europe. La direction du Développement s'attache également à étudier de nouveaux concepts, élargir les gammes produits ou initier des partenariats afin de maximiser la capacité du Groupe à satisfaire ses clients.

Elle travaille en étroite collaboration avec les directions de zone et les experts Groupe.

Une cellule « Études stratégiques et croissance externe » a été créée dans le courant de l'année 2007. Elle est animée par la direction financière du Groupe et a pour but, notamment, de structurer et de faciliter la politique d'acquisition.

Stratégie

5 priorités « business »



Les objectifs du groupe Manutan à l'horizon de 2009 :

- croissance organique et externe ;
- maintien de la rentabilité ;
- gestion des hommes.

7 000 produits communs

III. Augmenter le portefeuille clients par une approche segmentée renforcée

Pour fidéliser ses clients actuels, mais aussi développer son portefeuille clients, le Groupe poursuit sa politique de segmentation. Il s'agit d'adapter l'offre, le canal, les services aux différentes typologies de clients.

Programmes de fidélisation, solutions électroniques, accords cadre, catalogues thématiques, offre européenne, gestion externalisée des stocks... contribuent à répondre aux attentes diversifiées des entreprises. La mise en place d'une approche commune et un partage des bonnes pratiques en marketing direct contribueront à une efficacité renforcée des campagnes de promotion et d'acquisition de nouveaux clients.

IV. Élargir et approfondir l'offre produits et services tout en optimisant l'approvisionnement du Groupe

Les équipes marketing se focalisent sur le référencement de nouveaux produits, de nouvelles gammes ou la création de nouveaux services. Il s'agit d'élargir l'offre pour parvenir à l'objectif de généraliste incontournable. Innovation, proximité avec les clients, anticipation des besoins seront les guides de cette démarche.

L'enjeu pour le groupe Manutan est de proposer des produits compétitifs adaptés aux marchés et aux besoins, tout en réduisant les coûts d'acquisition de ces produits.

Le Groupe va donc, dans le même temps, intensifier sa politique de rationalisation des achats. Aujourd'hui la direction Achats référence 7 000 produits communs, négociés auprès d'une centaine de fournisseurs Groupe, représentant près de 42 % des achats du Groupe et qui constituent l'épine dorsale des offres locales.

Les sociétés du Groupe bénéficient de coûts d'acquisition produits optimisés grâce à une intensification de la massification des achats.

En 2009, le groupe Manutan consolidera les 2/3 de ses achats auprès des fournisseurs Groupe.

V. Mettre en place un système d'information commun au Groupe

Le Groupe construit une solution informatique globale commune pour gérer ses activités présentes et futures, partout en Europe.

C'est un projet fortement structurant pour le groupe Manutan.

Sa mise en œuvre représente une opportunité d'accentuer l'optimisation de ses processus et le partage des meilleures pratiques opérationnelles au sein du Groupe.



I 219 collaborateurs

Le projet économique et social du groupe Manutan s'appuie sur 5 valeurs fortes : **Courage, Respect, Intégrité, Simplicité, Travail en équipe.**

Les collaborateurs du Groupe, un facteur clé de son développement

Les 1 219 collaborateurs du Groupe sont une de ses forces principales. Travailler ensemble, partager l'esprit d'entreprise, sensibiliser les équipes à la dimension multiculturelle... sont autant d'enjeux pour faire du groupe Manutan un Groupe européen à part entière.

Partager et motiver

La sensibilisation aux 5 valeurs du Groupe (Courage, Respect, Intégrité, Simplicité, Travail en équipe) est une première étape dans le développement d'une culture commune.

C'est un référent pour l'ensemble des collaborateurs et une formalisation de l'esprit du groupe Manutan.

Les projets transversaux (Achats Groupe, Projet informatique...) impliquent les collaborateurs de toutes les filiales et concrétisent la dimension européenne et l'existence d'une culture partagée. Ces projets sont également des facteurs de motivation pour les collaborateurs, une opportunité de travailler au sein d'une équipe européenne.

Partager et former

Pour favoriser la collaboration entre équipes, entre filiales... le Groupe met en place des outils communs et assure la formation de ses collaborateurs.

Un module dédié à la gestion de projets a ainsi été créé.

Soixante-dix collaborateurs ont déjà été formés par la direction des Ressources Humaines Groupe. Le programme de formation a ensuite été décliné dans les filiales.

Les collaborateurs du Groupe partagent également un outil commun d'appréciation. L'ensemble des managers a été formé à la conduite de l'entretien annuel.

Partager et intégrer

Chaque nouveau collaborateur du Groupe bénéficie d'un cursus d'intégration organisé par la filiale dans laquelle il travaille.

La présentation de l'entreprise mais aussi celle du Groupe sont au programme de ces journées d'intégration.

La direction des Ressources Humaines Groupe organise également un séminaire d'intégration annuel pour les collaborateurs amenés à mener ou à participer à des projets transversaux. Articulée autour de sessions de présentation des activités du Groupe, de son métier et d'exercices de cohésion d'équipe, cette initiative vise à partager les expériences et tisser les liens d'une collaboration future.

Environnement

concurrentiel et

UNE POSITION DOMINANTE EN EUROPE

Une position dominante et des atouts uniques sur le marché européen de la vente à distance aux entreprises

Le Groupe opère, en Europe, dans le domaine de la vente à distance aux entreprises pour leurs achats non stratégiques, c'est-à-dire l'ensemble des achats d'équipement et fournitures, industriels et de bureau, à l'exclusion des achats de matières premières.

Ce marché, estimé en Europe à 300 milliards d'euros (source: Manutan International), offre un potentiel de croissance important, encore accru par l'avènement du commerce électronique, la part de la vente à distance étant encore faible, mais en constant développement.

Sur ce marché, le groupe Manutan occupe, en tant que généraliste, une place de premier plan. Il dispose d'atouts uniques construits au cours des quarante dernières années, tels que sa large couverture européenne, la plus vaste gamme de produits et services proposés en Europe, 600 000 adresses clients, une position prédominante et historique sur les marchés hollandais, belge et français, des positions fortes au Royaume-Uni, en République tchèque et en Scandinavie.

Avec 23 sites Internet marchands opérationnels, le groupe Manutan a totalement intégré le commerce électronique comme vecteur de progression du chiffre d'affaires et élément différenciateur.

Un potentiel de croissance important

Dans les pays d'Europe méditerranéenne, la vente à distance interentreprises bénéficie d'une notoriété encore faible et offre un potentiel de croissance certain.

Dès 1987, le Groupe a pris position en Europe du Sud; en Italie, puis au Portugal en 1996 et dernièrement en Espagne par la création en 2004 d'une nouvelle filiale.

Au cours des dernières années, le Groupe s'est également déployé en Europe centrale et orientale, notamment en République tchèque et en Slovaquie.

Les pays d'Europe du Sud et de l'Est, marchés encore émergents sur le métier de la vente à distance aux entreprises, constituent pour le Groupe des relais de croissance future.

En 2004, l'implantation en Hongrie, en Slovaquie et en Pologne a confirmé la volonté du Groupe de développer son activité dans des pays à fort potentiel.

En 2007, le Groupe s'implante en Russie. C'est la première entreprise française de vente à distance aux entreprises à pénétrer ce marché à fort potentiel.



positionnement

600 000 adresses clients

Avec sa large couverture européenne et sa gamme de produits et de services étendue, le groupe Manutan se positionne au premier plan du marché de la vente à distance aux entreprises.

Une concurrence hétérogène

De par son positionnement généraliste, sa large gamme de produits et son implantation géographique étendue, le groupe Manutan doit faire face à une concurrence hétérogène.

Les acteurs généralistes les plus comparables sont peu nombreux en Europe : en Allemagne, le Groupe se mesure à TAKKT (coté sur le marché de Francfort) et Schäfer Shop ; en Scandinavie, à AJ Produkter.

La diversité de l'offre du groupe Manutan et sa présence dans de nombreux pays d'Europe font qu'il rencontre également la concurrence des acteurs de la vente à distance spécialisée, opérant localement et sur des marchés de niches :

- dans le domaine du mobilier et de la fourniture de bureau ;
 - JPG, JM Bruneau (France),
 - Viking (États-Unis),
 - Neat Ideas (Royaume-Uni),
 - Printus (Allemagne).

- dans le domaine des produits et matériels d'hygiène, d'entretien et de sécurité ;
 - Bernard (France).
- dans le domaine de la fourniture et équipement d'emballage ;
 - Raja (France).
- dans le domaine de la signalisation ;
 - Seton (Royaume-Uni).

Les autres modes de distribution traditionnels sont également présents, avec des quincailleries industrielles telles que Descours & Cabaud en France et les Cash & Carry dans les pays nordiques.

Enfin, divers acteurs de la vente à distance sur Internet développent des offres de fournitures professionnelles : places de marché, bourses d'échanges, courtiers, sites marchands des concurrents traditionnels.



Historique

1966/1986

Créée par André Guichard en 1966, Manutan est alors la première société française de Vente par Catalogue d'équipement industriel.

Dès le début des années soixante-dix, Manutan affiche ses ambitions européennes avec la création de filiales au Royaume-Uni (Key Industrial Equipment – 1973), en Belgique (Manutan – 1974) et en France (Bott – 1977).

L'année 1985 est marquée par l'**introduction en bourse de Manutan SA au second marché de la Bourse de Paris**.

1987/1997

En 1987, le Groupe engage sa deuxième phase de développement avec :

- la création de filiales en Italie (1987) et en Allemagne (1988) ;
- les acquisitions de **WITRE AB** en Suède (1989), **WITRE A/S** en Norvège (1989), **Overtoom**, leader aux Pays-Bas et en Belgique (1995) ;
- les implantations de **WITRE** au Danemark via sa filiale suédoise (1995) et de Manutan au Portugal.

1998/1999

1998 est marquée par la **réorganisation juridique de la tête de Groupe**.

Manutan SA absorbe alors **Manupar**, la société holding de la famille Guichard (Document E enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 juillet 1998 sous le numéro E98-300).

En 1999, l'activité française de vente à distance de Manutan est filialisée **sous le nom de Manutan SA**.

La société holding prend alors le nom de Manutan International.



Croissance de 15 % du chiffre d'affaires en 2006/2007

du groupe Manutan

1999/2000

Le groupe Manutan engage alors la troisième phase de son développement européen.

- 1999 : acquisition de **Plus s.r.o** en République tchèque, **Fabritec GmbH** en Suisse, **Euroequipment Ltd** au Royaume-Uni (1999) et création en Finlande de la société **WITRE Oy** ;
- 2000 : acquisition de **Metro Storage Systems Ltd** en République d'Irlande.

2001/2005

En 2000, le groupe Manutan prend le **virage du e-business** et définit sa stratégie Internet.

Dès 2001, une plate-forme technologique de communication commune à toutes les sociétés du Groupe est lancée.

Les premiers sites marchands sont ouverts et des solutions e-procurement sont disponibles pour les grands comptes.

En 2003, le Groupe lance sa stratégie à l'horizon 2005 et crée sa première offre européenne.

En 2004, le Groupe s'implante en Espagne, mais aussi dans les pays récemment membres de l'Union européenne, **Hongrie, Slovaquie** et **Pologne**, sous la marque Manutan. Les filiales hongroise, slovaque et polonaise sont pilotées opérationnellement depuis la société Manutan en République tchèque (anciennement Plus s.r.o.).

La société **Ipsopresto SAS** est créée pour cibler les petites entreprises. Un concept 100 % Internet.

2006/2007

En octobre 2006, le groupe Manutan lance son projet stratégique à horizon de 2009 qui s'axe autour de 5 priorités « business ».

Le groupe Manutan s'implante en **Russie** (Moscou) en février 2007 et envoie son premier catalogue russe en octobre.

Au 30 septembre 2007, Overtoom Hollande réalise **25 % de ses ventes** par Internet.

Le groupe Manutan connaît une croissance de plus de 15 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice 2006/2007 pour atteindre 449 millions d'euros.

Activité boursière

(Marché des instruments financiers)

Cotation

Eurolist – Compartiment B.
Code ISIN : FR0000032302-MAN.

Indices

Manutan International fait partie de l'indice CAC Small 90 et entre dans la composition de l'indice SBF 250.

Données boursières

	30 septembre 2007	30 septembre 2006	30 septembre 2005	30 septembre 2004	30 septembre 2003
Cours (en euros)	58,50	48,85	45,01	38,00	31,30
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	445	372	343	289	238

Contrat de liquidité

Manutan International a reconduit, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 15 mars 2007.

I. Capital

Le capital de la Société était composé, au 1^{er} octobre 2006, de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros chacune.

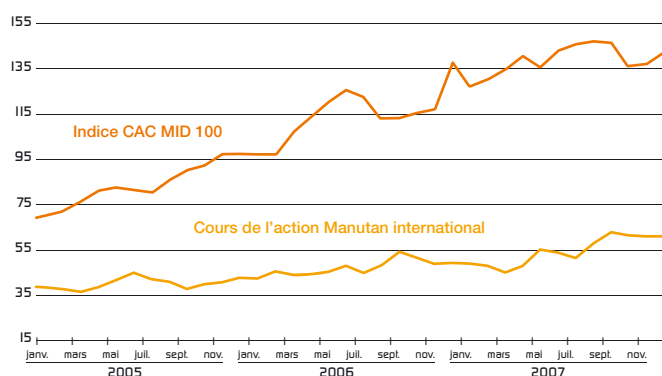
La part du capital détenue par le public est de 26,64%.
Le reste du capital est détenu, directement ou indirectement, par la famille Guichard.

II. Variation du cours

De 48,71 euros au 1^{er} octobre 2006, l'action a atteint un cours de 63 euros, le 31 mai 2007 (cours annuel le plus élevé), elle a atteint son plus bas annuel de 44,37 euros le 6 décembre 2006.

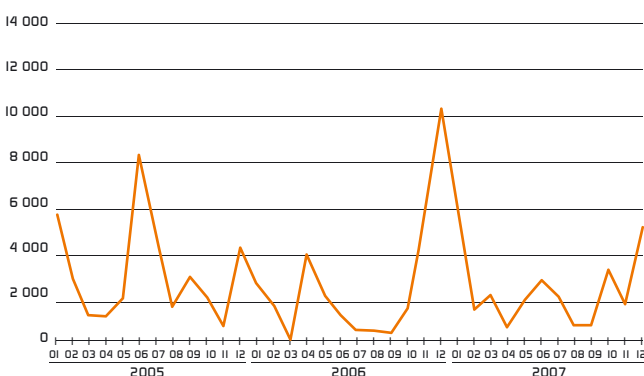
Avec un cours de 58,50 euros au 30 septembre 2007 (PER de 11,4 sur la base du résultat net part Groupe consolidé au 30 septembre 2007) la capitalisation boursière est de 445 millions d'euros.

Évolution du cours de l'action par rapport à l'indice CAC MID 100 de janvier 2005 à décembre 2007



Source : Euronext.

Moyenne des transactions journalières de janvier 2005 à décembre 2007



III. Cours de Bourse

Source : Euronext.

Année/mois	Cours moyen (clôture) en euros	+ haut en euros	+ bas en euros	Capitaux en millions d'euros	Nombre de titres échangés dans le mois
2006					
Janvier	45,86	50,00	43,50	2,60	55 553
Février	48,26	49,00	47,00	1,56	32 420
Mars	44,91	47,95	43,60	2,63	58 121
Avril	48,64	50,00	45,59	3,17	64 908
Mai	53,74	57,50	49,62	2,54	47 965
Juin	51,48	53,00	48,81	1,37	26 424
Juillet	49,48	52,10	45,75	0,51	10 311
Août	49,45	50,20	48,24	0,61	12 334
Septembre	49,34	50,00	48,80	0,37	7 524
Octobre	48,03	49,00	45,23	1,55	32 306
Novembre	45,35	46,85	43,52	5,40	119 593
Décembre	48,11	50,70	44,11	9,70	199 185
2007					
Janvier	55,08	57,00	50,35	1,75	31 765
Février	53,79	56,50	50,10	2,93	55 610
Mars	51,96	53,50	50,02	0,82	15 734
Avril	57,77	60,80	52,20	1,87	32 210
Mai	60,01	64,79	58,50	2,35	37 901
Juin	62,47	63,50	61,80	3,99	63 708
Juillet	61,12	63,39	58,50	2,75	44 923
Août	60,55	61,80	57,35	0,98	16 300
Septembre	58,55	61,50	55,50	0,94	15 994
Octobre	64,46	70,90	56,50	4,71	73 234
Novembre	63,87	68,00	56,00	2,44	38 324
Décembre	59,92	64,00	56,59	5,85	95 133

IV. Volume traité

776 787 actions Manutan International, représentant des capitaux s'élevant à 42,18 millions d'euros, ont été échangées du 1^{er} octobre 2006 au 31 décembre 2007 contre 820 300 actions, représentant 38,95 millions d'euros de capitaux, sur l'exercice précédent.

V. Actionariat au 30 septembre 2007

L'actionariat au 30 septembre 2007 est présenté dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital ».

A man in a light-colored jacket and dark shirt is looking down at a clipboard he is holding. He is standing in a warehouse or factory setting, with a cardboard box on a conveyor belt in the foreground. The background shows industrial structures and another person working in the distance.

Forte croissance de l'activité

Un exercice très performant pour la première année du projet d'entreprise et un chiffre d'affaires record font du groupe Manutan un acteur incontournable de la vente à distance aux entreprises.

2 Rapport de gestion du Directoire

- 26 · Événements et faits marquants
- 28 · Résultats du Groupe
- 30 · Structure financière et politique d'investissements
- 31 · Manutan International – Société tête de Groupe
- 32 · Résultats par zone
- 35 · Perspectives 2007/2008
- 36 · Autres informations
- 38 · Données environnementales et sociales
- 42 · Propositions du Directoire
- 45 · Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance

Forfe progression de la rentabilité opérationnelle.

200 000 références

23 sites marchands

20 pays européens

Dans un contexte porteur en termes d'activité et de performance, le Groupe a complété avec succès le premier exercice de son projet d'entreprise 2009, enregistrant un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel records dans son histoire. Le lancement d'un certain nombre de projets durant cet exercice a, par ailleurs, concrétisé la déclinaison des priorités stratégiques affichées visant à préparer le Groupe à faire face à ses enjeux futurs.

Événements

2006

Octobre

Le plan stratégique 2009 est partagé avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Il définit les grandes lignes directrices de la stratégie et du développement du groupe Manutan dans les trois ans à venir.

Le projet de déploiement d'un nouveau système d'information de gestion (ERP) dans les principales zones du Groupe (Sud, Centre, Ouest) entre dans sa phase de développement applicatif, après une étape de conception.

La zone Ouest sera la première déployée et donc le projet pilote pour le Groupe.

Novembre

Le Groupe, au travers de sa direction du Développement, lance un projet d'investigation du potentiel de développement du marché russe.

Décembre

Le Groupe finalise l'acquisition d'un terrain de 135 000 m² à Gonesse (France) qui accueillera d'ici la fin de 2009 le nouveau pôle d'exploitation de Manutan en France.

2007

Janvier

Le Groupe publie un chiffre d'affaires au premier trimestre 2006/2007 en hausse de 11,2 % par rapport à la même période en 2005/2006.

Les ventes par Internet au 1^{er} trimestre représentent 17 % du chiffre d'affaires, tandis que la zone Centre franchit le seuil des 25 %.

Février

Un an après son annonce, la politique de franco de port introduite par Manutan France se révèle être un succès auprès des clients, tandis que son impact financier a pu être compensé en valeur par la croissance de l'activité.

Sur la base des études réalisées, le Groupe décide de créer une filiale autonome en Russie. Les équipes sont mobilisées afin d'assurer le lancement commercial au tout début de l'exercice prochain.



Un résultat net en progression de 45 %

et faits marquants

Avril

Le Groupe publie un chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2006/2007 en hausse de 14,8 % par rapport à la même période de l'exercice 2005/2006.

La croissance du chiffre d'affaires entre les premiers semestres 2004/2005 et 2006/2007 ressort pour sa part à +24 %.

Mai

À l'occasion de son séminaire bi-annuel, le Comité exécutif du Groupe confirme les orientations stratégiques précédemment décidées.

Il entérine par ailleurs la création d'une fonction « Acquisition », pilotée par la direction financière du Groupe en collaboration avec la direction du Développement, afin de dynamiser sa politique de croissance externe.

Juin

Le Groupe signe la vente des bâtiments qu'il possède et qu'occupe Manutan à Gonesse (France). Manutan demeurera locataire de cet ensemble pour la durée de la construction de son futur centre d'exploitation. Il ressort de cette opération une plus-value avant impôt supérieure à 8 millions d'euros.

Juillet

Le Groupe publie un chiffre d'affaires au troisième trimestre 2006/2007 en hausse de 15,3 % par rapport à la même période en 2005/2006. La croissance enregistrée depuis près de 24 mois ne se dément pas.

Le chiffre d'affaires « Internet » dépasse pour la première fois les 20 % sur un trimestre, tandis que certaines sociétés du Groupe enregistrent des performances proches de 30 %.

Septembre

Finalement, le Groupe aura connu une croissance de plus de 15 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice par rapport à 2005/2006. Les ventes par Internet s'établissent en moyenne à 19 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice.

En l'espace de deux ans, le Groupe aura enregistré une croissance de 24 % et affiche au 30 septembre 2007 un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel records dans son histoire.

La filiale russe débutera son activité commerciale à la mi-octobre 2007, avec le routage d'un premier catalogue vers ses prospects moscovites.

Résultats

du Groupe

Forte croissance de l'activité et chiffre d'affaires record

La hausse de 15,2 % du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2005/2006 confirme l'accélération de la croissance de l'activité amorcée sur le second semestre de l'exercice précédent, comme le montre l'évolution par trimestre :

- Premier trimestre : (octobre-novembre-décembre 2006) :
+ 11,2 % (pour mémoire, en 2005/2006 : + 8,3 %).
- Deuxième trimestre (janvier-février-mars 2007) :
+ 14,8 % (pour mémoire, en 2005/2006 : + 12 %).
- Troisième trimestre (avril-mai-juin 2007) :
+ 15,3 % (pour mémoire, en 2005/2006 : + 5,9 %).
- Quatrième trimestre (juillet-août-septembre 2007) :
+ 20,1 % (pour mémoire, en 2005/2006 : + 5,1 %).

Toutes les zones opérationnelles ont connu cette même tendance et ont largement dépassé les prévisions les plus optimistes :

- Les zones Sud et Centre, les plus contributrices au chiffre d'affaires du Groupe (avec respectivement 49 % et 31 %), ont enregistré une croissance soutenue (respectivement + 16 % et + 13 %) par rapport à l'exercice précédent (à périmètre constant).
- Les zones Nord et Est ont connu de très fortes progressions (respectivement + 20 % et + 41 %).
- La zone Ouest a pour sa part connu une croissance plus modeste avec + 6 %.

Maintien de la marge commerciale

La croissance soutenue du chiffre d'affaires ne s'est pas faite au détriment de la marge commerciale qui se maintient à un niveau quasi identique à celui de l'exercice précédent, soit 39,2 % du chiffre d'affaires contre 39,3 %.

Dans un contexte de faible augmentation des prix de vente aux clients (+ 2 % en moyenne), ce résultat est obtenu principalement grâce à l'amélioration des conditions d'achat par massification des approvisionnements auprès de fournisseurs communs aux filiales du Groupe.



Un résultat et une rentabilité opérationnels en forte progression

Les principales fonctions opérationnelles, notamment la logistique et la plateforme commerciale, ont su s'adapter à ce contexte de forte croissance, malgré les difficultés induites par un tel niveau d'augmentation de l'activité. De plus, le Groupe a su profiter de l'effet de levier qui en a résulté.

La croissance significative du chiffre d'affaires du Groupe, couplée à l'augmentation maîtrisée de ses charges d'exploitation (+ 11 % en valeur par rapport à l'exercice précédent, mais - 1 % en proportion du chiffre d'affaires), permet ainsi de dégager un résultat opérationnel courant de 46,8 millions d'euros, soit 10,4 % du chiffre d'affaires en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent (36,1 millions d'euros et 9,3 % en 2005/2006).

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments non courants, s'établit pour sa part à 55,2 millions d'euros et 12,3 % du chiffre d'affaires, en hausse de 44 % par rapport à l'exercice précédent (38,3 millions d'euros et 9,8 % en 2005/2006).

Les éléments non courants, compris entre le résultat opérationnel courant et opérationnel, concernent exclusivement sur l'exercice la cession d'ensembles immobiliers (Manutan – France) pour une plus-value de 8,4 millions d'euros (avant impôt).

Le Groupe a ainsi su refléter le développement significatif de son activité dans sa rentabilité et son résultat opérationnel.

La maîtrise des dépenses opérationnelles en proportion du chiffre d'affaires (29 % contre 30 % en 2005/2006) témoigne d'une gestion saine de la croissance lui permettant, en outre, de financer sa politique d'investissements et de structuration, comme le lancement du projet de refonte et d'harmonisation des systèmes d'information et le projet de nouveau pôle d'exploitation de Manutan en France.

Croissance significative du résultat net

La progression significative du résultat opérationnel courant (+ 30 % par rapport à 2005/2006), couplée à la plus-value enregistrée sur la vente des bâtiments de Manutan en France (5,2 millions d'euros après impôt), permettent au Groupe de dégager un résultat net de 39,1 millions d'euros en progression de 45 % d'un exercice à l'autre.

La stabilité du taux effectif d'impôt (31,78 % contre 31,50 %) permet de conforter cette performance.

Enfin, pour l'exercice, le bénéfice par action s'établit à 5,14 euros par action, contre 3,54 en 2005/2006.

Structure financière et politique d'investissements

Une structure financière toujours aussi saine

La politique financière suivie par le Groupe depuis sa création a été de financer, majoritairement sur ses fonds propres, ses investissements opérationnels (principalement des solutions informatiques et des moyens logistiques) et sa croissance externe (acquisitions et/ou créations de filiales). Cette politique, associée à une gestion contrôlée du besoin en fonds de roulement, assure au Groupe une structure financière pérenne et solide. Cette philosophie demeure et permet d'envisager sereinement le financement des projets d'investissements.

Aujourd'hui, l'endettement à long terme du Groupe s'établit à 1,8 million d'euros, soit moins de 1 % du total bilan. Ainsi, le ratio capitaux propres sur capitaux permanents progresse à nouveau pour ressortir à 99 %.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit confirmées auprès de ses partenaires bancaires pour un montant total de 77 millions d'euros. Ces lignes sont mobilisables à tout moment le cas échéant.

L'exercice 2006/2007 se caractérise en outre par une nouvelle augmentation de la trésorerie nette (disponibilités nettes des dettes financières) qui passe de 74 à 123 millions d'euros.

Cette évolution s'analyse principalement ainsi :

- une progression de 8,2 millions d'euros de la capacité d'autofinancement par rapport à l'exercice 2005/2006, notamment imputable à la croissance de plus de 45 % du résultat net ;
- une croissance positive du besoin en fonds de roulement, que le Groupe a su maîtriser en regard de la croissance de son activité. Le dernier jour de l'exercice étant

un dimanche, le Groupe a bénéficié en outre d'un impact technique positif sur le poste fournisseurs évalué à 7,4 millions d'euros. Une fois retraité de cet impact, le besoin en fonds de roulement s'établit à +1,6 million d'euros, contre -7,5 millions en 2005/2006, témoignant d'une bonne gestion du cycle d'exploitation ;

- un niveau d'investissements relativement plus important qu'au cours des exercices précédents qui s'analyse ainsi :
 - investissements incorporels de 8,9 millions d'euros, essentiellement consacrés au projet ERP lancé par le Groupe en 2005/2006 et poursuivi sur l'exercice ;
 - investissements corporels en infrastructures immobilières et informatiques pour 5,8 millions d'euros, dont un acompte sur le terrain d'implantation du futur site de Manutan France pour 2,9 millions d'euros ;
- des revenus relatifs à la cession d'ensembles immobiliers :
 - encaissement de la créance de 5,6 millions d'euros constatée en 2005/2006 sur la vente d'un terrain dans la zone Centre ;
 - enregistrement de la vente des bâtiments utilisés par Manutan France pour 19,5 millions d'euros.

Au total, les opérations d'investissements présentent un solde positif (10,2 millions d'euros) ;

- des opérations de financement classiques et, notamment le versement d'un dividende de 8,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2005/2006, en hausse de plus de 2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

En conclusion, la structure financière du Groupe reste toujours aussi saine et lui procure, plus que jamais, les moyens d'assurer son développement, qu'il s'agisse du projet systèmes d'information ou d'autres projets d'investissements et de croissance externe.

Manutan International

société tête de Groupe

Un résultat et une rentabilité opérationnels en forte progression

Manutan International est la holding de tête du groupe Manutan cotée sur Euronext Paris (CAC Small 90) depuis 22 ans. Elle contrôle 23 sociétés d'exploitation, réparties sur 20 pays européens, qui exercent un même métier : la vente à distance aux entreprises.

Ses principales missions sont :

- de définir et de piloter la stratégie du Groupe ;
- de créer une dynamique commune en termes de communication et de ressources humaines affirmant la notion de groupe international ;
- de mettre en place et de piloter les projets Groupe avec l'aide du Comité exécutif du Groupe ;
- d'assister les sociétés du Groupe dans la réalisation de leurs objectifs, en tant que centre de compétences ;
- de piloter et de contrôler la performance opérationnelle du Groupe et d'assurer sa pérennité financière.

Sur l'exercice 2006/2007, elle est notamment intervenue sur les sujets opérationnels suivants :

- coordination du projet Ressources Humaines Groupe ;
- coordination des projets opérationnels : développement de la politique d'achats Groupe et rationalisation des fournisseurs, développement des ventes sur Internet et politique grands comptes ;
- sensibilisation à la gestion des risques et au contrôle interne, en liaison avec les priorités définies avec le Comité d'Audit ;
- pilotage du projet ERP Groupe, sous l'égide de la direction des Systèmes d'Information du Groupe ;
- coordination du projet efficacité opérationnelle, destiné à améliorer la structure de coûts du Groupe ;
- création d'une filiale en Russie.

Au cours de l'exercice écoulé, les filiales du Groupe ont refacturé à Manutan International des prestations pour un montant total de 838 milliers d'euros. Les services de Manutan International délivrés aux filiales du Groupe ont été rémunérés à hauteur de 19,4 millions d'euros.

Compte tenu notamment de frais de personnel pour 5,9 millions d'euros, d'une part, et de dotations aux amortissements pour 1,4 million d'euros, d'autre part, le résultat d'exploitation s'établit à 1,8 million d'euros.

Manutan International a perçu des dividendes en provenance de ses filiales à hauteur de 9624 milliers d'euros. Par ailleurs, des provisions sur titres de participation et prêts accordés ont été constatées sur l'exercice à hauteur de 2473 milliers d'euros. Après prise en compte des produits financiers générés par la trésorerie gérée pour le Groupe, le résultat financier ressort à 6,4 millions d'euros.

Finalement, après prise en compte du résultat exceptionnel de -0,5 million d'euros et d'un impôt de 0,6 million d'euros, le résultat net comptable s'établit à 7,2 millions d'euros.

Résultats par zone

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat des opérations avant éléments non courants.

Zone SUD

Belgique (Manutan), Espagne, France, Italie, Portugal

en milliers d'euros	2006/2007	2005/2006	Variation
Chiffre d'affaires	223 492	193 734	+15,4 %
Résultat opérationnel courant	26 015	23 079	+12,7 %
Rentabilité opérationnelle	11,6 %	11,9 %	
Effectifs	557	512	+8,8 %

Nouvelle progression significative du chiffre d'affaires

L'ensemble de la zone a enregistré une nouvelle croissance significative de son activité avec un chiffre d'affaires en progression de 15,4 % par rapport à l'exercice précédent. Sur les 24 derniers mois, la zone voit ainsi son volume d'affaires progresser de 23,7 %.

Cette croissance est sensible dans l'ensemble des pays de la zone, et notamment :

- En France, marché mature où l'entreprise occupe une position de leader, Manutan réalise une croissance de 15 %.
- IpsonPresto, filiale 100 % Internet du Groupe, voit son chiffre d'affaires progresser de plus de 50 % en liaison avec l'enrichissement de son offre produits et de sa base de clients fidèles.
- L'Italie et l'Espagne sont deux pays dans lesquels le Groupe a souhaité mettre l'accent sur le développement de l'activité, avec un plan à 3 ans relativement agressif en termes de moyens commerciaux et promotionnels. À l'issue de la première année de ce plan, les résultats confirment le bien fondé de cette stratégie, comme en témoignent des progressions de chiffre d'affaires de l'ordre de +45 % dans les deux cas.
- Enfin, au Portugal, l'activité a également connu une croissance remarquable s'établissant à +25 % d'un exercice sur l'autre.

Fortes de ses performances commerciales, la zone est parvenue à absorber un volume de transactions record au moyen d'un outil industriel demeuré inchangé, sans impact significatif sur sa rentabilité opérationnelle qui s'établit à 11,6 % du chiffre d'affaires (contre 11,9 % en 2005/2006), tandis que le résultat opérationnel progresse lui de près de 13 %, en ligne avec la progression de chiffre d'affaires.

Le développement significatif de l'activité nécessite une adaptation des processus opérationnels de la zone afin de faire face à la forte croissance tout en faisant progresser l'efficacité opérationnelle au service des clients. En ce sens, la décision du Groupe d'investir dans la construction d'un nouveau site d'exploitation pour Manutan France est confortée.

Il doit garantir au Groupe un outil industriel moderne, adapté à son volume d'activité actuel et regroupé sur un seul et même site, contre trois actuellement.

Ainsi, le Groupe a acquis au cours de l'exercice un terrain de 135 000 m², non loin de ses implantations actuelles, sur lequel il fait construire de nouveaux bâtiments, prévus pour être opérationnels à la fin 2009, répondant exactement aux besoins spécifiques de son métier.

Dans le même temps, le Groupe a vendu ses bâtiments historiques pour en devenir locataire en attendant que ses nouveaux locaux soient disponibles.

Une plus-value de 5,2 millions d'euros (après impôt) a ainsi été constatée dans les comptes en éléments non courants et vient ainsi impacter positivement le résultat opérationnel du Groupe pour l'exercice.

NB: afin d'améliorer la lecture et la comparaison de la performance opérationnelle des zones géographiques, le Groupe présente désormais les résultats opérationnels des zones Sud et Est retraités des redevances de marque Manufan versées à Manufan International.

Zone CENTRE

Allemagne, Belgique (Overtoom), Pays-Bas, Suisse

en milliers d'euros	2006/2007	2005/2006	Variation
Chiffre d'affaires	144 629	126 905	+ 14,0%
Résultat opérationnel courant	19 723	12 991	+ 51,8%
Rentabilité opérationnelle	13,6%	10,2%	
Effectifs	358	362	- 1,1%

Forte progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité opérationnelle

L'ensemble de la zone a de nouveau enregistré une croissance significative de son activité, qui s'établit sur l'exercice à + 14 %, et à + 16,1 % si l'on retire le chiffre d'affaires 2005/2006 de la sortie de périmètre de la société Dr Hans Kraus en Autriche.

Au total, sur les deux derniers exercices, la zone aura enregistré un développement de son volume d'activité de + 22,8 % (+ 31,4 % à périmètre constant), alors même que le Groupe occupe déjà une position dominante sur les marchés matures du Benelux.

Forte de l'excellence opérationnelle de ces processus, la zone est parvenue à maximiser l'effet de levier que représente le développement de son activité et à le traduire en une augmentation significative de son résultat opérationnel. Ainsi, alors que le chiffre d'affaires a progressé de + 14 %, le résultat opérationnel a augmenté de + 51,8 % (+ 48 % à périmètre constant).

Cet exercice a par ailleurs vu la filiale hollandaise dépasser pour la première fois le seuil des 30 % de son chiffre d'affaires réalisé *via* Internet. Cette performance confirme l'importance stratégique de ce canal de vente à distance et le bon positionnement du Groupe, notamment au Benelux, pour répondre aux attentes de ses clients.

Zone OUEST

République d'Irlande, Royaume-Uni

en milliers d'euros	2006/2007	2005/2006	Variation
Chiffre d'affaires	43 541	41 114	+ 5,9%
Résultat opérationnel courant	2 871	2 059	+ 39,4%
Rentabilité opérationnelle	6,6%	5,0%	
Effectifs	137	137	+ 0%

Activité et rentabilité en progression dans le contexte de l'implémentation du nouvel ERP

La zone Ouest du Groupe a enregistré une croissance de son activité plus modérée que celle de ses pairs, s'établissant à + 5,9 % (+ 4,4 % en monnaie locale), sur un marché toujours concurrentiel où les compétiteurs principaux n'enregistrent également que des croissances à un chiffre.

La rentabilité et le résultat opérationnels progressent significativement, respectivement 6,6 % du chiffre d'affaires contre 5 % en 2005/2006 et + 39,4 % en valeur absolue, témoignant de l'amélioration du niveau des marges et d'une meilleure maîtrise des coûts opérationnels.

Cette performance, tant au niveau du chiffre d'affaires que de la rentabilité opérationnelle, est d'autant plus remarquable qu'elle s'est inscrite dans le contexte de l'implémentation du nouvel ERP Groupe, projet pour lequel la filiale anglaise est société pilote. Ainsi, malgré l'impact d'un tel projet sur les équipes opérationnelles et sur l'organisation de l'entreprise, la filiale anglaise aura su mener de front la gestion de l'activité, la maîtrise des coûts et l'implémentation d'un nouveau système d'information, aidée en cela par les équipes Groupe. Après de nombreux mois de développement, de tests et de formation, le nouvel ERP a finalement été mis en route avec succès en Angleterre le 29 octobre 2007.

Zone **NORD**

Danemark, Finlande, Norvège, Suède

en milliers d'euros	2006/2007	2005/2006	Variation
Chiffre d'affaires	22 826	19 000	+20,1 %
Résultat opérationnel courant	2 622	1 835	+42,9 %
Rentabilité opérationnelle	11,5 %	9,7 %	
Effectifs	53	49	+8,2 %

Forte croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel

L'exercice permet à la zone Nord d'enregistrer une nouvelle croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires +20,1 % (+18,5 % en monnaie locale), établissant celle-ci à +40,5 % sur deux ans. Il convient de noter que cette croissance s'observe sur les quatre pays composant la zone, confirmant le bien fondé des politiques de relance des activités danoises et finlandaises en particulier.

Les dépenses d'exploitation ayant diminué en proportion du chiffre d'affaires, la progression significative du résultat opérationnel de +42,9 % par rapport à l'exercice passé (+40,9 % en monnaie locale) traduit la bonne marche de l'activité dans cette zone.

Zone **EST**

Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Russie

en milliers d'euros	2006/2007	2005/2006	Variation
Chiffre d'affaires	23 641	16 786	+40,8 %
Résultat opérationnel courant	3 293	1 851	+77,9 %
Rentabilité opérationnelle	13,9 %	11,0 %	
Effectifs	73	68	+7,3 %

Poursuite du fort développement de l'activité et lancement de la Russie

La zone Est a poursuivi au cours de cet exercice le développement de son activité, enregistrant une croissance de 40,8 % de son activité (+37,9 % en monnaie locale). La croissance de l'activité sur les 2 derniers exercices aura ainsi été de plus de +93 %.

Ce développement s'observe sur l'ensemble des pays de la zone, tandis que leur rentabilité progresse globalement, et ceci malgré l'impact pénalisant de l'évolution du cours des monnaies telles que le forint hongrois. Ainsi, le résultat opérationnel de cet exercice a progressé de +77,9 % par rapport au précédent, tandis que la rentabilité opérationnelle s'établit désormais à 13,9 % du chiffre d'affaires.

La rentabilité aurait été supérieure en l'absence des coûts de lancement de la filiale russe (impact : -3,2 % du chiffre d'affaires).

Le Groupe a en effet décidé au cours de l'exercice d'étendre son influence plus à l'Est et de pénétrer le marché russe. De ce point de vue, sur l'exercice, le Groupe a préparé pendant plusieurs mois les infrastructures et l'organisation de la filiale, nécessaires à son lancement commercial à la mi-octobre avec l'envoi d'un premier catalogue.

Plus que jamais, le Groupe fonde de grands espoirs sur les perspectives de développement dans les pays de l'Est de l'Europe et en Russie, comme autant de relais de croissance future.

Poursuivre la mise en œuvre du projet d'entreprise 2009

L'exercice 2006/2007 marquait le lancement du plan stratégique à trois ans, et des plans d'actions correspondants. Au cours de l'exercice prochain, le Groupe entend poursuivre ses efforts sur la même trajectoire, notamment autour des projets structurants suivants :

■ Organiser la démarche de croissance externe

Le Groupe a structuré sa démarche au cours de l'exercice 2006/2007 en créant une fonction à part entière pilotée par la direction financière du Groupe en collaboration avec la direction du Développement. Les objectifs de croissance externe se déclinent autour du renforcement des positions du Groupe dans certains pays, de l'acquisition de compétences Internet ou encore du développement de gammes de produits.

■ Consolider les activités pré-existantes et en développement

La direction du Développement a pour objectif de promouvoir de nouvelles activités, mais aussi d'accompagner l'épanouissement de certaines filiales n'ayant pas atteint leur maturité, tant en termes de croissance du chiffre d'affaires et d'organisation opérationnelle, que de niveau de rentabilité. La Russie, les pays de l'Est de l'Europe ou encore l'Italie et l'Espagne rentrent dans son champ d'actions.

■ Développer la gestion des ressources humaines pour accompagner les ambitions du Groupe

Le Groupe a à cœur de développer une gestion des ressources humaines qui servira ses ambitions stratégiques et contribuera à l'épanouissement de ses collaborateurs. Au cours de l'exercice écoulé, les fondations de cette politique ont été posées et il s'agira dans l'année qui vient de la matérialiser par des actions concrètes comme la mobilité interne et internationale, la rémunération Groupe, l'identification et la gestion des compétences.

■ Accélérer le recrutement de nouveaux clients par le biais d'Internet

Le développement du commerce électronique est une réalité de marché que le Groupe a su accompagner avec succès jusqu'ici. Il a pour ambition de poursuivre sur cette voie, en investissant dans l'enrichissement de ses techniques de marketing, de son contenu en ligne, mais aussi en préparant l'adoption de nouveaux outils technologiques.

■ Optimiser l'approvisionnement produits

Il s'agit pour le Groupe de poursuivre la rationalisation de ses achats, tant en termes de portefeuilles de références produits que de fournisseurs, notamment en coordonnant mieux ses activités en son sein. Une nouvelle organisation a vu le jour à cet effet en 2006/2007 et devrait donner toute sa mesure au cours des 12 mois à venir.

■ Poursuivre le projet de changement des systèmes d'information

Après que le premier site (Angleterre) fut mis en production avec succès fin octobre 2007, la prochaine étape consiste en l'adoption par la zone Sud du nouvel ERP, prévue à la fin de 2008. Il s'agit d'une étape phare du projet de par la magnitude de la zone dans le Groupe et des risques associés à un changement de système d'information. Par ailleurs, le Groupe a engagé un projet de refonte de la gestion et de la publication des informations produits, au cœur de son métier de distributeur, qui passe par une adaptation de son organisation interne et des outils associés.

■ Construire le nouveau site d'exploitation de Manutan en France

Les travaux de construction devraient démarrer dans la seconde moitié de l'exercice 2007/2008 et le site devrait être livré à la fin de 2009. C'est pour le Groupe un enjeu stratégique majeur, synonyme de moyens modernes et accrus, notamment au plan logistique, pour accompagner son développement.

■ Poursuivre les actions de renforcement de l'efficacité opérationnelle

Au cours de l'exercice 2006/2007, Manutan France a dégagé de nouvelles marges de manœuvre par l'optimisation de ses processus clés. Fort de cette expérience, l'accent sera mis dans les douze mois qui viennent sur les Pays-Bas et l'Angleterre.

Le groupe Manutan a enregistré des performances record au cours de l'exercice écoulé, qui viennent conforter le bien fondé de ses orientations stratégiques. Le Groupe est confiant dans sa capacité à assurer son développement à moyen et long termes et à pérenniser une croissance rentable, tout en restant vigilant à adapter sa stratégie en fonction des évolutions de son environnement.

L'exercice 2007/2008 sera une année d'investissements massifs (systèmes d'information, immobilier...), tant en termes financiers qu'humains. Le Groupe, conscient des enjeux conjoncturels qu'un tel programme induit, demeure convaincu qu'il lui faut investir et se renouveler pour se donner les moyens de ses ambitions.

Après deux exercices de croissance soutenue, le dynamisme de l'activité ne se dément pas et le Groupe demeure confiant quant à ses perspectives commerciales, quand bien même une phase de consolidation est prévisible. La rentabilité opérationnelle, pour sa part, devrait se maintenir à un niveau satisfaisant, malgré l'impact des projets d'investissements structurants.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2007/2008 (octobre à décembre 2007) confirme la bonne tenue de l'activité du Groupe en s'établissant à 124 403 milliers d'euros, soit une croissance + 10,4 % par rapport au premier trimestre 2006/2007.

Autres Informations

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

À la date d'établissement du présent rapport, aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés n'est à rapporter.

Activités de la Société en matière de recherche et développement

La Société ne mène aucune activité de recherche et développement à proprement parler. Ses équipes ont néanmoins constamment à cœur de développer et de faire évoluer tous les processus et pratiques susceptibles de favoriser l'activité.

Présentation des comptes annuels

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni des méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence significative sur la lecture faite des états financiers.

Prise de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune modification significative n'est intervenue dans le contrôle qu'exerce la Société sur ses filiales et participations pré-existantes.

La société a par ailleurs créé une filiale en Russie et souscrit 100 % du capital pour 296 milliers d'euros.

Des informations complémentaires utiles sont présentées dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et les participations » de la Société, figurant en page 109 du présent rapport annuel.

Charges non déductibles fiscalement et dépenses somptuaires

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé, et donc réintégré, aucune charge visée à l'article 39-5, 54 *quarter* et 223 *quinquies* du Code Général des Impôts.

Actionnariat de Manutan International

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, au 30 septembre 2007, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Principaux Actionnaires	2006/2007		2005/2006		2004/2005	
	% du capital détenu	% des droits de vote	% du capital détenu	% des droits de vote	% du capital détenu	% des droits de vote
Guichard André et Hélène	23,96	16,07	23,96	16,06	23,96	16,06
Guichard Hélène	7,73	10,36	7,73	10,36	7,73	10,36
Guichard Jean-Pierre	5,90	7,92	5,90	7,92	5,90	7,92
M.T. Finance	31,75	42,59	31,75	42,59	31,75	42,59
Financière de l'Échiquier	5 %	5 %	+ de 5 %	+ de 5 %	+ de 5 %	+ de 5 %

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

Franchissement de seuils

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, aucune personne physique ou morale ne nous a informés avoir franchi les seuils en capital et droits de vote prévus par la Loi.

De même, depuis la clôture de l'exercice, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré.

Éléments d'information au titre de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce

En application de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont présentées dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 122 du présent document.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il a été conclu, entre sept actionnaires de la Société, un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 12 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations existantes figurant en page 122 du présent document.

- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire sont décrits en page 46 du présent document.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce (article L 225-211 du Code de Commerce)

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	31 034
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	31 788
Cours moyen des achats :	54,18
Cours moyen des ventes :	54,05
Montant des frais de négociation :	*
Nombre d'actions autodétenues au 30/09/2007 :	1 602

* Les frais de négociations sont inclus dans la rémunération annuelle de l'intermédiaire.

Valeur évaluée au cours	
d'achat moyen du 30/09/2007 :	58 € x 1 602 = 92 916 €
Valeur nominale de l'action :	2 €
Fraction du capital représentée :	0,6 %

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100 %
Actionariat salarié	–
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	–
Opérations de croissance externe	–
Annulation	–

Salariés (article L 225-102 du Code de Commerce)

À la clôture de l'exercice, la participation des salariés, telle que définie à l'article L 225-102 du Code de Commerce, dans le capital social de la Société est de 0%.

PÉRENNISER DES PARTENARIATS SOLIDES

Au cours de ses quarante années d'existence, le Groupe a toujours agi en acteur économique responsable et respectueux de ses collaborateurs, de ses clients, de ses fournisseurs mais aussi de tous ses autres partenaires. Le Groupe s'inscrit plus que jamais dans la recherche d'un équilibre entre la pérennité économique et le respect des domaines environnemental et social.

Une consolidation de la politique RH Groupe

Instaurer des principes communs dans le respect de la diversité des cultures locales

Au 30 septembre 2007, 1219 collaborateurs œuvrent au développement du groupe Manutan dans 20 pays européens au travers de 23 filiales opérationnelles.

Dans ce contexte, l'ambition renouvelée du Groupe est de définir les contours d'une politique de gestion des ressources humaines applicable partout en Europe. Cette politique doit d'une part, répondre aux aspirations des hommes et des femmes qui composent le Groupe, d'autre part soutenir la croissance de l'entreprise dans le cadre de sa stratégie de développement économique.

À cette fin, le projet Groupe de gestion des ressources humaines, lancé en septembre 2003, avait permis d'instaurer une dynamique partagée à travers des initiatives d'harmonisation des procédures ou de formation à des problématiques transverses pour des populations homogènes (équipes commerciales, managers, gestionnaires de projets...).

Fort de ces avancées, et dans le cadre du projet d'entreprise à horizon 2009, le Groupe a donné un nouvel élan en 2006/2007 au plan Ressources Humaines.

Pour définir les plans d'actions, le Groupe a choisi de conduire une étude interne visant à recueillir les attentes et les besoins en matière de politique ressources humaines auprès de l'ensemble des populations qui le compose. Des entretiens, individuels ou en groupe, ont été conduits dans les 5 zones opérationnelles ainsi que chez Manutan International. Les conclusions ont été rendues au mois d'avril 2007.

L'exploitation des résultats de cette enquête a permis de déterminer les axes d'évolution de la politique de ressources humaines du Groupe à moyen terme.

Les plans d'actions associés porteront leurs premiers fruits sur l'exercice 2007/2008.

Une rémunération des dirigeants tournée vers l'atteinte des objectifs

Les objectifs du projet d'entreprise à l'horizon 2009 ont été déclinés en objectifs individuels pour les membres du Comité exécutif du Groupe, les Directeurs de filiales et les principaux cadres dirigeants.

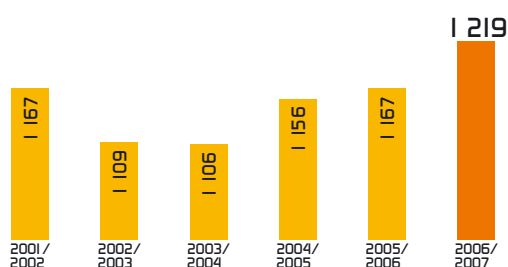
La part variable de la rémunération, sous conditions minimales de performance, est calculée en prenant en compte :

1. l'évolution de certains éléments des résultats du Groupe, comme le chiffre d'affaires et le résultat courant avant impôt, communs à tous, par rapport aux engagements prévus. Ces éléments sont fixés par le Comité des rémunérations ;
2. les objectifs régionaux, validés par le Directoire avec chaque directeur de zone et déclinés ensuite par pays ;
3. les objectifs individuels en lien avec les projets et responsabilités de chacun définis avec le responsable hiérarchique.

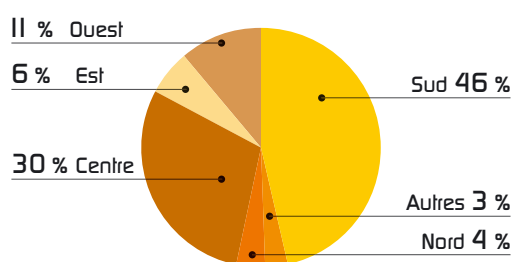
Ce système cohérent de rémunération variable fédère l'ensemble des dirigeants du Groupe, du Directoire aux membres des Comités de direction régionaux (soit 80 personnes), autour d'objectifs en lien avec le projet d'entreprise.

Les données chiffrées

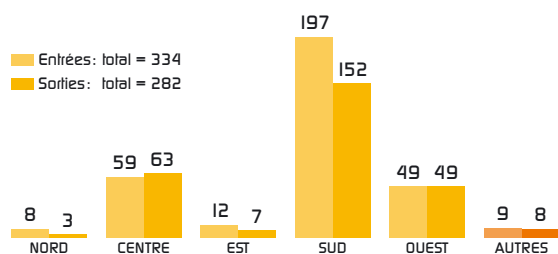
Effectif total



Effectif par zone en 2006/2007

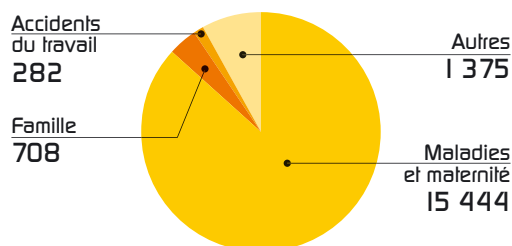


Variations des entrées/sorties par zone en 2006/2007

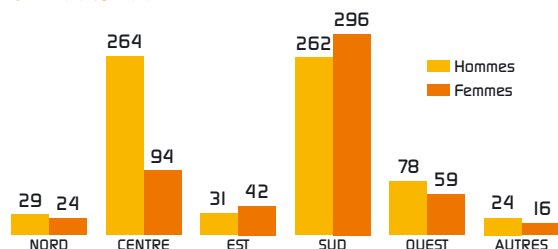


Motif d'absentéisme en 2006/2007

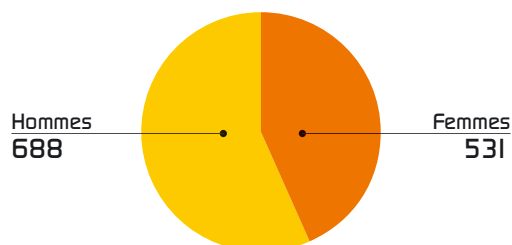
en nombre de jours



Répartition Hommes/Femmes par zone en 2006/2007



Répartition Hommes/Femmes en 2006/2007



Autres éléments de la politique sociale du Groupe

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le projet Groupe «Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)», conclu en septembre 2004, avait pour objectif de permettre de faire un état des lieux des pratiques et des risques en la matière au sein de 4 filiales dans 4 pays différents.

À l'issue de ces audits, aucun risque avéré lié aux domaines HSE n'a été identifié. Des points d'amélioration ont été notés et ont fait l'objet de plans d'actions correctrices.

Le déploiement de nouveaux sites d'entrepôt et de bureaux au sein du Groupe au cours des deux prochains exercices (nouvel entrepôt et siège de Manutan France, nouvel entrepôt de Manutan en République tchèque) sera l'occasion d'améliorer encore les pratiques en termes d'hygiène, sécurité et environnement du cadre de travail.

Sous-traitance

Le Groupe continue de privilégier une politique de stabilité des emplois quand cela est possible, notamment en diminuant son recours au travail par intérim. Néanmoins, celui-ci permet au Groupe de faire face à des pics d'activité saisonniers. Le coût de la main d'œuvre intérimaire a représenté sur l'exercice environ 3,6% du total des coûts de personnel.

En règle générale, le Groupe ne fait pas appel à la sous-traitance. Pour certaines activités ne constituant pas son cœur de métier, comme le transport par exemple, et par souci d'efficacité, le Groupe a développé des accords de partenariat avec des spécialistes externes.

Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail est gérée au niveau local, en fonction des législations et accords d'entreprises en vigueur.

En France, les entreprises du Groupe appliquent les accords sur la réduction du temps de travail, signés avec les partenaires sociaux.

Participation et intéressement

Le Groupe n'a pas à ce jour de politique globale en matière de participation/intéressement des collaborateurs aux résultats de l'entreprise, la priorité est laissée aux initiatives locales en la matière.

Des accords d'intéressement sont en vigueur chez Manutan International et Manutan SA en France.

Les accords sont applicables à toutes les catégories de personnel selon des conditions fixées. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction d'objectifs de résultats, d'indicateurs de gestion et budgétaires.

Les accords d'intéressement sont conformes aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Le montant provisionné au titre de l'intéressement dans les comptes consolidés est de 1 272 930 euros.

Informations environnementales

De par la nature même de son activité de distributeur d'équipements et de consommables, le groupe Manutan a un impact très faible sur l'environnement que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou les sols, de nuisances sonores ou olfactives.

Les nouveaux locaux de Manutan France, qui devraient être opérationnels en fin d'année 2009, sont conçus en conformité avec les normes «Haute Qualité Environnementale» (HQE).

Des démarches de certification

Des initiatives locales de certification ont été engagées.

Ainsi plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu la certification qualité de leur processus de production/vente.

	Certification 14001	Certification 9001 version 2000	Autres spécificités locales
Key Industrial Equipment (Royaume-Uni)	X	X	
Manutan (France)		X	
Manutan (République tchèque)		X	
Groupe WITRE	X	X	

Manutan (France) a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001. La certification ISO 9001 version 2000 a été confirmée en juin 2005.

La certification ISO 9001 version 2000 a été obtenue en République tchèque en 2004. La filiale britannique a, pour sa part, été certifiée ISO 14001, également en 2004.

Démarche de mesure des risques environnementaux

Les audits menés en 2004 sur les différents sites d'implantation du Groupe n'ont pas révélé de risques environnementaux notables.

Les principaux axes d'amélioration identifiés à ce jour ont trait au :

- suivi et maîtrise des consommations d'énergie et d'eau ;
- tri et recyclage des déchets banals ;
- traitement des eaux pluviales.

Les indicateurs de performance actuels pourront être complétés par des indicateurs spécifiques au domaine de la protection de l'environnement.

Le Groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie spécifique pour se couvrir de quelconques risques en matière environnementale. De la même façon, le Groupe n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice.

Des consommations d'énergie raisonnables

Le Groupe est essentiellement consommateur d'énergie électrique, si l'on fait abstraction du transport de marchandises qu'il externalise.

Ci-dessous, les données brutes de consommation d'énergie par zone :

Zone	Consommation d'eau en m ³	Consommation d'énergie électrique en KW
Nord	339	552 465
Sud	5 579	3 638 292
Centre	3 117	1 780 892
Ouest	3 379	283 229
Est	445	199 535
TOTAL	12 859	6 454 413

Les actionnaires et la communauté financière

Le Groupe entretient des relations régulières avec ses actionnaires et la communauté financière.

De nombreuses actions d'information se déroulent tout au long de l'année pour informer le marché sur l'activité, les résultats, la stratégie, mais aussi sur les développements récents et les perspectives du Groupe, dans un esprit de grande transparence.

En dehors des deux rendez-vous prévus avec la communauté financière, lors de la publication des résultats annuels et semestriels, le Groupe mène des actions de communication ciblées et personnalisées afin de répondre au mieux aux attentes des différents acteurs de la communauté financière, dans le respect des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en matière d'égalité d'accès à l'information : conférences téléphoniques, face-à-face, « roadshows »...

Les temps forts du Groupe font l'objet de communiqués publiés dans la presse économique et financière, disponibles en permanence sur le site www.manutaninternational.com. Le rapport annuel, document de référence, est également accessible sur le site Internet qui propose, en français et en anglais, une présentation détaillée du Groupe ainsi que des informations financières et boursières.

Propositions

I. Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons au titre de cet exercice, la distribution d'un dividende total de 11 540 785 euros.

Le taux de distribution est ainsi maintenu à 34 % du résultat net consolidé après élimination de la plus-value immobilière enregistrée dans les comptes pour 5,2 millions d'euros après impôt.

■ En conséquence, l'affectation du résultat serait la suivante :

Résultat exercice 2006/2007	7 197 260 euros
Report à nouveau	15 477 euros
Soit un total à distribuer	7 212 737 euros

■ Affecté de la manière suivante :

Dividende	7 212 737 euros
Dividende complémentaire par prélèvement sur le poste « Autres réserves »	4 328 048 euros
	<hr/>
	11 540 785 euros

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 1,52 euro. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes (par action) ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2003/2004	6 090 632,80 €		
2004/2005	6 090 632,80 €		
2005/2006	8 222 354,00 €		

Ce dividende sera payable dans les 15 jours suivant votre approbation, aux guichets de Lazard Frères Banque, BNP Paribas et Banque Palatine.

II. Programme de rachat d'actions

Vous avez autorisé votre Directoire, lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2007, à acquérir les actions de votre Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions aux conditions de l'article L 225-209 et suivants du Code de Commerce pour un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette dernière autorisation expirant le 15 septembre 2008, nous vous proposons d'autoriser votre Directoire à procéder à un nouveau programme de rachat d'actions en remplacement du précédent programme, tel qu'autorisé par votre Assemblée Générale du 15 mars 2007, dans sa sixième résolution.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser votre Directoire, dans le cadre des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce à procéder en une ou plusieurs fois à des époques qu'il déterminera, à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les finalités de ce programme sont les suivantes :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Manutan International par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation qui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mars 2007 dans sa huitième résolution.

Cette autorisation serait donnée, conformément à la Loi, pour une durée maximum de 18 mois.

Nous vous demandons également de vous prononcer sur un prix maximum d'achat qui serait fixé à 100 euros par action.

III. Attribution gratuite d'actions

Vous avez autorisé votre Directoire, lors de l'Assemblée Générale du 25 février 2005 à procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux prévus par la Loi.

Cette autorisation expirant le 24 avril 2008, nous vous proposons de la renouveler.

En conséquence, nous vous proposons de déléguer au Directoire, pour une durée de 38 mois, la faculté de procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement, au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribué gratuitement ne pourra dépasser 1 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le Directoire a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes ;
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux Français à la date d'attribution pour lesquels le fait générateur de l'impôt coïncide avec la fin de la période d'acquisition, le Directoire ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour notamment fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux.

IV. Modification de l'alinéa 6 de l'article 12 des statuts – « Directoire »

À des fins de cohérence, nous vous demandons de procéder à la modification de l'alinéa 6 de l'article 12 des statuts comme suit :

Ancien alinéa 6 :

« - procéder à l'achat, la vente, l'échange de tous immeubles, droits immobiliers et fonds de commerce, pour un montant supérieur à CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE euros (152 450 euros) par opération ;

- procéder à des emprunts supérieurs à CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE euros (152 450 euros), assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société ;

- procéder, pour des montants supérieurs à CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE euros (152 450 euros) par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participation sous toutes formes et dans toutes sociétés et entreprises ;

- procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger. »

Nouvel alinéa 6 :

« - procéder à l'achat, la vente, l'échange de tous immeubles, droits immobiliers et fonds de commerce, pour un montant supérieur à CINQ CENT MILLE euros (500 000 euros) par opération ;

- procéder, pour des montants supérieurs à CINQ CENT MILLE euros (500 000 euros) par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participations ou cessions de participations sous toutes formes et dans toutes sociétés et entreprises ;

- procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger ;

- procéder aux investissements et désinvestissements supérieurs à CINQ CENT MILLE euros (500 000 euros) ;

- procéder à des emprunts supérieurs à CINQ CENT MILLE euros (500 000 euros), assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société.

Le reste de l'article demeure inchangé.

V. Mise en harmonie des statuts avec le décret du 11 décembre 2006

Nous vous demandons de procéder à une modification statutaire résultant du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006.

En effet, ce texte contient des règles qui ont une incidence directe sur le texte des statuts, que nous vous proposons de modifier en conséquence.

Ces modifications concernent les règles de participation à l'Assemblée : désormais le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

En conséquence, il vous est proposé de modifier l'alinéa 3 de l'article 17 des statuts comme suit :

Ancien alinéa 3 :

« Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres au moins cinq jours avant l'Assemblée. La justification de la propriété des titres se fait sous la forme soit d'une inscription nominative, soit sous présentation d'un certificat délivré par l'intermédiaire habilité qui tient le compte d'actions au porteur du titulaire. »

Nouvel alinéa 3 :

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Organes d'administration, de Direction et de Surveillance

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Monsieur Jean-Pierre Guichard

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux :
Fils d'André et Hélène Guichard,
Époux de Madame Claudine Guichard
Né le 13 février 1946
Président du Directoire
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994
Mandat expirant le : 4 mai 2008

Autres mandats dans des sociétés du groupe Manutan :

- Directeur de la société Manovert BV (Pays-Bas)
- Administrateur de la société Manutan Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de la société Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de la société Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)
- Administrateur de la société Manutan s.r.o. (République tchèque)
- Administrateur de la société WITRE AB (Suède)
- Président de la société Bott SA (France)
- Membre du Comité de Surveillance de la société IpsiPresto SAS (France)
- Administrateur de la société Manutan SA (France)
- Administrateur de la société Manutan Unipessoal Lda (Portugal)
- Gérant de la SCI Philippe Auguste (France)

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices :

- 2006/2007 : Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2005/2006 : Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2004/2005 : Néant
- 2003/2004 : Néant
- 2002/2003 : Néant

Rémunérations fixes : 470 402,51 euros
(475 518 euros au 30 septembre 2006)

Rémunération variable : 271 313 euros
(248 400 euros au 30 septembre 2006)

Avantages en nature : 6 595 euros (véhicule de fonction)
(6 595 euros au 30 septembre 2006)

Madame Brigitte Auffret

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux : néant
Née le 11 mai 1961
Date d'entrée en fonction en qualité de membre du Directoire : 25 janvier 2002
Date d'entrée en fonction en qualité de Directrice Générale : 8 septembre 2006
Mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale expirant le : 4 mai 2008

Autres mandats dans des sociétés du groupe Manutan :

- Administrateur de la société Manovert BV (Pays-Bas)
- Administrateur de la société Manutan s.r.o. (République tchèque)
- Administrateur de la société WITRE AB (Suède)
- Administrateur de la société Manutan SA (France)
- Membre du Comité de Surveillance de la société IpsiPresto SAS (France)

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices: Néant

Rémunérations fixes: 239 004 euros
(200 004 euros au 30 septembre 2006)

Rémunération variable: 113 859 euros
(86 206 euros au 30 septembre 2006)

Avantages en nature: 6 560 euros (8 164 euros
au 30 septembre 2006): soit (i) 4 055 euros (3 526 euros
au 30 septembre 2006) (véhicule de fonction), (ii) 2 505 euros
(4 638 euros au 30 septembre 2006) (assurance GSC).
Attribution gratuite de 2 000 actions (décision du Directoire
du 12 juillet 2005).

En cas de licenciement, Madame Brigitte Auffret a droit
à une indemnité contractuelle de rupture de 21 mois de salaire
ce qui représenterait une indemnité de 537 978 euros.
Madame Brigitte Auffret a également le droit à une indemnisation
forfaitaire égale à 6 mois de salaire en cas de démission
motivée par un changement d'actionnariat.

Les éléments fixes et variables de la rémunération du Directoire
sont proposés par le Comité des rémunérations, émanation
du Conseil de Surveillance, et validés par ce dernier.

Rémunération variable

Directoire	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs (1)	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt, sous conditions minimales de performance.
Jean-Pierre Guichard	62 % de la rémunération fixe brute annuelle	
Brigitte Auffret	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0,5 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs.

L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

Les rémunérations des membres du Directoire sont versées par Manutan International.

Programme d'attribution d'actions gratuites

Par décision du Directoire du 12 juillet 2005 usant
de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée
Générale Extraordinaire en date du 25 février 2005,
il a été décidé l'attribution de 2 000 actions gratuites à
Madame Brigitte Auffret, en sa qualité de membre du Directoire,
dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite
d'actions adopté par le Directoire en date du 12 juillet 2005.

L'attribution gratuite est devenue définitive à l'issue
de la période d'acquisition de deux ans et après constatation

de la réalisation des conditions prévues, soit le 12 juillet 2007,
restant entendu que ces actions resteront indisponibles
jusqu'au 12 juillet 2009.

Voir rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions
présenté dans le chapitre « Renseignements de caractère
général concernant le capital » en page 122 du présent
document.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur André Guichard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants :
époux de Madame Hélène Guichard
Né le 6 décembre 1924
Président du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Autres mandats dans des sociétés du groupe Manutan :

- Administrateur de la société Manutan Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de la société Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de la société Bott SA (France)
- Administrateur de la société Manutan SA (France)
- Gérant de la SCI Philippe Auguste (France)

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices :

- 2006/2007 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2005/2006 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2004/2005 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2003/2004 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2002/2003 : Néant

Jetons de présence : 30 000 euros
(30 000 euros au 30 septembre 2006)

Rémunération en sa qualité de Président du Conseil
de Surveillance : 48 606 euros (47 210 euros
au 30 septembre 2006)

Monsieur Alain Juliard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants :
frère de Madame Hélène Guichard
Né le 23 mai 1933
Vice-Président du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Autres mandats dans des sociétés du groupe Manutan : Néant

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices :

- 2006/2007 :
Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA
Administrateur des Docks Lyonnais
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2005/2006 :
Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA
Administrateur des Docks Lyonnais
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2004/2005 :
Président du Conseil de Surveillance de la société Irélia
Administrateur des Docks Lyonnais
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2003/2004 : Directeur Général de la société SAS P1
- 2002/2003 :
Président du Directoire de la société DIL France SA
(Deutsche Bank Group)
Directeur Général de la société DIL Transactions
Administrateur de la société Manutan International Interactive

Jetons de présence : 25 000 euros
(25 000 euros au 30 septembre 2006)

Madame Hélène Guichard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants :
épouse de Monsieur André Guichard
Membre du Conseil de Surveillance
Née le 7 septembre 1922
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Autres mandats dans des sociétés du groupe Manutan :
Néant

**Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan
au cours des cinq derniers exercices :** Néant

Jetons de présence : 10 000 euros
(10 000 euros au 30 septembre 2006)

Madame Claudine Guichard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants :
épouse de Monsieur Jean-Pierre Guichard
Née le 10 février 1946
Membre du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Autres mandats dans des sociétés du groupe Manutan :
Néant

**Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan
au cours des cinq derniers exercices :** Néant

Jetons de présence : 10 000 euros
(10 000 euros au 30 septembre 2006)

Monsieur Jean-Claude Sarazin

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants : néant
Né le 13 janvier 1937
Membre du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 30 mars 1999
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010

Autres mandats dans des sociétés du groupe Manutan :
Néant

**Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan
au cours des cinq derniers exercices :**

- 2006/2007 : Néant
- 2005/2006 : Néant
- 2004/2005 : Néant
- 2003/2004 : Président de la société Palo Alto SA
- 2002/2003 : Président de la société Palo Alto SA

Jetons de présence : 20 000 euros
(20 000 euros au 30 septembre 2006)

Monsieur Marc-Olivier Laurent

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants : néant
Né le 4 mars 1952
Membre du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 26 mars 2001
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012

Autres mandats dans des sociétés du groupe Manutan :
Néant

**Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan
au cours des cinq derniers exercices :**

- 2006/2007 :
Administrateur de la société Caravelle
Administrateur de la société Nord Est
Membre du Conseil de Surveillance de la société Inéa
- 2005/2006 :
Administrateur de la société Caravelle
Administrateur de la société Nord Est
Membre du Conseil de Surveillance de la société Inéa
- 2004/2005 :
Administrateur de la société Caravelle
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia
- 2003/2004 : Administrateur de la société Nord Est
- 2002/2003 : Administrateur de la société DIL France SA
(Deutsche Bank Group)
Administrateur de la société Nord Est

Jetons de présence : 20 000 euros
(20 000 euros au 30 septembre 2006)

Les rémunérations des membres du Conseil de Surveillance
sont versées par Manutan International.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2007, l'ensemble des rémunérations versé aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle, en fonction de leur activité dans le Groupe s'est élevé à 1 156 339 euros (2 109 609 euros au 30 septembre 2006).

Les jetons de présence (montant brut) versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 115 000 euros (115 000 euros au 30 septembre 2006).

SITUATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU REGARD D'ÉVENTUELLES CONDAMNATIONS

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. De même, aucun d'entre eux n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou sanction publique officielle, d'un empêchement par un tribunal d'intervenir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflit d'intérêt actuel ou de conflit potentiel identifié entre les devoirs à l'égard du Groupe de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

La Société déclare qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes du Conseil de Surveillance et du Directoire à l'émetteur ou à une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

La Société déclare toutefois qu'il existe un bail dérogatoire d'une durée de 23 mois liant la Société à la Sarl GEST au sein de laquelle Monsieur Alain Juliard est gérant minoritaire.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société à l'exception d'un engagement collectif de conservation d'actions pour certains d'entre eux. Voir chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 122.

3 Rapport du Conseil de Surveillance

En préalable, le Conseil de Surveillance tient à mettre en avant la performance exceptionnelle du Groupe au cours de l'exercice écoulé, avec un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel courant record s'établissant respectivement à près de 449 et 47 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant progresse ainsi de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

La trésorerie nette du Groupe s'établit à 124 millions d'euros à la clôture de l'exercice, en progression de plus de 50 millions d'euros en l'espace de 12 mois, témoignant de la capacité du Groupe à convertir ses performances opérationnelles en disponibilités financières, tout en investissant massivement dans le renouvellement de ses infrastructures immobilières et informatiques.

La vente des bâtiments de Manutan SA, dans le contexte du projet de construction immobilière d'un nouveau site d'exploitation qu'elle a par ailleurs lancé, a contribué à hauteur de 19,5 millions d'euros (avant impôt) à la trésorerie du Groupe et à hauteur de 5,2 millions d'euros (après impôt) au résultat net du Groupe.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice et a été tenu régulièrement informé par le Directoire des différents développements affectant le Groupe et, notamment, du projet immobilier actuellement en cours de développement pour sa filiale française, ainsi que du déroulement de la conception et de l'implémentation d'un nouveau logiciel ERP.

Les Comités

Le Comité d'audit s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice. Il a, à ces occasions, examiné la qualité et la pertinence du contrôle interne au sein du Groupe afin, notamment, d'établir le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur ce thème.

Le Comité des rémunérations s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice.

1. Rapport du Directoire

Le rapport du Directoire n'appelle pas d'observation de notre part.

2. Comptes de l'exercice

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2007 n'appellent pas d'observation de notre part.

André Guichard

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

En application de l'article L 225-68 du Code de Commerce modifié par la loi de Sécurité Financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Organisation de la Gouvernance d'entreprise

Manutan International est une société à Directoire et Conseil de Surveillance. Deux comités émanent du Conseil de Surveillance : le Comité des rémunérations et le Comité d'audit. Ces deux structures rapportent au Conseil de Surveillance le statut de leurs différents travaux sur les domaines spécifiques qui leur sont dévolus.

Les détails de la Gouvernance d'entreprise sont disponibles en page 4 du présent rapport annuel.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Directoire se réunit avant chaque séance de travail du Conseil de Surveillance ou des Comités afin de préparer et transmettre les documents nécessaires à chaque réunion.

À la suite de la séance, un procès-verbal est rédigé par l'un des membres du Directoire présent lors du Conseil de Surveillance.

Ce procès-verbal est soumis au Président du Conseil pour approbation et signature.

Pour les Comités des rémunérations, les travaux de préparation et de rédaction sont directement pilotés par le Président du Comité.

Compte rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2006/2007

Comité d'audit

Les Commissaires aux comptes ont été systématiquement invités aux réunions du Comité d'audit. Celui-ci a également requis la présence des membres du Directoire.

Au cours de l'exercice 2006/2007, le Comité d'audit s'est réuni 4 fois avec un taux de participation de ses membres de 100%. Les principaux sujets abordés ont concerné l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que les orientations et la revue du programme de contrôle interne du Groupe.

Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice 2006/2007, le Comité des rémunérations s'est réuni 2 fois avec un taux de participation de ses membres de 100%. Le principal sujet abordé a concerné la revue du mode de rémunération des membres du Directoire ainsi que la fixation des objectifs entrant dans le calcul des rémunérations.

Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2006/2007, le Conseil de Surveillance s'est réuni 7 fois avec un taux moyen de participation de ses membres présents ou représentés de 100%. Les principaux sujets abordés ont concerné la revue des projets de développement et le budget pour l'exercice 2007/2008, les résultats semestriels et annuels ainsi que les diverses révisions budgétaires.

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne

LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DU GROUPE MANUTAN

Le groupe Manutan s'est doté d'une cellule dédiée au contrôle interne au début de 2004, notamment afin de mettre en application les conclusions tirées d'un audit des risques achevé en septembre 2003. Un responsable Groupe de la gestion des risques et du contrôle interne anime cette cellule depuis mars 2006 dans le respect des principes et objectifs décrits ci-dessous.

Définition du contrôle interne et objectif du rapport

Objectif de la Société en matière de contrôle interne

Au sein du groupe Manutan, le contrôle interne doit permettre aux dirigeants, au Conseil de Surveillance et aux actionnaires de disposer d'une assurance raisonnable :

- que les risques auxquels le Groupe est soumis sont identifiés et gérés ;
- que les activités du Groupe sont réalisées en conformité avec les lois, les règlements en vigueur, les valeurs et règles Groupe ;
- que les états financiers publiés sont établis sur une base fiable reflétant avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

La mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne aura aussi pour conséquence de contribuer à réduire les risques en matière de fraude et d'erreur au sein du Groupe.

Néanmoins, comme tout dispositif de contrôle, le système de contrôle interne du Groupe ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

La méthodologie utilisée par le groupe Manutan s'appuie sur le référentiel dit du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Suite aux recommandations de l'AMF, la méthodologie actuelle fera l'objet d'une revue au cours du prochain exercice afin d'en apprécier la conformité avec le Cadre de Référence.

Méthodologie suivie pour la préparation du rapport

Ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil de Surveillance avec l'appui des différents acteurs du contrôle interne et plus particulièrement avec la cellule de gestion des risques et du contrôle interne qui pilote l'ensemble du dispositif.

Périmètre du rapport

Le périmètre du rapport couvre l'ensemble des entités du groupe Manutan, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou ayant une activité de holding.

Description de l'environnement du contrôle interne

Organisation générale du groupe Manutan

Le groupe Manutan est organisé en zones opérationnelles (Sud, Centre, Nord, Ouest, Est) regroupant l'ensemble de ses filiales, et piloté par sa société mère Manutan International.

Manutan International héberge, à ce titre, les directions fonctionnelles du Groupe (Développement, Finance, Ressources Humaines, Achats, E-business, Systèmes d'information et Communication) qui exercent un rôle de contrôle, d'expertise, de conseil et de mise en œuvre de dynamiques transversales.

Les directeurs de zones opérationnelles ont pour responsabilité au sein de leur zone, la mise en place de la stratégie et la réalisation des objectifs fixés lors des Comités exécutifs du Groupe.

Les filiales, au sein des zones, gèrent les activités opérationnelles dans les divers pays où le Groupe opère.

Sous la supervision du directeur de zone, elles mettent en œuvre la politique du Groupe en tenant compte des réalités et particularités locales. Elles s'appuient, pour ce faire, sur les lignes directrices données et les procédures définies par le Groupe.

Organisation du contrôle interne

Les Acteurs

Si la responsabilité de la mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne est du ressort du management à travers l'ensemble du Groupe, la cellule de gestion des risques et du contrôle interne assure l'animation et la coordination du dispositif. Elle définit la structure et les procédures de contrôle interne pour le Groupe en partenariat avec les acteurs clés, opérationnels locaux et fonctionnels de la holding. Elle s'assure également, par des revues sur le terrain, de la correcte application des règles énoncées.

La cellule de gestion des risques et du contrôle interne fait partie de la direction financière du Groupe et rend compte de ses travaux au Comité d'audit. Le Directoire et le Conseil de Surveillance ont un rôle moteur dans la mise en œuvre du contrôle interne, tant en ce qui concerne la définition de lignes directrices et normes internes que le contrôle de leur application et de leur déclinaison en plans d'actions.

Le système de contrôle interne du groupe Manutan s'articule autour de deux grands axes.

Contrôles juridique et opérationnel exercés par la Société mère sur ses filiales

Le contrôle juridique (respect des lois, réglementations et respect des règles internes de délégations de pouvoirs, de responsabilités) est assuré, tout d'abord, par la présence d'au moins un des membres du Directoire aux Conseils d'Administration des sociétés « tête de zone opérationnelle ».

Le Directoire est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement...), en fonction des limites de responsabilité fixées contractuellement aux dirigeants.

Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe.

Le contrôle opérationnel est assuré par le rôle clé du Comité exécutif du Groupe qui rassemble les directeurs de zones opérationnelles, les directeurs fonctionnels ainsi que 2 membres du Directoire. Le Comité exécutif se réunit en général une fois par trimestre : il définit les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Il vise aussi à assurer l'homogénéité et la cohérence des pratiques au sein du Groupe. Il est, enfin, un relais de communication vers les filiales et leurs équipes.

Par ailleurs, la cellule Contrôle de gestion de Manutan International est un acteur clé du contrôle opérationnel :

- elle est en prise directe avec les réalités opérationnelles des filiales et peut participer à la résolution de problématiques de gestion dans des domaines allant au-delà de la simple sphère financière ;
- elle assure un contrôle régulier des performances opérationnelles par le reporting et les indicateurs de performance clés (Key Performance Indicators – KPI).

Enfin, les Commissaires aux comptes du Groupe complètent ce dispositif par le biais du contrôle externe qu'ils exercent sur chacune des entités du Groupe.

Manutan International a fait le choix de faire appel aux deux mêmes Sociétés d'audit pour le Groupe et l'ensemble de ses filiales, afin d'assurer une certaine homogénéité des méthodes et des conclusions rapportées.

La maîtrise des risques

En accord avec le Comité d'audit, les projets suivants ont été menés à bien sur l'exercice écoulé :

- Revues de contrôle interne en filiales : l'Italie et les Pays-Bas ont ainsi fait l'objet d'une revue sur place de leur dispositif de contrôle interne, qui a donné lieu à une liste de recommandations et de plans d'actions associés.
- Sécurisation des systèmes d'information : dans le cadre du projet ERP Groupe, il est fait appel à un prestataire externe pour assurer l'exploitation de la plate-forme informatique qui supporte ce nouveau logiciel. La cellule Contrôle interne a été associée à la définition des termes contractuels et des procédures mis en place avec ce prestataire.
- Dispositifs de contrôle du projet ERP (refonte du système d'information).

Outre les outils mis en œuvre au cours du projet (structuration des instances de gouvernance du projet, processus et outil de suivi budgétaire, cartographie des risques), la cellule Contrôle interne a également supervisé de près toutes les activités de préparation au démarrage de l'entité opérationnelle pilote (Key Industrial Equipment, filiale anglaise du Groupe). Elle est par ailleurs fortement impliquée dans les opérations de stabilisation du système post-démarrage.

Les trois champs d'actions – Revues opérationnelles, Sécurité informatique, Sécurisation du projet ERP – seront reconduits au cours de l'exercice 2007/2008.

Rapport du Président

du Conseil de Surveillance

Les procédures de contrôle interne sur les processus clés

Le responsable du contrôle interne est en charge du développement et de la rédaction des procédures Groupe visant à structurer et améliorer le contrôle interne, avec pour finalité une meilleure maîtrise des risques et un niveau de performance accru.

Il assume la communication et les actions de sensibilisation sur ces sujets. Au-delà des domaines qui lui sont plus particulièrement dévolus (pratiques financières et contrôle interne *stricto sensu*), il participe également aux projets transversaux menés par les départements Ressources Humaines (délégations de pouvoirs et définition de responsabilités) et Juridique (code de conduite, assurances).

Le rôle du responsable du contrôle interne ne se limite pas à la définition des normes et au contrôle de leur bonne application, il participe activement, depuis février 2004, à la mise en place des actions correctrices par les entités opérationnelles nécessaires à la réduction de non conformités détectées lors de la validation des procédures Groupe.

Les référentiels et les outils complémentaires

Les projets menés autour de la gestion des risques et du contrôle interne se traduisent par la production de divers documents et outils, qui sont autant de supports auxquels pourront utilement se référer les collaborateurs du groupe Manutan.

- Manuel de procédures Groupe : les procédures Groupe sont bâties sous un format standard ; contexte, objectifs, périmètre, définition, procédure, contrôles internes applicables. Au fur et à mesure de leur rédaction, elles sont regroupées dans un manuel de procédures disponible sur l'Intranet du Groupe.
- Code de conduite : le code de conduite énonce les valeurs du Groupe et expose les principes comportementaux de ses différentes parties prenantes ; employeurs, collaborateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires.
- Manuel de principes comptables et financiers Groupe : le manuel des principes comptables et financiers Groupe recense l'ensemble des règles comptables, de gestion et de consolidation que les filiales doivent appliquer.

Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Responsables de l'élaboration et du contrôle de l'information

L'élaboration de l'information comptable et financière Groupe est placée sous la responsabilité de la direction financière Groupe qui supervise les travaux effectués par les directions financières locales.

Le Directoire revoit les arrêtés semestriels et annuels ainsi que l'information de gestion, présentés ensuite au Comité d'audit et au Conseil de Surveillance.

Procédures de gestion financière

La production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un processus intégré de la procédure budgétaire et du reporting à l'établissement des comptes consolidés audités par les Commissaires aux comptes.

La procédure budgétaire

Elle est pilotée par la direction financière du Groupe. Les budgets des pays et zones opérationnelles sont construits sur la base des lettres de cadrage émises par le Directoire de Manutan International et sur les échanges entre les directions opérationnelles et les directions financière et fonctionnelles du Groupe (mai).

Les projets de budgets des zones sont présentés par chaque zone lors d'une revue officielle entre le Directoire et les dirigeants opérationnels : les orientations stratégiques, les projets et les moyens associés ainsi que les objectifs chiffrés qui en découlent y sont commentés (juillet).

Après d'éventuels ajustements demandés par le Directoire, les budgets des zones opérationnelles, et donc des sociétés qui en font partie, sont ensuite validés (août). Le projet de budget du Groupe est alors définitivement amendé (septembre).

Les objectifs Groupe et leurs conséquences financières, pour le nouvel exercice, sont présentés et partagés avec les cadres dirigeants et les principaux managers lors de conventions annuelles (septembre/octobre), puis avec le Conseil de Surveillance (octobre).

Une cohérence générale est ainsi assurée du Groupe aux zones opérationnelles, des zones aux sociétés, des directions fonctionnelles aux directions opérationnelles.

Cette cohérence est fédérée par le système de rémunération des 80 cadres dirigeants, tous associés aux résultats du Groupe (voir chapitre Données environnementales et sociales en page 38 du présent document).

sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne

Le budget sert de référence toute l'année.
Les prévisions sont revues et ajustées tous les trimestres.

Le reporting

Le reporting Groupe consiste à suivre mensuellement les performances des entités au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la direction financière : il s'agit à la fois d'indicateurs financiers classiques, basés sur le compte de résultat, le bilan et l'analyse de la trésorerie, mais aussi d'indicateurs de mesure de la performance opérationnelle et de la réalisation des objectifs chiffrés associés aux priorités de l'année.

Conformité aux principes comptables et financiers du Groupe

La bonne application des principes comptables et financiers du Groupe est contrôlée par la direction financière du Groupe, ainsi que par les Commissaires aux comptes locaux.

La direction financière tient également un rôle de conseil et de support dans le traitement de toute problématique spécifique et d'opérations non récurrentes.

La consolidation

Le groupe Manutan établit des comptes consolidés sur une base trimestrielle dans un souci de gestion interne. Seuls les comptes consolidés semestriels et annuels sont aujourd'hui publiés.

À ce titre, un planning détaillé et une description des différentes étapes et des responsabilités associées sont établis pour chaque clôture trimestrielle des comptes consolidés. Ils sont accompagnés de la liste des informations et documents à fournir dans la liasse de consolidation (ex. : lettre d'affirmation, éléments d'information pour l'annexe aux comptes consolidés...).

La consolidation des comptes, étape clé dans l'élaboration des informations comptables et financières Groupe, est réalisée de manière centralisée par la direction financière de Manutan International sur la base des liasses de consolidation des filiales, préalablement validées par les responsables locaux et les Commissaires aux comptes et analysées par la direction financière Groupe (écarts par rapport au budget notamment). Le processus de consolidation est structuré autour de différentes réunions d'échanges et de validation. Une réunion de clôture locale, pour les clôtures semestrielles et annuelles, est organisée pour chaque filiale du Groupe. Elle regroupe l'équipe financière locale (souvent accompagnée du dirigeant de la filiale), un représentant de la direction financière Groupe et les Commissaires aux comptes locaux. Une revue systématique des états financiers ainsi que

leur cohérence par rapport aux principes comptables Groupe et par rapport au budget y est réalisée. Les points d'audit relevés par les Commissaires aux comptes locaux y sont aussi discutés.

Les comptes consolidés sont examinés trimestriellement par la direction financière qui présente au Directoire, au Conseil de Surveillance et au Comité d'audit leur analyse. L'accent est mis sur l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la trésorerie en regard du budget, ainsi que sur une analyse des risques majeurs.

Exploitation des rapports des Commissaires aux comptes

Le responsable financier Groupe et le responsable du contrôle interne relèvent et consignent les points d'audit portés à leur connaissance par les Commissaires aux comptes.

Ils en assurent ensuite le suivi comme autant d'éléments d'audit interne et participent le cas échéant à la mise en œuvre d'actions correctrices.

Description du système d'information

Toutes les informations servant de base à la production des états financiers consolidés sont gérées dans un outil unique, intégré, partagé par l'ensemble des sociétés du Groupe (outil faisant référence sur son marché). Cet outil est piloté par la direction financière du Groupe et fédère, sous un format unique et homogène, et autour d'un référentiel financier commun, les différentes phases de production des informations financières : budget, reporting, établissement des comptes consolidés.

Toutes les analyses et discussions relatives à l'information financière se font à partir des informations provenant de cet outil commun.

Perspectives 2007/2008

2007/2008 étant une année d'investissements, outre ses actions traditionnelles, la cellule Contrôle interne Groupe portera une attention particulière au contrôle des grands projets en cours, à travers des audits réalisés à des étapes clés, ainsi qu'un suivi des risques en termes de coûts, délais et qualité.

Par ailleurs, une procédure d'évaluation de l'actuel dispositif de contrôle à l'aune du Cadre de Référence de l'AMF sera réalisée au cours de l'exercice. Elle conduira à identifier d'éventuelles zones d'amélioration et à la mise en œuvre des actions correctives requises.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235
DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ MANUTAN INTERNATIONAL, POUR CE QUI
CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION
ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Exercice clos le 30 septembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Manutan International et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel françaises. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce.

Fait à Courbevoie et à Nantes, le 31 janvier 2008

Les Commissaires aux comptes

Pour **KPMG Audit**
Département de KPMG S.A.
Représenté par
Monsieur Franck Noël

Pour **Mazars et Guérard**
Représenté par
Messieurs Patrick de Cambourg
et Serge Castillon

5 Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte

À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2007, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 7 197 260 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 34 043 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme 7 197 260 euros de la manière suivante :

■ Résultat exercice 2006/2007	7 197 260 euros
Report à nouveau	15 477 euros
Soit un total à affecter	7 212 737 euros
■ Affecté de la manière suivante :	
Dividende	7 212 737 euros
Dividende complémentaire par prélèvement sur le poste « Autres réserves »	4 328 048 euros
	<hr/>
	11 540 785 euros

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 1,52 euro. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le montant du dividende, correspondant aux actions détenues par la Société au moment de la mise en paiement, sera affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera payable dans les 15 jours suivant votre approbation au guichet de Lazard Frères Banque, BNP Paribas et la Banque Palatine.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes (par action) ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2003/2004	6 090 632,80 €		
2004/2005	6 090 632,80 €		
2005/2006	8 222 354,00 €		

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés tels qu'ils leur ont été présentés, approuve les comptes consolidés au 30 septembre 2007 laissant apparaître un bénéfice net consolidé de 39,121 millions d'euros (dont part du Groupe 39,065 millions d'euros), ainsi que les opérations reprises dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007, dans sa sixième résolution.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Manutan International par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charge de déontologie de l'AFEI admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- d'assurer la couverture de plans d'option d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation qui a été conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mars 2007 dans sa huitième résolution.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation boursière. La société se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 38 066 400 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution

Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce ;
- et/ou à des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribué gratuitement ne pourra dépasser 1 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le Directoire a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes ;
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution pour lesquels le fait générateur de l'imposition coïncide avec la fin de la période d'acquisition, le Directoire ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la Sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires.

Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer ;
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ;

- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires ;
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 25 février 2005, dans sa septième résolution.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'alinéa 6 de l'article 12 des statuts « Directoire » comme suit :

Ancien alinéa 6 :

« - procéder à l'achat, la vente, l'échange de tous immeubles, droits immobiliers et fonds de commerce, pour un montant supérieur à CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE euros (152 450 euros) par opération ;

- procéder à des emprunts supérieurs à CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE euros (152 450 euros), assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société ;

- procéder, pour des montants supérieurs à CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE euros (152 450 euros) par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participation sous toutes formes et dans toutes sociétés et entreprises ;

- procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger. »

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte

Nouvel alinéa 6 :

« -procéder à l'achat, la vente, l'échange de tous immeubles, droits immobiliers et fonds de commerce, pour un montant supérieur à CINQ CENT MILLE euros (500 000 euros) par opération ;

-procéder, pour des montants supérieurs à CINQ CENT MILLE euros (500 000 euros) par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participations ou cessions de participations sous toutes formes et dans toutes sociétés et entreprises ;

-procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger ;

- procéder aux investissements et désinvestissements supérieurs à CINQ CENT MILLE euros (500 000 euros) ;

-procéder à des emprunts supérieurs à CINQ CENT MILLE euros (500 000 euros), assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Huitième résolution

Mise en harmonie des statuts avec le décret du 11 décembre 2006

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de mettre en conformité les statuts de la Société avec les dispositions du décret du 11 décembre 2006 modifiant le décret du 23 mars 1967 ;

- de modifier en conséquence et comme suit l'article 17 alinéa 3 des statuts :

Ancien alinéa 3 :

« Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres au moins cinq jours avant l'Assemblée. La justification de la propriété des titres se fait

sous la forme soit d'une inscription nominative, soit sous présentation d'un certificat délivré par l'intermédiaire habilité qui tient le compte d'actions au porteur du titulaire. »

Nouvel alinéa 3 :

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES, ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

(Articles L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Rapport Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Une opération sur titre a été effectuée au cours de l'exercice 2006/2007, par un mandataire social de Manutan International :

Nom et prénom	Brigitte Auffret
Qualité	Membre du Directoire – Directrice Générale
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	
Prix moyen pondéré	
Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis	2 000
Prix moyen pondéré	62,97 euros
Montant total des acquisitions	0 - Attribution gratuite d'actions

Aucune opération sur titre n'a été effectuée au cours de l'exercice 2006/2007 par les personnes liées aux hauts responsables de Manutan International.

A close-up photograph of a woman with brown hair tied back, wearing a headset with a microphone. She is smiling and looking down, likely at a computer screen. She is wearing a light pink blazer over a yellow top. The background is bright and out of focus.

| 219 collaborateurs

Travailler ensemble et partager un esprit entrepreneurial sont les atouts du groupe Manutan qui encourage l'innovation et les initiatives au sein de ses équipes.

6

Éléments financiers

64 • Les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2007

- 64 • Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 66 • États financiers du Groupe

72 • Notes aux états financiers du Groupe

- 72 • Note 1 - Entité présentant les états financiers
- 72 • Note 2 - Déclaration de conformité
- 72 • Note 3 - Base de préparation
- 72 • Note 4 - Recours à des estimations et aux jugements
- 73 • Note 5 - Faits caractéristiques
- 73 • Note 6 - Le groupe Manutan : périmètre de consolidation
- 73 • Note 7 - Principes de consolidation
- 73 • Note 8 - Règles et méthodes comptables
- 77 • Note 9 - Présentation détaillée des états financiers
- 94 • Note 10 - Sociétés formant le périmètre de consolidation
- 95 • Note 11 - Événements postérieurs à la clôture
- 95 • Note 12 - Récapitulatif des obligations et engagements
- 95 • Note 13 - Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

96 • Les comptes de la Société mère au 30 septembre 2007

98 • Notes aux états financiers de Manutan International

107 • Rapport général des Commissaires aux comptes

108 • Résultats et autres éléments caractéristiques

110 • Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2007

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 30 septembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société MANUTAN INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 8.4 aux états financiers mentionne la méthode retenue par votre Société pour effectuer des tests de dépréciation sur les goodwill. Les modalités de calcul de la valeur d'utilité d'une Unité Génératrice de Trésorerie, la présentation qui en est faite en annexe ainsi que les conséquences sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

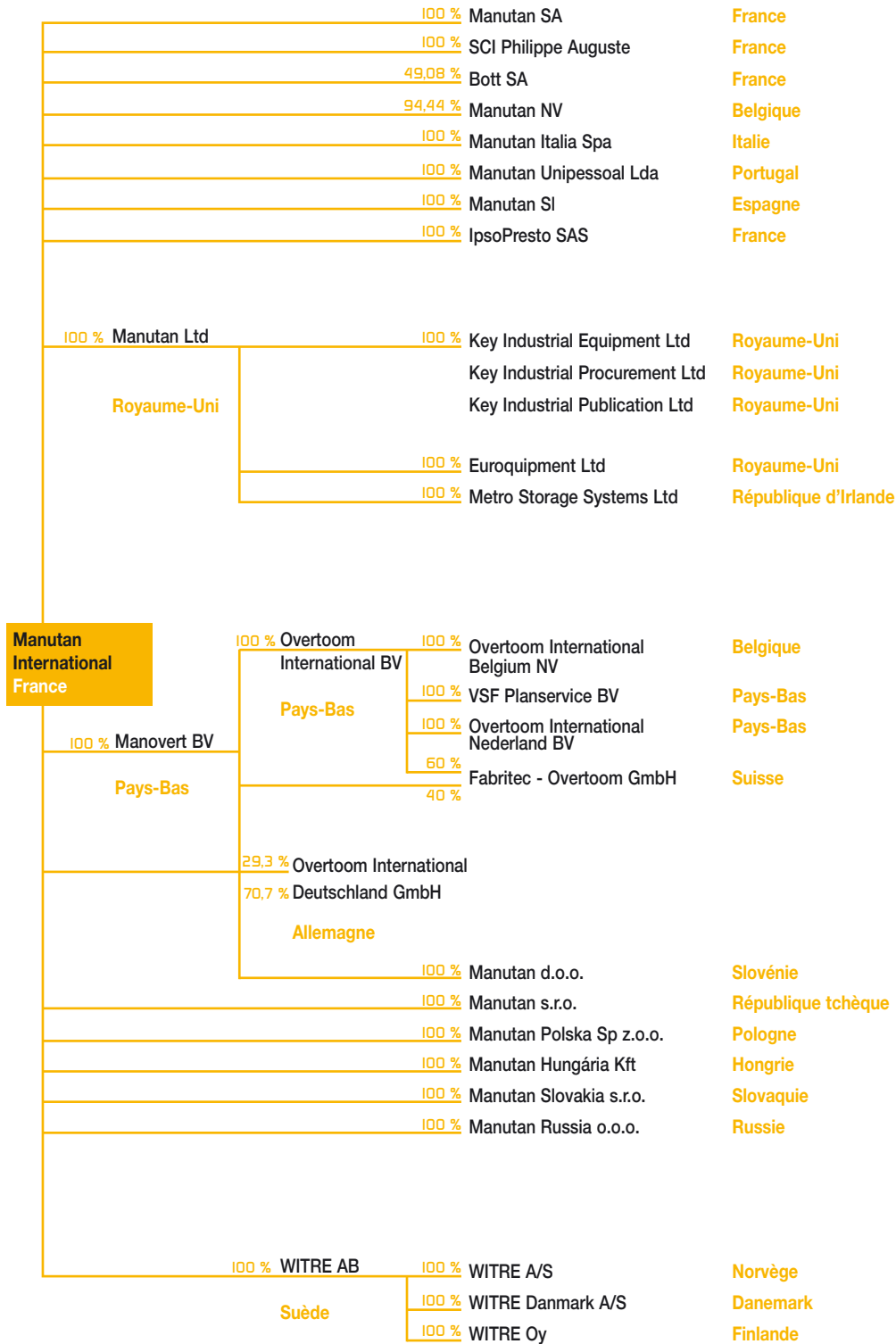
Fait à Courbevoie et à Nantes, le 31 janvier 2008

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Représenté par
Monsieur Franck Noël

Mazars & Guérard
Représenté par
Messieurs Patrick de Cambourg
et Serge Castillon

ORGANIGRAMME AU 30 SEPTEMBRE 2007



Zone sud



Zone ouest



Zone centre



Zone est



Zone nord



Groupe Manutan: bilan consolidé au 30 septembre 2007

En milliers d'euros	Notes	30/09/07	30/09/06	30/09/05
ACTIF				
ACTIFS NON COURANTS				
Goodwill	9.1	38 872	38 994	38 966
Immobilisations incorporelles	9.2	14 630	8 014	5 362
Immobilisations corporelles	9.2 - 9.3	31 546	31 824	48 049
Immeubles de placement	9.4	808	871	304
Actifs financiers non courants	9.6	769	246	247
Actifs d'impôts différés		2 786	4 605	4 299
		89 410	84 553	97 226
ACTIFS COURANTS				
Stocks	9.7	30 399	28 368	25 876
Créances clients	9.7	92 048	79 603	70 906
Autres créances et comptes de régularisation	9.8	3 325	9 095	2 725
Créance d'impôt courant		198	706	838
Actifs financiers courants	9.9	129 240	79 815	74 829
Actifs détenus en vue de la vente	9.10	3 274	10 021	717
		258 484	207 608	175 892
TOTAL ACTIF		347 894	292 161	273 119

En milliers d'euros	Notes	30/09/07	30/09/06	30/09/05
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		15 227	15 227	15 227
Primes d'émission		5 796	5 796	5 796
Réserves consolidées		174 355	151 824	139 573
Résultat		39 065	26 883	17 706
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	9.22	234 443	199 730	178 302
Intérêts minoritaires		784	759	1 008
TOTAL CAPITAUX PROPRES		235 228	200 489	179 310
PASSIFS NON COURANTS				
Passifs financiers non courants	9.11	1 831	4 288	5 614
Provisions pour avantages du personnel	9.12	4 587	10 988	10 829
Passifs d'impôts différés		4 646	1 594	1 872
		11 064	16 870	18 315
PASSIFS COURANTS				
Provisions pour autres passifs	9.13	2 032	1 533	1 691
Passifs financiers courants	9.11	4 104	1 904	7 268
Dettes fournisseurs		67 247	50 366	51 068
Autres dettes et comptes de régularisation	9.14	21 910	18 128	14 683
Impôts courants dus		5 181	2 871	784
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	9.10	1 129		
		101 603	74 803	75 494
TOTAL PASSIFS		112 666	91 673	93 809
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		347 894	292 161	273 119

Groupe Manutan : compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2006/07	2005/06	2004/05
Chiffre d'affaires (HT)	9.24	448 844	389 666	361 132
Coût des ventes		- 272 742	- 236 617	- 217 319
Marge commerciale		176 103	153 050	143 813
Charges administratives et commerciales	9.16	- 129 269	- 116 967	- 113 406
Résultat Opérationnel Courant	9.24	46 833	36 083	30 407
Autres produits et charges opérationnels	9.18	8 392	2 239	- 2 300
Résultat Opérationnel	9.24	55 225	38 322	28 107
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		2 991	1 866	1 450
Coût de l'endettement financier brut		- 87	- 191	- 128
Coût de l'endettement financier net	9.19	2 904	1 675	1 322
Autres produits et charges financiers	9.19	- 787	- 647	- 92
Résultat Avant Impôt		57 342	39 350	29 337
Impôt	9.20	- 18 220	- 12 396	- 11 567
Résultat net de l'ensemble consolidé		39 121	26 954	17 770
- Minoritaires		56	71	64
- Résultat part groupe		39 065	26 883	17 706
Résultat par action, net part du Groupe, hors actions autodétenues				
- de base	9.21	5,14	3,54	2,33
- dilué		5,14	3,54	2,33

Groupe Manutan : tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat	Écarts de Conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Capitaux propres de groupe	Intérêts minoritaires
Au 30/09/04	15 227	5 796	135 996	12 946		- 1 029	168 936	1 654
RÉSULTAT								
- affectation du résultat			12 946	- 12 946				
- résultat de l'exercice				17 706			17 706	64
Dividendes versés (soit 0,80 euro par action)			- 6 077				- 6 077	- 192
Paiements en actions et assimilés			19				19	
Écarts actuariels sur engagements du personnel			- 2 529				- 2 529	
Autres mouvements								
Incidence des variations :								
- de taux de change					247		247	
- de méthode								
- de périmètre								- 518
Au 30/09/05	15 227	5 796	140 355	17 706	247	- 1 029	178 302	1 008
RÉSULTAT								
- affectation du résultat			17 706	- 17 706				
- résultat de l'exercice				26 883			26 883	71
Dividendes versés (soit 0,80 euro par action)			- 6 081				- 6 081	- 321
Paiements en actions et assimilés			43				43	
Écarts actuariels sur engagements du personnel			556				556	
Autres mouvements			- 114				- 114	
Incidence des variations :								
- de taux de change					193		193	
- de méthode			- 52				- 52	
- de périmètre								
Au 30/09/06	15 227	5 796	152 413	26 883	440	- 1 029	199 730	759
RÉSULTAT								
- affectation du résultat			26 883	- 26 883				
- résultat de l'exercice				39 065			39 065	56
Dividendes versés (soit 1,08 euro par action)			- 8 209				- 8 209	- 31
Paiements en actions et assimilés			64				64	
Écarts actuariels sur engagements du personnel			4 220				4 220	
Autres mouvements								
Incidence des variations :								
- de taux de change					- 427		- 427	
- de méthode								
- de périmètre								
Au 30/09/07	15 227	5 796	175 371	39 065	13	- 1 029	234 443	784

ÉTAT DES PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2007

En milliers d'euros	2006/07	2005/06	2004/05
Écarts de change	- 427	194	247
Paiements en actions et assimilés	64	43	19
Écarts actuariels nets sur engagement du personnel	4 220	556	- 2 529
Marques créées en interne		- 52	
Autres mouvements		- 114	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	3 857	627	- 2 263
Résultat de la période	39 121	26 954	17 770
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période	42 978	27 581	15 507
Attribuables aux :			
Porteurs de capitaux propres de la société mère	42 922	27 510	15 443
Intérêts minoritaires	56	71	64
Total des produits / charges comptabilisés au titre de la période	42 978	27 581	15 507

Groupe Manutan : tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	Notes	2006/07	2005/06	2004/05
Trésorerie à l'ouverture		78 320	68 470	62 689
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
Capacité d'autofinancement	9.23-9.24	39 307	31 092	27 355
Dont intérêts versés		- 562	- 786	- 239
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	9.23-9.24	9 027	- 7 497	- 6 184
Dont décaissement d'impôt sur les sociétés		2 805	2 218	- 461
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles (A)		48 334	23 595	21 171
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	9.24	- 8 949	- 6 016	- 2 398
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9.24	- 5 802	- 2 589	- 5 870
Acquisitions d'immobilisations financières				- 2 451
Cessions d'immobilisations corporelles		19 540	7 926	784
Autres opérations d'investissements			504	3
Variation des dettes/créances sur immobilisations		5 452	- 4 849	60
Flux de trésorerie nécessités par les investissements (B)		10 241	- 5 024	- 9 872
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 8 209	- 6 081	- 6 077
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		- 31	- 321	- 192
Remboursement des dettes financières		- 2 841	- 3 697	- 930
Augmentation des dettes financières		931	1 854	1 490
Instruments financiers		- 25		
Flux nets de trésorerie nécessités par les opérations de financement (C)		- 10 176	- 8 246	- 5 709
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente		- 451		
Variation des écarts de conversion (D)		- 176	- 475	155
Variation de trésorerie (A+B+C+D)		47 774	9 850	5 782
Trésorerie à la clôture		126 094	78 320	68 470

VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET - EXERCICE CLOS LE 30/09/2007

	Notes	Ouverture	Clôture	Variation
Trésorerie brute (a)	9.9	79 815	129 240	49 425
Soldes débiteurs et concours bancaires courants (b)	9.11	- 1 496	- 3 147	- 1 651
Trésorerie nette (c) = (a) + (b)		78 320	126 094	47 774
Endettement financier brut (d)	9.11	- 4 696	- 2 788	1 908
Endettement financier net (d) + (c)		73 624	123 305	49 682

Notes aux états financiers

Note 1 - ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2007, se rapportent aux comptes consolidés du groupe Manutan. Ils sont présentés par Manutan International, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, sis 32 bis, boulevard de Picpus à Paris 12^e, France. L'activité du Groupe consiste en la vente à distance d'équipements et consommables industriels et de bureau aux entreprises et collectivités locales.

Note 2 - DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement Européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du groupe Manutan sont établis conformément à l'ensemble des normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) applicable à cette date et tel qu'adopté par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les états financiers consolidés ont été régulièrement arrêtés par le Directoire en date du 30 novembre 2007 et n'ont pas appelé de remarque de la part du Conseil de Surveillance.

Note 3 - BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué, pour la préparation des états financiers consolidés, aucun amendement et aucune norme ou interprétation par anticipation, en particulier les textes suivants, déjà publiés et adoptés par l'Union européenne, mais d'application obligatoire à une date ultérieure. Le Groupe n'attend aucune incidence significative sur ses états financiers, de l'application de ces textes dans le futur :

- Amendement à la norme IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital ;
- IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers ;
- IFRIC 10 relative à la dépréciation des pertes de valeur dans les états financiers intermédiaires.

Note 4 - RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AUX JUGEMENTS

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Note 5 - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les filiales Manutan SA et SCI Philippe Auguste en France ont concrétisé en juin 2007 la vente de leurs terrains et bâtiments qui avaient été classés en « Actifs détenus en vue de la vente » au 30 septembre 2006. La plus value de 8,4 millions d'euros enregistrée à cette occasion l'a été en « Autres produits et charges opérationnels ». La société Manutan SA est devenue par suite locataire de son site d'exploitation.

Note 6 - LE GROUPE MANUTAN : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sont incluses dans le périmètre de consolidation toutes les sociétés sur lesquelles Manutan International exerce un contrôle exclusif de droit ou de fait, tel que défini par IAS 27. Le contrôle exclusif résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote en Assemblée Générale Ordinaire, soit de dispositions contractuelles permettant à la société mère d'orienter la politique et l'utilisation des actifs de la société consolidée, ou encore d'un contrôle de fait.

Les sociétés comprises dans le périmètre sont consolidées par intégration globale. Elles appliquent des principes comptables homogènes (dits « principes comptables Groupe ») pour l'enregistrement et la présentation de transactions et événements similaires. Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont détaillées à la note 10. Manutan o.o.o., filiale russe nouvellement créée en juin 2007 et sans activité commerciale sur l'exercice, est le seul changement de périmètre de l'exercice.

Note 7 - PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 30 septembre 2007, à l'exception de la SCI Philippe Auguste et de Manutan o.o.o., dont les exercices s'achèvent le 31 décembre et pour lesquelles une situation intermédiaire a été établie pour la période du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007.

Conversion des états financiers et des opérations en devises

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères est la monnaie locale.

Par conséquent, les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode suivante :

- conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période ;
- les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les variations de capitaux propres de la période (augmentation de capital, acquisition...) ou sur les éléments du compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du Groupe et la part des tiers. L'incidence de ces écarts est isolée dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

Note 8 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

8.1 - Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en service, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Logiciels

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels ainsi que leurs adaptations sont amorties à compter de leur date de mise en service sur le mode linéaire sur une durée allant de 1 à 5 ans selon leur objet et leur durée d'utilité.

8.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation :

- constructions : 20 à 25 ans pour les bâtiments à usage principal d'entrepôt et pour les bureaux ;
- installations et agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : 3 ou 5 ans ;
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériels et outillages, mobilier et matériel de bureau) : 5 ans.

8.3 - Contrats de locations

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des avantages et risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classifiés en contrat de location-simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations pour lesquels l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété est supporté par le Groupe sont classés en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés à l'actif au commencement du contrat pour la juste valeur du bien loué. Chaque paiement fait au titre du contrat de location est ventilé entre charge financière et amortissement du solde de la dette financière afférente.

Les immobilisations acquises dans ce cadre sont amorties sur leur durée d'utilité ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

8.4 - Goodwill

La différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Le coût d'acquisition comprend les frais, nets d'impôts, directement liés à l'acquisition ainsi que l'actualisation de la dette en cas de paiement différé ou étalé.

Par ailleurs, les actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres sont évalués à leur juste valeur.

Le Groupe pratique un test de dépréciation de ses goodwill. La valeur recouvrable est calculée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle peut être rattaché le goodwill. Au sein du groupe Manutan, les cinq zones opérationnelles sont autant d'UGT dès lors que des synergies existent entre ces entités opérant sur un même marché géographique et utilisant des moyens d'exploitation communs, avec une direction opérationnelle unique. Toutefois, dans certains cas, l'UGT pourra être constituée d'une entité juridique opérationnelle seule.

L'approche retenue pour ce calcul est fondée sur l'analyse des cash-flows futurs après impôt et après investissements tels qu'ils ressortent des plans d'affaires établis par chaque UGT et validés par le management du Groupe dans le cadre de son pilotage opérationnel. Les prévisions de croissance de l'activité ultérieures aux plans d'affaires, c'est-à-dire à partir de la quatrième année, sont stables et limitées au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Les résultats obtenus sont actualisés par application d'un taux égal au coût du capital de la société tête de Groupe.

Ces tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an.

8.5 - Actifs et Passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si l'entreprise entend recouvrer la valeur par voie de vente plutôt que par un usage opérationnel.

Les actifs et passifs ainsi déterminés sont classés et présentés distinctement sur une ligne du bilan lorsque les conditions essentielles suivantes ont été reconnues :

- un plan de cession est engagé ;
- les actifs et passifs sont disponibles à la vente en l'état actuel ;
- la vente est probable et interviendra dans un délai raisonnable.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

8.6 - Immobilier de placement

Les immeubles de placement sont constitués de terrains et/ou de constructions appartenant au Groupe, ou dont le Groupe a la jouissance, qui ne sont pas utilisés directement pour l'activité principale du Groupe. Il s'agit au cas d'espèce de terrain, d'immeuble ou de partie d'immeuble donnés en location à des tiers.

Les immeubles de placement sont présentés au bilan sur une ligne distincte. Ils sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

8.7 - Valeurs d'exploitation

Les valeurs d'exploitation sont essentiellement constituées de stocks de marchandises.

Les stocks sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré et sont évalués à l'inventaire au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération les éléments suivants :

- les articles périmés ;
- les articles à faible rotation ;
- les articles mis en exposition ou en consigne.

8.8 - Créances clients et autres créances

L'ensemble du poste client est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. Ces créances sont prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision qui est fonction du risque d'irrécouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique fonction de leur antériorité.

8.9 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur de marché et sont gérés selon la méthode FIFO. Ils sont composés de dépôts et comptes à terme, ainsi que de SICAV et FCP émis par des établissements bancaires et de crédit.

8.10 - Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont ensuite réévalués à l'inventaire pour leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de la perte/du profit afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe distingue ainsi :

- la couverture de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés, ou encore d'engagement ferme. Les profits et pertes constatés sur le dérivé, comme sur l'instrument couvert, sont comptabilisés au compte de résultat en charges/produits financiers pour la partie réputée efficace de la couverture. Il en est de même pour la partie réputée non efficace ;
- la couverture de risques spécifiques à des actifs ou à des passifs comptabilisés, ou encore à des transactions futures hautement probables, aussi désignée « couverture de flux de trésorerie ». Pour la partie réputée efficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les profits/pertes constatés sur la partie non-efficace sont eux comptabilisés au compte de résultat en autres produits/charges ;
- la couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger. La comptabilisation des variations de juste valeur répond aux mêmes règles que celles de la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés dont les caractéristiques ne satisfont pas à celles de la comptabilité de couverture, ou qui n'ont pas été désignés comme tels, voient leur variation de juste valeur comptabilisée au compte de résultat en autres produits/charges.

8.11 - Avantages du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Médailles du travail

Elles ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel. L'engagement a été calculé pour l'ensemble de la population concernée. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en résultat.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies (tel que le système français par répartition), les charges correspondent aux cotisations enregistrées en compte de résultat au cours de l'exercice. Dans le cadre de ces régimes, il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses employés.

Régimes à prestations définies

Il s'agit essentiellement de régimes de retraite à rente uniforme et de régimes de retraite avec salaire de fin de carrière venant en complément des régimes de retraites obligatoires. La principale zone concernée est la zone Centre.

Les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des compléments de retraite, lorsqu'ils ne sont pas couverts par des fonds de pension ou d'assurance, font l'objet d'une provision.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon les normes et législations en vigueur au plan local. L'ensemble de la charge correspondant aux pensions restant à verser aux retraités et aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en capitaux propres.

8.12 - Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et des différences temporaires apparaissant entre les bases comptable et fiscale. Ils sont évalués en utilisant les taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice.

Manutan International est tête du Groupe, fiscalement intégré, qu'elle forme avec Manutan SA et Ipsopresto SAS, au sens de l'article 223-A du Code Général des Impôts.

8.13 - Retours de marchandises

Une provision est constituée pour couvrir le coût des retours de marchandises postérieurs à la clôture. Ce coût tient compte de la perte de marge brute ainsi que des frais directement liés à ces retours (transport, emballage, réparation...). La provision est fonction du taux de retour déterminé statistiquement par chaque société.

8.14 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et des services associés (tel que transport, montage...).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de transfert des risques et avantages associés aux marchandises vendues. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique de crédit management stricte permet d'assurer en amont qu'aucune vente ne soit réalisée dont le recouvrement n'est pas probable.

8.15 - Dépenses de promotion

Les coûts des actions de promotion sont comptabilisés au moment de leur réalisation. En particulier, le coût de fabrication des catalogues est pris en charge à la date du routage de ces derniers.

8.16 - Résultat comptable par action

Le résultat par action est calculé sur le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice écoulé, déduction faites des actions autodétenues.

8.17 - Plan d'attribution d'actions gratuites

Le plan d'attribution d'actions gratuites, au bénéfice des dirigeants du Groupe, est arrivé à échéance le 11 juillet 2007. Les conditions cumulatives de présence et d'objectifs de performance ayant été atteintes, les actions gratuites ont été distribuées. La charge correspondante a été comptabilisée au compte de résultat au cours du jour de la distribution des actions gratuites et la contrepartie enregistrée en capitaux propres.

8.18 - Information sectorielle

Toutes les sociétés du Groupe exercent le même métier dans leur pays d'implantation : il n'y a donc qu'un seul et même secteur d'activité.

Les zones retenues correspondent aux zones opérationnelles mises en place sur l'exercice, ces zones correspondent à la localisation géographique des actifs du Groupe. Elles regroupent des sociétés de plusieurs pays, alliant proximité des opérations, comparabilité des comportements clients et des offres produits et services, similitudes des conditions économiques et synergies opérationnelles. Les opérations inter-zones, ainsi que les activités des entités non-opérationnelles (holding) sont présentées sur une ligne *Autres*.

Afin d'améliorer la lisibilité de la performance, le Groupe communique autour de 5 zones opérationnelles composant son périmètre.

Ces zones géographiques regroupent les pays suivants :

- Nord : Danemark, Finlande, Norvège, Suède ;
- Centre : Allemagne, Belgique (Overtoom), Pays-Bas, Suisse ;
- Est : Hongrie, Pologne, République tchèque, Russie, Slovaquie, Slovénie ;
- Sud : Belgique (Manutan), Espagne, France, Italie, Portugal ;
- Ouest : République d'Irlande, Royaume-Uni ;
- Autres : holdings et éliminations opérations inter-zones.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour la détermination des résultats et actifs sectoriels sont identiques à ceux retenus pour le Groupe. Les redevances de marque Manutan perçues par Manutan International auprès des zones Sud et Est sont neutralisées en rubrique « Autres », afin d'améliorer la lisibilité de la performance opérationnelle et la comparabilité entre zones.

Note 9 - PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES ÉTATS FINANCIERS

9.1 - Goodwill

	Date d'acquisition	30/09/07	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Variation Change	Reclassement	30/09/06
Valeur nette							
UGT Centre	01/04/1995	32 596					32 596
UGT Ouest	01/02/1999	4 343			- 123		4 465
UGT Est	(1)	1 933					1 933
TOTAL		38 872	0	0	- 123	0	38 994
Dépréciation							
UGT Centre							
UGT Ouest							
UGT Est							
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Valeur nette		38 872	0	0	- 123	0	38 994

(1) 3 opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999, 2000/2001 et 2004/2005.

Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation dont les résultats n'ont pas conduit à déprécier les valeurs résiduelles.

9.2 - Immobilisations

Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	30/09/07	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de Change	30/09/06
Valeurs brutes						
Logiciels	38 165	1 519	- 34	- 122	3	36 798
Immobilisations en cours	11 333	7 422		- 11		3 923
Autres	92	8			4	81
TOTAL	49 590	8 949	- 34	- 133	8	40 801
Amortissements						
Logiciels	- 34 895	- 2 326	34	133	- 2	- 32 734
Immobilisations en cours						
Autres	- 65	- 8			- 4	- 53
TOTAL	- 34 959	- 2 334	34	133	- 6	- 32 787
Valeurs nettes	14 630	6 615			2	8 014

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont constatées dans le résultat opérationnel courant. Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées des dépenses d'investissement dans le projet ERP, soit 10560milliers d'euros à fin septembre 2007, mené par le Groupe et à ce stade en cours de développement.

Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	30/09/07	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de Change	30/09/06
Valeurs brutes						
Terrains	5 449		- 89	- 1 067	- 40	6 644
Constructions	32 356	12	- 229	-2 559	- 75	35 207
Installations et agencements	10 322	739	- 2 155	- 33	- 77	11 849
Matériels informatiques	12 468	1 317	- 822	- 55	- 18	12 046
Autres immobilisations corporelles	7 947	3 078	- 114	- 135	- 14	5 132
TOTAL	68 542	5 146	- 3 408	- 3 849	- 225	70 878
Amortissements / Dépréciations						
Terrains				312		- 312
Constructions	- 14 927	- 1 373	64	1 975	55	- 15 647
Installations et agencements	- 7 526	- 862	2 156	32	71	- 8 923
Matériels informatiques	- 10 322	- 1 165	820	39	10	- 10 027
Autres immobilisations corporelles	- 4 221	- 278	102	88	12	- 4 145
TOTAL	- 36 996	- 3 679	3 142	2 446	149	- 39 054
Valeurs nettes	31 546	1 467	- 266	- 1 403	- 76	31 824

Les actifs immobilisés de la société Bott ainsi que l'ensemble immobilier de la filiale Overtoom en Allemagne ont été reclassés en « actifs détenus en vue de la vente » (cf. note 9.10) pour un montant net global de 1 403 milliers d'euros.

9.3 - Contrats de location financement

Il a été procédé à une analyse de la substance des contrats de location pour le Groupe. Les montants ci-après, correspondant à des contrats de location financement, sont inclus dans les montants du tableau « Immobilisations corporelles » de la note précédente :

En milliers d'euros	30/09/07	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de Change	30/09/06
Valeurs brutes						
Terrains	198					198
Constructions	4 001					4 001
Installations et agencements	889				7	882
Matériels informatiques	166					166
Autres immobilisations corporelles	4					4
TOTAL	5 259				7	5 251
Amortissements						
Terrains						
Constructions	- 2 417	- 162				- 2 255
Installations et agencements	- 799	- 94			- 3	- 703
Matériels informatiques	- 159	- 6				- 153
Autres immobilisations corporelles	- 1	- 1				
TOTAL	- 3 376	- 263			- 3	- 3 111
Valeurs nettes	1 882	- 263			5	2 140

9.4 - Immeubles de placement

En milliers d'euros	30/09/07	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Variation de Change	30/09/06
Valeurs brutes					
Terrain	684			- 18	702
Construction	1 014			- 26	1 040
Autres actifs					
TOTAL	1 698	0	0	- 44	1 742
Amortissements					
Terrain					
Construction	890	40		- 21	871
Autres actifs					
TOTAL	890	40	0	- 21	871
Valeur nette	808	- 40	0	- 23	871

Les immeubles de placement sont constitués :

- D'un terrain non utilisé (12 400 m²) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire. La valeur de marché de ce terrain est estimée par agents immobiliers à 2 081 milliers d'euros.
- D'une partie des locaux de bureaux (2 628 m²) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire et qu'elle donne en location à deux sociétés tierces. La valeur de marché de cette partie d'immeuble est estimée par agents immobiliers à 2 336 milliers d'euros.

Les méthodes et taux d'amortissement pratiqués sont identiques à celles décrites pour les autres immobilisations corporelles. Les produits locatifs s'élèvent sur la période à 189 milliers d'euros, les principales dépenses opérationnelles relatives à l'immeuble sont quant à elles de 33 milliers d'euros.

9.5 - Hypothèques

Le montant des immobilisations corporelles données en garantie de dettes bancaires s'élève à 3 207 milliers d'euros au 30 septembre 2007.

9.6 - Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	30/09/07	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Reclassement	Variation de Change	30/09/06
Valeurs brutes						
Autres immobilisations financières	769	530	- 6	- 1		246
TOTAL	769	530	- 6	- 1		246
Amortissements						
Autres immobilisations financières						
TOTAL						
Valeurs nettes	769	530	- 6	- 1		246

L'augmentation des immobilisations financières est liée au dépôt de garantie contracté pour la location du site d'exploitation de la société Manutan France pour 525 milliers d'euros.

9.7 - Valeurs d'exploitation

Stocks de marchandises

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Valeurs brutes	32 849	30 815	29 105
Provisions ⁽¹⁾	- 2 450	- 2 447	- 3 229
Valeurs nettes	30 399	28 368	25 876

(1) La variation des provisions pour dépréciation du stock entre le 30 septembre 2006 et le 30 septembre 2007 se décompose en augmentation pour +290 milliers d'euros, en diminution pour - 284 milliers d'euros, et en variation de change pour - 3 milliers d'euros.

Créances clients

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Valeurs brutes	95 115	82 616	73 221
Provisions ⁽¹⁾	- 3 068	- 3 013	- 2 315
Valeurs nettes	92 048	79 603	70 906

(1) La variation des provisions sur créances clients entre le 30/09/06 et le 30/09/07 est due à une augmentation pour + 889 milliers d'euros et à une diminution pour - 833 milliers d'euros, et en variation de change pour - 1 milliers d'euros.

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

En milliers d'euros	- 1 an	+ 1 an, - 5 ans	+ 5 ans
Valeurs brutes	93 201	1 634	281
Provisions	- 1 234	- 1 552	- 281
Valeurs nettes	91 967	81	0

9.8 - Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Charges constatées d'avance	2 681	2 862	2 503
Créances sur Immobilisations		5 575	
Autres créances	644	657	222
TOTAL	3 325	9 095	2 725

Toutes les autres créances et comptes de régularisation sont à moins d'un an.

La baisse de la créance sur immobilisations de 5 575 milliers d'euros est liée à l'encaissement de la créance sur la vente du terrain de la filiale hollandaise.

9.9 - Actifs financiers courants

La trésorerie comprend :

- Les disponibilités,
- Les équivalents de trésorerie c'est-à-dire les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ; il s'agit de valeurs mobilières de placement et de comptes et dépôts à terme à échéance court terme,
- Les soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés et intérêts courus liés.

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Comptes bancaires courants	22 653	14 595	28 983
Valeurs mobilières de placement	96 416	53 217	938
Dépôts	10 171	12 003	44 908
TOTAL	129 240	79 815	74 829

Au 30 septembre 2007, les liquidités du Groupe font l'objet, pour la plupart, de placements en valeurs mobilières et en dépôts sur le marché monétaire, le solde étant placé sur des comptes bancaires courants dont la majorité est rémunérée.

9.10 - Actifs et Passifs détenus en vue de la vente

Actifs détenus en vue de la vente

En milliers d'euros	30/09/07	Acquisition augmentation	Cession diminution	30/09/06
Valeur Brute				
Terrain	1 067	1 067	- 2 639	2 639
Construction	2 559	2 559	- 11 884	11 884
Autres immobilisations	223	879	- 7 194	6 538
Autres groupes d'actifs	1 871	1 871		
TOTAL	5 720	6 376	- 21 717	21 061
Amortissements				
Terrain	312	312		
Construction	1 975	1 975	- 7 535	7 535
Autres immobilisations	159	159	- 3 505	3 505
Autres groupes d'actifs				
TOTAL	2 446	2 446	- 11 040	11 040
Valeur nette	3 274	3 930	- 10 677	10 021

Les actifs détenus en vue de la vente au 30 septembre 2007 sont constitués des groupes d'actifs non courants et courants de la société Bott, ainsi que des terrains et bâtiment de la société Overtoom en Allemagne.

Les cessions enregistrées au cours de l'exercice correspondent à la vente des terrains et bâtiments de Manutan SA en France, enregistrées au 30 septembre 2006 en « actifs détenus en vue de leur vente », auxquels sont venus s'ajouter 656 milliers d'euros d'agencements acquis en cours d'exercice.

La vente effective de cet ensemble a été conclue en juin 2007, pour la somme de 19 510 milliers d'euros. Il ressort de cette opération une plus-value avant impôt de 8 392 milliers d'euros, enregistrée au compte de résultat en « Autres produits et charges opérationnels ».

Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente

En milliers d'euros	30/09/07	Augmentation	Diminution	30/09/06
Autres groupes de passifs	1 129	1 129		
TOTAL	1 129	1 129	0	0

Les passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente sont constitués des passifs de la société Bott.

9.11 - Passifs financiers non courants et courants

Analyse par catégories de dettes

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	910	3 253	4 696
Dettes sur biens loués capitalisés	976	1 434	1 602
Emprunts et autres dettes financières divers	902	15	225
Concours bancaires courants	3 147	1 490	6 359
TOTAL	5 935	6 192	12 882

Analyse par échéances

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Moins d'un an	4 104	1 904	7 268
Entre un et cinq ans	1 831	3 994	5 081
Plus de cinq ans		294	533
TOTAL	5 935	6 192	12 882

Analyse par devises

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Franc suisse			104
Couronne tchèque	1 003	1 227	1 558
Euro	4 932	4 319	9 910
Couronne suédoise		647	1 309
Tolar slovène			1
TOTAL	5 935	6 192	12 882

Une évaluation de l'exposition du Groupe aux risques de taux et de change est donnée à la note 9.25.

Dettes couvertes par des sûretés réelles

Les dettes couvertes par des sûretés réelles correspondent aux dettes sur biens loués capitalisés pour 976 milliers d'euros et à des dettes garanties par des hypothèques pour 904 milliers d'euros.

9.12 - Avantages du personnel

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Engagements de retraite	4 335	10 736	10 616
Médailles du travail	252	252	213
TOTAL DES PROVISIONS	4 587	10 988	10 829

Engagements de retraite

En milliers d'euros Libellés	30/09/07			30/09/06			30/09/05		
	Total	Zone Centre	Zone Sud	Total	Zone Centre	Zone Sud	Total	Zone Centre	Zone Sud
Actifs financiers de couverture									
Valeur en début d'exercice									
Rendement									
Versements complémentaires									
Prestations payées									
Valeur fin d'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions renseignée au bilan									
Valeur actuarielle des engagements à couvrir par actifs financiers (Dette actuarielle)	23 543	23 286	257	27 719	27 231	488	26 752	26 388	364
Valeur des actifs financiers	- 19 208	- 19 208		- 16 983	- 16 983		- 16 136	- 16 136	
Valeur actuarielle engagements non couverts									
Gains et pertes actuarielles non reconnus									
Provision au Bilan	4 335	4 078	257	10 736	10 248	488	10 616	10 252	364
Composantes de la charge annuelle									
Coût des services rendus	1 480	1 424	56	1 547	1 423	124	1 012	1 132	- 120
Charge d'intérêt sur la dette actuarielle	1 159	1 159		1 062	1 062		1 080	1 080	
Rendement attendu des actifs	- 742	- 742		- 581	- 581		- 625	- 625	
Coût des services passés reconnus par le résultat									
Gains et pertes actuarielles reconnus par le résultat							- 294	- 294	
Charge de l'exercice	1 897	1 841	56	2 028	1 904	124	1 173	1 293	- 120
Variation des provisions au bilan									
Début d'exercice	10 736	10 248	488	10 616	10 252	364	6 813	6 329	484
Variation de périmètre									
Décaissements	- 1 637	- 1 637		- 1 114	- 1 114		- 1 090	- 1 090	
Charges de l'exercice	1 897	1 841	56	2 028	1 904	124	1 173	1 293	- 120
Coût des services passés reconnus par les réserves	- 168	- 168							
Gains et pertes actuarielles reconnus par les réserves	- 6 493	- 6 206	- 287	- 794	- 794		3 720	3 720	
Provision à la clôture	4 335	4 078	257	10 736	10 248	488	10 616	10 252	364
Principales hypothèses actuarielles									
Taux actualisation	na	5,40 %	4,85 %	na	4,25 %	4,43 %	na	4,00 %	4,50 %
Taux de rendement attendus des actifs	na	4,25 %	na	na	3,50 %	na	na	3,50 %	na
Taux d'inflation	na	2,00 %	1,50 %	na	2,00 %	1,50 %	na	2,00 %	1,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	na	2,50 %	2,50 %	na	2,50 %	2,50 %	na	2,50 %	2,50 %
Âge départ en retraite :									
Cadres	na	65	63	na	65	63	na	65	63
Non Cadres	na	65	60	na	65	60	na	65	60

9.13 - Provisions pour autres passifs

En milliers d'euros	30/09/07	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Reclassement en « passifs détenus en vue de la vente »	Variation de change	30/09/07
Litiges Salariaux	956	537	- 375		- 38		832
Retours Marchandises	353	49	- 4			1	306
Restructuration							
Juridique et Fiscal	14	14	- 12				12
Financier	5		- 1				6
Autres Risques	704	352	- 14	- 3		- 7	376
TOTAL	2 032	951	- 406	- 3	- 38	- 6	1 533

Litiges en cours

Il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

9.14 - Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Fournisseurs immobilisations	1 296	1 440	1 114
Dettes fiscales et sociales	9 062	6 322	6 084
Taxe sur le chiffre d'affaires	3 213	3 714	2 488
Clients, avoir à établir	968	1 035	900
Provisions frais généraux	4 414	3 402	2 734
Autres dettes diverses	2 957	2 216	1 362
TOTAL	21 910	18 128	14 683

Au 30 septembre 2007, l'ensemble de ces dettes a des échéances inférieures ou égales à 1 an.

9.15 - Engagements hors bilan

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Crédits confirmés non utilisés	76 234	75 648	74 809
Garanties bancaires	979	880	1 105
Liés aux contrats de location simple	7 265	2 134	
Liés aux contrats de location financière	241	1 353	3 579
Option de change	2 116		560

9.16 - Charges administratives et commerciales

Les provisions pour risques et charges sont présentées nettes (dotations, reprises, pertes et gains).

Les autres produits et charges comprennent également le résultat des cessions courantes d'immobilisations.

Les frais de personnel comprennent les rémunérations et charges sociales, la participation des salariés, le coût du personnel intérimaire, les avantages du personnel, et les autres charges de personnel. La participation des salariés est comprise dans les frais de personnel pour 1 481 milliers d'euros en 2006/2007, pour 969 milliers d'euros en 2005/2006, et pour 975 milliers d'euros en 2004/2005.

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Autres achats externes	- 55 518	- 45 510	- 45 289
Impôts et taxes	- 2 616	- 2 520	- 2 487
Frais de personnel	- 64 652	- 60 043	- 57 981
Dotations aux amortissements	- 6 053	- 8 959	- 8 434
Dotations / reprises sur provisions	- 395	228	272
Autres produits et charges	- 35	- 163	513
TOTAL	- 129 269	- 116 967	- 113 406

9.17 - Frais de personnel

Répartition des effectifs

	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Employés	958	930	938
Cadres	261	237	218
TOTAL	1 219	1 167	1 156

Analyse par zone des effectifs

Effectifs	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	53	49	51
Centre	358	362	388
Est	73	68	60
Sud	557	512	483
Ouest	137	137	132
Autres	40	39	43
TOTAL	1 219	1 167	1 156

Effectifs Hommes	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	29	23	31
Centre	264	261	289
Est	31	32	27
Sud	262	231	211
Ouest	78	68	59
Autres	24	19	21
TOTAL	688	634	638

Effectifs Femmes	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	24	26	20
Centre	94	101	99
Est	42	36	32
Sud	296	281	272
Ouest	59	69	73
Autres	16	20	22
TOTAL	531	533	518

Mouvements	Entrées	Sorties
Nord	8	3
Centre	59	63
Est	12	7
Sud	197	152
Ouest	49	49
Autres	9	8
TOTAL	334	282

Répartition des charges de personnel

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Employés	- 38 760	- 35 430	- 39 213
Cadres	- 25 892	- 24 614	- 18 768
TOTAL	- 64 652	- 60 043	- 57 981

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes de gestion et de contrôle de la société consolidante en raison de leurs fonctions dans les entreprises du Groupe s'élèvent à 1 271 339 euros. Les jetons de présence compris dans cette rémunération et versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 115 milliers d'euros.

Chiffre d'affaires par effectif

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	428	386	318
Centre	404	351	303
Est	326	249	205
Sud	401	378	374
Ouest	317	300	305
TOTAL	368	334	312

9.18 - Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Plus-value sur vente actifs non courants	8 392	4 041	
Coûts de restructuration/liquidation filiales		- 1 029	- 2 300
Indemnités de départ d'un dirigeant		- 772	
TOTAL	8 392	2 240	- 2 300

9.19 - Résultat financier

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Produits générés par la trésorerie	2 450	1 184	1 356
Impact net des variations de change	- 270	- 51	- 18
Frais financiers sur biens loués capitalisés	- 64	- 105	- 108
TOTAL	2 117	1 028	1 230

9.20 - Impôt

Les bases d'impôts différés actifs et passifs sont compensées au sein d'une même société.

L'écart entre le taux d'imposition réel et le taux d'imposition théorique (en pourcentage du résultat avant impôt) s'analyse ainsi :

	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Impôt selon le taux théorique	34,43 %	33,33 %	33,83 %
Effet des différences entre les résultats comptables et les résultats imposables	0,61 %	0,83 %	1,78 %
Pertes non activées	0,82 %	- 0,09 %	4,57 %
Utilisation des pertes	- 0,64 %	- 1,08 %	- 0,05 %
Écarts de taux d'imposition	- 3,44 %	- 1,49 %	- 0,70 %
Taux réel de l'impôt société	31,78 %	31,50 %	39,43 %

Compte tenu du caractère incertain de leur récupérabilité à la date de clôture des comptes, les actifs nets d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables, d'amortissements réputés différés ou de moins-values à long terme non imputées représentent un actif potentiel de l'ordre de 6 058 milliers d'euros au 30 septembre 2007.

La charge d'impôt pour l'exercice s'élève à 18 220 milliers d'euros dont 16 585 milliers d'euros d'impôt exigible et 1 635 milliers d'euros d'impôt différé.

9.21 - Résultat par action

Libellé	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	39 065	26 883	17 706
Nombre d'actions en circulation	7 601 173	7 600 729	7 600 729
Résultat net par action (en euros)	5,14	3,54	2,33
Effet dilutif des options de souscription			
Résultat dilué par action (en euros)	5,14	3,54	2,33

9.22 - Variation des capitaux propres du Groupe

Évolution du capital social en nombre d'actions

Le nombre d'actions au 30 septembre 2007 est de 7 613 291 au nominal de 2 euros. Aucune variation n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2006/2007.

La part de capital détenue par le public est de 26,64 %.

Actions autodétenues

12 562 actions autodétenues et provenant de la fusion-absorption avec Manupar en 1998 ont été imputées sur les capitaux propres du Groupe. Dans le cadre du plan d'actions gratuites, 2 000 actions ont été attribuées au cours de l'exercice par prélèvement sur les actions autodétenues. Le solde au 30 septembre 2007 est par conséquent de 10 562 actions autodétenues.

Incidence des variations de taux de change

L'incidence de la variation des taux de change sur les capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice correspond :

- à la différence entre les cours de clôture et d'ouverture des devises appliquée aux capitaux propres hors résultat (incidence nette négative de 442 milliers d'euros) ;
- à la différence entre les cours de clôture et moyen des devises appliquée à la contribution des sociétés étrangères au résultat consolidé (incidence nette positive de 15 milliers d'euros).

Plan d'attribution d'actions gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites, au bénéfice des dirigeants du Groupe, est arrivé à échéance le 11 juillet 2007. Les conditions cumulatives de présence, d'ancienneté et d'objectifs de performance nécessaires pour l'attribution des actions gratuites étaient remplies à cette date.

L'impact attendu de l'attribution d'actions gratuites est comptabilisé annuellement au niveau des capitaux propres et au compte de résultat en fonction de la maturité du plan et de la probabilité d'attribution effective.

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

- Nombre d'actions :

Désignation du plan	30/09/07	Attributions	Extinctions	Exercices	Extinctions suite à non exercices	30/09/06	Exercibles
Plan 2005 - Options sur action	0	- 2 000				2 000	

- Attribution des actions : 12 juillet 2005,
- Acquisition des actions : 11 juillet 2007,
- Cours de l'action au 11 juillet 2007 : 62,97 euros
- La charge sur l'exercice (frais de personnel) est de 64 milliers d'euros dont la contrepartie est enregistrée en capitaux propres.
- Mode de règlement : instruments de capitaux propres

9.23 - Tableau de financement

Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Bénéfice consolidé de l'exercice	39 121	26 954	17 770
Amortissements et provisions d'exploitation (net)	5 528	8 593	8 320
Perte de valeur sur les immobilisations incorporelles		400	
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles			
Autres Provisions (net)	3 254	- 555	1 742
Produits des cessions d'actifs	- 19 540	- 7 925	- 784
Valeur comptable des actifs cédés	10 943	3 626	307
Capacité d'autofinancement	39 307	31 092	27 355

Variation du besoin en fonds de roulement

Ressources: (+) Emplois: (-) en milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Stocks (net)	- 2 089	- 2 405	- 2 205
Créances clients (net)	- 13 088	- 5 249	- 5 266
Autres créances	- 581	- 3 088	- 1 167
Dettes fournisseurs (net)	17 673	- 563	2 658
Dettes et créances d'impôt société	2 805	2 227	- 477
Autres dettes	4 307	1 581	272
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	9 027	- 7 497	- 6 184
Variation des dettes/créances sur immobilisations	5 452	- 4 849	60

9.24 - Informations sectorielles

Actifs courants et non courants, passifs courants et non courants

Actifs non courants	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	3 669	4 026	4 415
Centre	47 095	51 550	55 357
Est	4 830	4 613	5 120
Sud	7 825	4 572	12 087
Ouest	11 405	12 100	12 377
Autres	14 586	7 692	7 871
TOTAL	89 410	84 553	97 227

Actifs courants	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	7 397	5 560	3 813
Centre	31 929	31 736	24 344
Est	7 479	4 809	3 190
Sud	82 627	76 424	68 517
Ouest	22 814	18 656	23 664
Autres	106 238	70 423	52 364
TOTAL	258 484	207 608	175 892

Passifs non courants	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	27	29	62
Centre	7 302	12 994	13 357
Est	73	113	37
Sud	357	674	530
Ouest			
Autres	3 305	3 060	4 329
TOTAL	11 064	16 870	18 315

Passifs courants	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	3 968	3 024	2 554
Centre	17 557	16 609	14 725
Est	2 593	1 675	1 383
Sud	56 050	40 527	40 205
Ouest	9 154	6 723	7 689
Autres	12 281	6 245	8 938
TOTAL	101 603	74 803	75 494

Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	30/09/07	dont transactions avec d'autres zones	30/09/06	dont transactions avec d'autres zones	30/09/05	dont transactions avec d'autres zones
Nord	22 826	328	19 000	308	16 242	424
Centre	144 629	5 547	126 905	4 011	117 763	1 887
Est	23 641	2	16 786		12 222	3
Sud	223 492	3 299	193 734	3 460	180 658	3 401
Ouest	43 541	110	41 114	94	40 084	121
Autres	- 9 286		- 7 872		- 5 837	
TOTAL	448 844	9 286	389 666	7 872	361 132	5 837

	30/09/07	dont transactions avec d'autres zones	30/09/06	dont transactions avec d'autres zones	30/09/05	dont transactions avec d'autres zones
Nord	5,1 %	3,5 %	4,9 %	3,9 %	4,5 %	7,3 %
Centre	32,2 %	59,7 %	32,6 %	50,9 %	32,6 %	32,3 %
Est	5,3 %		4,3 %		3,4 %	0,1 %
Sud	49,8 %	35,5 %	49,7 %	43,9 %	50,0 %	58,3 %
Ouest	9,7 %	1,2 %	10,6 %	1,2 %	11,1 %	2,1 %
Autres	- 2,1 %		- 2,0 %		- 1,6 %	
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Résultat opérationnel courant

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	2 622	1 835	232
Centre	19 723	12 991	7 142
Est	3 293	1 851	1 291
Sud	26 015	23 079	24 091
Ouest	2 871	2 059	2 195
Autres	- 7 691	- 5 732	- 4 544
TOTAL	46 833	36 083	30 407

	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	5,6 %	5,1 %	0,8 %
Centre	42,1 %	36,0 %	23,5 %
Est	7,0 %	5,1 %	4,2 %
Sud	55,5 %	64,0 %	79,2 %
Ouest	6,1 %	5,7 %	7,2 %
Autres	- 16,4 %	- 15,9 %	- 14,9 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Résultat opérationnel

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	2 622	1 835	232
Centre	19 723	18 494	4 842
Est	3 293	1 851	1 291
Sud	28 749	23 079	24 091
Ouest	2 871	1 299	2 195
Autres	- 2 032	- 8 235	- 4 544
TOTAL	55 225	38 322	28 107

	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	4,7 %	4,8 %	0,8 %
Centre	35,7 %	48,3 %	17,2 %
Est	6,0 %	4,8 %	4,6 %
Sud	52,1 %	60,2 %	85,7 %
Ouest	5,2 %	3,4 %	7,8 %
Autres	- 3,7 %	- 21,5 %	- 16,2 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/07				30/09/06				30/09/05			
	Capacité d'auto-financement	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	Capacité d'auto-financement	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	Capacité d'auto-financement	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	2 408	1 956	475	- 22	1 757	1 283	484	- 10	572	125	535	- 88
Centre	16 640	13 795	1 719	1 127	10 321	12 603	2 424	- 4 706	5 872	1 778	2 348	1 745
Est	2 704	2 487	285	- 68	1 613	1 235	376	2	1 004	848	163	- 7
Sud	20 609	22 623	820	- 2 834	20 085	18 136	2 332	- 383	20 231	18 095	2 317	- 181
Ouest	3 111	2 344	742	25	1 591	883	712	- 4	2 532	1 934	725	- 126
Autres	- 6 166	- 4 083	1 487	- 3 570	- 4 274	- 7 186	2 665	247	- 2 856	- 5 011	2 233	- 78
TOTAL	39 307	39 121	5 528	- 5 342	31 092	26 954	8 993	- 4 854	27 355	17 770	8 320	1 265

Investissements industriels et de production

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	68	67	129
Centre	794	516	885
Est	254	389	2 465
Sud	4 797	1 906	2 596
Ouest	399	393	501
Autres	8 438	5 333	1 692
TOTAL	14 751	8 605	8 268

	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Nord	0,5 %	0,8 %	1,6 %
Centre	5,4 %	6,0 %	10,7 %
Est	1,7 %	4,5 %	29,8 %
Sud	32,5 %	22,2 %	31,4 %
Ouest	2,7 %	4,6 %	6,1 %
Autres	57,2 %	62,0 %	20,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

9.25 - Exposition aux risques financiers

De par sa structure financière et la faible part de son capital traitée en bourse, 26,64 % au 30 septembre 2007, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas significativement exposé au risque de liquidité. Au 30 septembre 2007, les disponibilités du Groupe s'établissent à 129 240 milliers d'euros alors que les dettes financières se montent à 5 935 milliers d'euros.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2007 pour 76 234 milliers d'euros.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect de covenants juridiques et financiers qui sont tous respectés au 30 septembre 2007. Il s'agit principalement des ratios de capitaux propres sur dettes financières à moyen et long termes et d'endettement net sur capacité d'autofinancement.

Caractéristiques des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant en millions d'euros	Échéance	Couverture	Devise
Emprunts auprès des établissements de crédits	Taux fixe	0,9	entre 1 et 5 ans	Non	EUR
	Taux variable	0,9	< 1 an	Non	CZK
Dettes de crédit-bail	Taux fixe	0,1	< 1 an	Non	EUR
	Taux fixe	0,7	entre 1 et 5 ans	Non	EUR
	Taux fixe	0,1	entre 1 et 5 ans	Non	CZK
Autres dettes financières	NA	NA	NA	NA	NA
Concours bancaires courants	Variable	3,1	< 1 an	Non	EUR
TOTAL		5,9			

Risque de taux

En millions d'euros	Total	À moins d'1 an	1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers ⁽¹⁾	129,2	129,2		
Passifs financiers ⁽²⁾	5,9	4,2	1,7	
Position nette	123,3	125,0	- 1,7	

(1) Titres de créances négociables, autres actifs financiers, prêts et avances.

(2) Emprunts et dettes financières, autres passifs financiers.

Le risque de taux est suivi au cours de l'année notamment par le département trésorerie Groupe hébergé par la holding. Au 30 septembre 2007, il n'est pas fait usage d'instrument de couverture du risque de taux.

L'impact d'une variation de taux de l'émetteur de +/- 1 % sur les positions nettes à taux variable du Groupe, à moins d'un an, est de l'ordre de +/- 1 233 milliers d'euros.

Risque sur actions

L'exposition du Groupe au risque sur actions se résume à la détention en propre d'actions Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé. Ces actions autodétenues sont au nombre de 10 562 au 30 septembre 2007 (cf. note 9.22).

Ces titres sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change essentiellement par le biais de ses filiales opérant hors zone Euro et de ses opérations d'achat libellées en dollars américain.

Le Groupe mène une politique générale de gestion du risque et d'autocouverture. Une politique de couverture spécifique du risque « dollar/euro » sur les achats réalisés par le Groupe a été mise en place au cours de l'exercice écoulé au moyen d'instruments financiers dérivés. Ainsi la gestion des transactions intra-Groupe est attentivement suivie par les trésoriers locaux et Groupe.

L'équipe Achats Groupe prête une attention particulière à l'impact de l'évolution des taux de change sur les conditions commerciales notamment à l'achat. Au 30 septembre 2007, le Groupe détient des options d'achat euro/dollar destinées à couvrir son risque de change à l'achat de produits. Les caractéristiques en sont les suivantes :

Conditions	Date d'opération	Date d'échéance	Valeur au 30/09/07	Couverture IFRS	Impact brut sur résultat	Impact sur réserve
Option Vanille : achat de 1,5 M USD à 1,4089	21/09/07	14/12/07	- 10	Non -Trading	- 5	
Option Vanille : achat de 1,5 M USD à 1,4099	21/09/07	14/03/08	- 15	Non -Trading	- 6	
TOTAL			- 25		- 11	

L'exposition nette au risque de change est présentée par devises :

En millions d'euros	Livre Sterling	Couronne tchèque	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Couronne slovaque	Couronne suédoise	Euro	Autres devises	TOTAUX
Actifs monétaires	23,0	3,4	2,4	1,6	1,2	1,9	0,7	2,1	36,3
Passifs monétaires	6,5	3,1	0,1			1,2	2,0	0,1	13,0
Exposition nette	16,5	0,3	2,3	1,6	1,2	0,7	- 1,3	2,0	23,3

Autres devises : Dollar américain, Franc suisse, Forint hongrois, Couronne slovaque, Tolar slovène.

Les actifs monétaires sont constitués des créances et prêts, ainsi que des valeurs mobilières de placement et des disponibilités. Les passifs monétaires sont constitués des dettes financières, ainsi que des dettes d'exploitation et des autres dettes.

9.26 - Instruments financiers

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur. La juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

En milliers d'euros	30/09/07	Valeur comptable 30/09/06	30/09/05	30/09/07	Juste valeur 30/09/06	30/09/05
Actifs						
Actifs financiers	769	246	247	769	246	247
Créances clients	92 048	79 603	70 906	92 048	79 603	70 906
Autres créances et comptes de régularisation	3 325	9 095	2 725	3 325	9 095	2 725
Trésorerie et équivalent de trésorerie	129 240	79 815	74 829	129 240	79 815	74 829
Passifs						
Emprunts	2 788	4 697	6 523	2 788	4 697	6 523
Dettes fournisseurs	67 247	50 366	51 068	67 247	50 366	51 068
Trésorerie et équivalent de trésorerie passive	3 147	1 496	6 359	3 147	1 496	6 359

Parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les filiales
- les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de Manutan International

Les transactions avec les parties liées externes au Groupe n'ont pas de caractère significatif.

Les transactions avec les principaux dirigeants du Groupe (les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) se décomposent ainsi :

- Avantage court terme : 1 271 339 euros
- Avantage postérieur à l'emploi : na
- Autres avantages à long terme : na
- Indemnités de fin de contrat : 537 978 euros
- Paiements en actions : 2000 actions (cf. note 9.22)

Note 10 - SOCIÉTÉS FORMANT LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées	% de droit de vote de la société consolidante	% d'intérêt de la société consolidante
Manutan International (France)		
Bott SA (France)	49,08	49,08
Euroequipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Fabritec-Overtoom GmbH (Suisse)	100,00	100,00
Ipsopresto SAS (France)	100,00	100,00
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Procurement Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Publication Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manovert BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Manutan d.o.o (Slovénie)	100,00	100,00
Manutan Hungária Kft (Hongrie)	100,00	100,00
Manutan Italia Spa (Italie)	100,00	100,00
Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manutan NV (Belgique)	94,44	94,44
Manutan Polska Sp z.o.o. (Pologne)	100,00	100,00
Manutan SA (France)	100,00	100,00
Manutan SI (Espagne)	100,00	100,00
Manutan Slovakia s.r.o. (Slovaquie)	100,00	100,00
Manutan s.r.o. (République tchèque)	100,00	100,00
Manutan o.o.o. (Russie)	100,00	100,00
Manutan Unipessoal Lda (Portugal)	100,00	100,00
Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)	100,00	100,00
Overtoom International Belgium NV (Belgique)	100,00	100,00
Overtoom International BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Overtoom International Nederland BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
SCI Philippe Auguste (France)	100,00	100,00
VSF Planservice BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
WITRE A/S (Norvège)	100,00	100,00
WITRE AB (Suède)	100,00	100,00
WITRE Danmark A/S (Danemark)	100,00	100,00
WITRE Oy (Finland)	100,00	100,00

Manutan International exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du périmètre.

Manutan International exerce un contrôle exclusif de fait sur Bott SA. Monsieur Jean-Pierre Guichard en assume, notamment, la présidence du Conseil d'Administration.

Les sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

Note 11 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence financière significative ou de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est à mentionner à la date d'arrêté des comptes consolidés du Groupe.

Note 12 - RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

En application de la recommandation COB de janvier 2003, les tableaux ci-dessous récapitulent les obligations et engagements donnés et reçus par le Groupe. Les engagements reçus sont présentés précédés d'un signe (-).

Obligations contractuelles - engagements donnés et reçus	Total	Montant des engagements par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 956	4 058	898	
Obligations en matière de location financement ⁽¹⁾	976	180	797	
Contrats de location simple	7 265	3 563	3 702	
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Options de change	- 2 116	- 2 116		
Lignes de crédit ⁽²⁾	- 77 169	- 19 051	- 58 118	
Lettres de crédit ⁽³⁾	979	613	366	
Garanties				
Obligation de rachat				
Autres engagements commerciaux				
TOTAL	- 65 108	- 12 753	- 52 355	0

(1) Contrats de location financement dont le Groupe a l'usage, (2) Lignes de crédit confirmées dont dispose le Groupe, (3) Garanties données par le Groupe à des établissements de crédit.

Nantissements d'actifs de l'émetteur Type de nantissements/hypothèques	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	% correspondant
Sur immobilisations incorporelles			
Sur immobilisations corporelles ⁽¹⁾	3 207	35 628	9 %
Sur immobilisations financières			
TOTAL	3 207	35 628	9 %

(1) Terrains et constructions immobilières donnés en garantie de dettes financières auprès d'établissement de crédit.

Note 13 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

En milliers d'euros	KPMG						MAZARS & GUÉRARD					
	MONTANT			%			MONTANT			%		
	2006/07	2005/06	2004/05	2006/07	2005/06	2004/05	2006/07	2005/06	2004/05	2006/07	2005/06	2004/05
Audit												
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	415	436	333				217	165	99			
Missions accessoires	12	7	2				3					
Sous-total	427	443	335	63 %	71 %	71 %	220	165	99	90 %	95 %	95 %
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social	134	126	96				23	8	5			
Conseil	109	1	11									
Autres	6	50	28									
Sous-total	249	177	135	37 %	29 %	29 %	23	8	5	10 %	5 %	5 %
TOTAL	675	621	470	100 %	100 %	100 %	243	173	104	100 %	100 %	100 %

Les comptes de la Société mère au 30 septembre 2007

BILAN

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles nettes	13 273	6 265	3 075
Immobilisations corporelles nettes	688	711	791
Immobilisations financières nettes	172 195	174 433	176 438
	186 156	181 409	180 304
ACTIF CIRCULANT			
Stocks nets			
Clients nets	5 707	2 547	1 919
Autres créances et comptes de régularisation	3 546	1 541	1 319
Valeurs mobilières	94 898	52 181	44 341
Disponibilités	8 311	11 880	5 912
	112 462	68 149	53 491
Écart conversion actif	37	26	47
TOTAL ACTIF	298 655	249 584	233 842
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	15 227	15 227	15 227
Prime d'émission	66 776	66 776	66 776
Réserves	91 418	91 418	91 063
Report à Nouveau	15	- 42	10
Résultat	7 197	6 207	6 436
Provisions réglementées	206	176	146
	178 783	179 762	179 658
Provisions pour risques et charges	831	817	321
DETTES			
Emprunts et dettes financières	110 531	61 775	50 199
Fournisseurs	2 815	1 595	1 200
Autres dettes et comptes de régularisation	5 611	5 558	2 408
	118 957	68 928	53 807
Écart conversion passif	84	77	56
TOTAL PASSIF	298 655	249 584	233 842

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	2006/07	2005/06	2004/05
Chiffres d'affaires (HT)	8 390	9 229	8 855
Coût d'achat des marchandises vendues			
Marge commerciale			
Autres achats externes	- 9 948	- 6 429	- 6 664
Impôts et taxes	- 558	- 598	- 371
Frais de personnel	- 5 908	- 6 678	- 5 760
Dotation aux amortissements	- 1 420	- 2 008	- 1 880
Dotation aux provisions	- 444	- 475	- 443
Autres produits/charges	11 726	9 301	8 851
Résultat d'exploitation	1 838	2 342	2 588
Résultat financier	6 458	6 324	4 597
Résultat courant	8 296	8 666	7 185
Résultat exceptionnel	- 476	- 1 915	- 44
Participation des salariés			
Impôts société	- 623	- 544	- 705
Résultat net	7 197	6 207	6 436

Notes aux états financiers de Manutan International

Faits caractéristiques de l'exercice

Manutan International est l'actionnaire unique d'une filiale nouvellement créée en Russie, Manutan o.o.o., au mois de mai 2007. La filiale n'a pas eu d'activité commerciale sur l'exercice.

Principes et méthodes comptables

L'exercice a eu une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007.

Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes comptables.

Les principes et méthodes comptables appliqués spécifiquement à chaque poste des états financiers sont détaillés ci-après.

Note 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amorties en linéaire sur une durée allant de 3 à 5 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les principales acquisitions de l'exercice concernent les licences ainsi que les frais immobilisables engagés à la clôture pour la réalisation des différentes applications servant aux sites e-business des sociétés du Groupe.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées des coûts engagés dans le cadre (i) du projet de changement de progiciel de gestion intégré qui sera lancé sur le prochain exercice dans le groupe Manutan, (ii) de l'amélioration permanente du système d'information.

En milliers d'euros:	30/09/07	MOUVEMENTS		30/09/06
		Augmentation	Diminution	
Valeur brute				
- Brevets, licences	411	9		402
- Logiciels	16 475	828		15 647
- Immobilisations en cours	11 245	8 228	867	3 884
TOTAL	28 131	9 065	867	19 933
Amortissements				
- Brevets, licences	- 375	- 64		- 311
- Logiciels	- 14 483	- 1 126		- 13 357
TOTAL	- 14 858	- 1 190		- 13 668
Valeur nette	13 273			6 265

Note 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dotations aux amortissements pour dépréciation sont calculées suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation concernée :

- Constructions : sur 25 ans
- Installations agencements : sur 10 ans
- Matériel informatique : sur 3 ou 5 ans
- Autres immobilisation corporelles : sur 3 à 6 ans
 - matériel de transport,
 - matériels et outillage,
 - mobilier et matériel de bureau.

L'amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d'une immobilisation.

En milliers d'euros	30/09/07	MOUVEMENTS		30/09/06
		Augmentation	Diminution	
Valeur brute				
- Terrains	210			210
- Constructions	673			673
- Installations agencements	992	87		905
- Matériel informatique	715	114	4	605
- Autres immobilisations	410	6		404
TOTAL	3 000	207	4	2 797
Amortissements				
- Terrains				
- Constructions	- 608	- 16		- 592
- Installations agencements	- 777	- 86		- 691
- Matériel informatique	- 595	- 92	4	- 507
- Autres immobilisations	- 332	- 36		- 296
TOTAL	2 312	- 230	4	- 2 086
Valeur nette	688			711

Note 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET CRÉANCES RATTACHÉES

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par combinaison des méthodes suivantes: actif net réestimé, rentabilité future, perspectives d'activité de la société détenue.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision est constituée pour la différence. Il en est de même pour les créances rattachées à des participations, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

Participations/immobilisations financières

En milliers d'euros	30/09/07	Augmentation	Diminution	30/09/06
Participations	181 130	1 427		179 703
Autres titres (Manutan International)	865		- 164	1 029
Dépôts, caution	211		- 2	213
TOTAL	182 206	1 427	- 166	180 945
Provisions	- 11 257	1 397	- 162	- 10 022
Valeur nette	170 949			170 923

Créances - Prêts

En milliers d'euros	30/09/07	Augmentation	Diminution	30/09/06	Dont à + 1 an
Créances et prêts	4 446	1 705	2 768	5 509	4 266
Provisions	- 3 200	- 1 200		- 2 000	- 3 200
	1 246	505	2 768	3 509	1 066

Titres de participation et créances rattachées

Le détail des participations figure dans le « Tableau des Filiales et Participations » annexé aux présents comptes annuels.

Manutan International détient par ailleurs 10 562 actions propres pour une valeur brute de 865 467 euros.

Au cours de l'exercice, Manutan International a procédé aux opérations suivantes affectant la valeur des titres de participation, des créances et prêts :

- 2 000 actions, parmi celles autodétenues, ont été attribuées à Brigitte Auffret en juillet 2007 dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites.
- Augmentation de capital de la société IpsonPresto SAS pour un montant de 510 000 euros portant ainsi la valeur brute à 1 413 856 euros.
- Création de Manutan o.o.o. par apport en capital de 296 411 euros, pour 100 % des actions.
- Rachat de 16 actions Bott SA portant la valeur brute de la participation à 8 552 euros, pour 49,24 % des actions.
- Accord à certaines de ses filiales au cours de l'exercice des abandons de créances à caractère commercial et/ou financier, ainsi que des subventions d'exploitation. Les abandons de créances à caractère financier, ainsi que les subventions, ont été comptabilisés en augmentation de la valeur des participations concernées dès lors qu'ils étaient assimilables à des suppléments d'apports. Il en résultent les impacts suivants:
 - Manutan Italia Spa: augmentation de la valeur de participation de 110 000 euros.
 - IpsonPresto SAS: augmentation de la valeur de la participation de 500 000 euros.
 - Manutan Hungária Kft: augmentation de la valeur de participation de 9 298 euros.

Par ailleurs, Manutan International a accordé le prêt suivant à sa filiale russe :

- Manutan o.o.o., pour 113 589 euros.

Provisions sur titres de participation et créances rattachées

Des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été dotées, en application des principes généraux d'évaluation, pour 2 597 411 euros, ainsi qu'il suit :

- Manutan Italia Spa : provision complémentaire de 91 000 euros, portant la provision totale en fin d'exercice à 4 504 749 euros, afin de maintenir le taux de provisionnement constaté antérieurement.
- IpsoPresto SAS : provision complémentaire de 1 010 000 euros, soit un total en fin d'exercice de 1 913 856 euros, reflétant l'anticipation d'une faible rentabilité à court terme, malgré des perspectives certaines de développement de l'activité.
- Manutan o.o.o. : provision de 296 413 euros, compte tenu de l'absence de perspectives en phase de lancement de l'activité.
- Manutan SI : provision complémentaire de 1 200 000 euros sur le prêt participatif, dont le recouvrement est différé en phase de lancement de cette filiale.

La provision sur les titres autodétenus diminue de 162 225 euros, compte tenu de l'évaluation des titres en portefeuille à la clôture, portant la dépréciation en fin d'exercice à 247 062 euros (sur la base du cours moyen de l'action en septembre 2007).

Les autres mouvements observés sur les créances rattachées à des participations résultent de la revalorisation de ces créances libellées en devises.

Note 4 - ACTIF CIRCULANT

L'ensemble du poste clients est constitué par des créances sur les sociétés du groupe Manutan.

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06
Valeur brute		
Créances clients	5 707	2 547
Avances et acomptes versés sur commandes	77	92
Autres créances	2 768	1 033
Charges constatées d'avance	701	415
TOTAL	9 253	4 087
Provision	0	0
Montant net	9 253	4 087
Toutes les créances sont à moins d'un an		

Les autres créances incluent les prêts accordés aux filiales et les intérêts courus y afférents, pour 320 milliers d'euros, dans le cadre de la centrale de trésorerie du Groupe portée par Manutan International.

Note 5 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital est constitué au 30 septembre 2007 de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros soit un total de 15 226 582 euros. La part de capital cotée sur Euronext Paris et détenue par le public est de 26,64 %.

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	
Capitaux propres d'ouverture	179 762
Variations en cours d'exercice :	
Résultat net de l'exercice	7 197
Distribution de dividendes	- 8 222
Affectation au Report à nouveau	16
Autres réserves	
Dotations aux Provisions réglementées	30
Capitaux propres de clôture	178 783

Plan d'attribution d'actions gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites, au bénéfice des dirigeants du Groupe, a été mis en place au cours de l'exercice 2004/2005. L'attribution de ces actions est soumise à des conditions cumulatives de présence, d'ancienneté et d'objectifs de performance.

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

- mise en place : 12/07/2005
- attribution des actions : 11/07/2007
- nombre d'actions : 2 000

Les conditions étant remplies au 11 juillet 2007, 2 000 actions ont été attribuées par prélèvement sur les actions autodétenues. Le coût de cette attribution d'actions a été enregistré dans les comptes pour 125 940 euros.

Corrélativement, la provision précédemment constatée pour 60 314 euros a été reprise en totalité.

Note 6 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros					
	30/09/07	Dotations	Reprises provisions sans objet	Reprises provisions utilisées	30/09/06
Provision pour perte de change	37	37		27	27
Provision plan actions gratuites		27		87	60
Provision pour impôts	14	14		5	5
Autres provisions pour risques et charges	780	430	211	164	725
TOTAL	831	508	211	283	817

Les autres provisions pour risques et charges consistent principalement en des litiges liés au personnel.

Note 7 - PASSIFS

7.1 - Dettes Financières

En milliers d'euros	MONTANT BRUT			Entreprises liées	DONT Charges à payer	Effets à payer hors Groupe
	Total	- 1 an	de 1 an à 5 ans			
Dettes auprès des établissements de crédit*	3 467	3 467			23	
Dettes financières : intra-Groupe	107 064	107 064		107 064	954	
TOTAL	110 531	110 531		107 064	977	

* Dont : emprunt de 24 750 milliers de Couronnes tchèques, soit 899 milliers d'euros au 30 septembre 2007.

Les dettes financières intra-Groupe sont relatives aux fonds gérés par Manutan International pour le compte de filiales du Groupe, dans le cadre de la centrale de trésorerie qu'elle anime, et comprend un emprunt auprès de la SCI Philippe Auguste pour un montant de 8 000 milliers d'euros.

7.2 - Dettes Fournisseurs et autres Dettes

En milliers d'euros:	Total	MONTANT BRUT		Entreprises liées	DONT Charges à payer
		- 1 an	+ 1 an		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 815	2 815		255	1 939
Dettes fiscales et sociales	4 146	4 146			1 887
Dettes sur immobilisations	1 374	1 374		278	319
Autres dettes	91	91			
Produits constatés d'avance					
	8 426	8 426		533	4 145

Note 8 - ÉCARTS DE CONVERSION

Les opérations libellées en devises sont converties en euros à la date de l'opération. En fin d'exercice, les dettes et créances en devises figurant au bilan sont évaluées pour leur contre-valeur en euros au cours du 30 septembre 2007. La différence d'évaluation résultant de la comparaison des deux valorisations est portée au bilan en écart de conversion passif pour 84 625 euros et en écart de conversion actif pour 37 125 euros.

Note 9 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Ce poste comprend la redevance de marque versée par les filiales Manutan France, Belgique, Portugal, Italie, Slovaquie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Espagne, Ipsopresto pour un montant total de 10 079 235 euros.

Note 10 - PERSONNEL

L'effectif moyen a été de 39,94 personnes au cours de l'exercice. Au 30 septembre 2007, l'effectif est de 44 personnes.

La répartition en est la suivante :

	30/09/07	30/09/06
Cadre	42	35
Non Cadre	2	4
TOTAL	44	39

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 115 000 euros.

Les rémunérations versées durant l'exercice aux organes de direction s'élèvent à 953 328 euros.

Les engagements de retraite sont constitués des indemnités de départ en retraite. Ils ont été évalués sur la base d'un calcul actuariel conforme aux recommandations du CNC, à partir des hypothèses suivantes :

- âge de départ volontaire à la retraite : 65 ans ;
- taux de rotation du personnel : 5 % (taux moyen) ;
- taux de progression des salaires : 4 % (inflation incluse) ;
- taux d'actualisation : 4,90 %.

Manutan International a externalisé ses engagements de retraite auprès d'une compagnie d'assurance. La prime afférente comptabilisée sur l'exercice s'élève à 8 619 euros.

La Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 a institué un droit individuel à la formation (DIF) pour les salariés. En application des dispositions de l'avis rendu par le comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 13 octobre 2004, aucune provision relative au DIF n'a été comptabilisée au 30/09/2007. À cette date, les droits acquis par les salariés de Manutan International au titre du DIF étaient de 1 192 heures.

Note 11 - RÉSULTAT FINANCIER

11.1 - Le résultat financier net ressort à 6 458 520 euros et se décompose ainsi :

En milliers d'euros	30/09/07	30/09/06
Produits/charges nets liés aux participations	(1) 4 239	(1) 4 988
Produits/charges nets de gestion de trésorerie	2 287	1 247
Différences de change	- 57	109
Provision action autodétenues		- 41
Autres - Provision perte de change	- 11	21
TOTAL	6 458	6 324

(1) Ventilation :

Au 30/09/06 :

- 13 147 778 euros de revenus des titres de participation,
- 5 676 000 euros de dotation nette aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières,
- 2 484 000 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la société à court terme.

Au 30/09/07 :

- 9 623 901 euros de revenus des titres de participation,
- 2 412 812 euros de dotation nette aux provisions pour dépréciation des titres de participations,
- 2 972 404 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la société à court terme.

11.2 - Couverture de change

Manutan International a recours à des instruments financiers dérivés tels que des options de change, pour se prémunir contre le risque de change.

En application des dispositions comptables prévues par le régulateur français, ces instruments sont évalués à la clôture en comparant leur valeur historique à leur valeur de marché à cette date. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

Au 30/09/2007, des primes pour option d'achat de dollars US ont été comptabilisées pour 24 842 euros.

Note 12 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel ressort à - 476 milliers d'euros et s'analyse ainsi qu'il suit :

en milliers d'euros	30/09/07	30/09/06
Produits nets sur cessions immobilisations incorporelles et corporelles	1	46
Valeur nette comptable des immobilisations cédées		- 117
Transfert de charges Marque Manutan International		78
Abandon de créances, subvention	- 340	- 1 881
Mali compte titres autodétenus	- 126	
Kraus liquidation	20	
Pénalités Ziegler remboursement		33
Dotations exceptionnelles s/immobilis		- 44
Dotation provision réglementée	- 30	- 30
TOTAL	- 476	- 1 915

Note 13 - INTÉRESSEMENT

Un accord d'intéressement est en vigueur sur Manutan International et applicable à toutes les catégories de personnel. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction de différents critères tels que l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel Groupe, le respect de budgets de fonctionnement sur Manutan International...

L'accord d'intéressement est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Le montant provisionné au titre de l'intéressement dans les comptes est de 360 000 euros au 30/09/2007.

Note 14 - IMPÔT

Manutan International est la société « tête de pont » du Groupe fiscalement intégré qu'elle forme avec Manutan SA et Ipsopresto SAS, au sens de l'art. 223 A du CGI.

Les dispositions de la convention d'intégration fiscale entre les parties conduisent à répartir l'impôt entre les filiales comme si elles étaient imposées séparément en l'absence d'intégration.

L'impôt comptabilisé par Manutan International, pour le compte du Groupe intégré, s'élève à 7 803 612 euros. Manutan International est solidaire du paiement de l'impôt sur le résultat du Groupe, pour la somme de 7 803 612 euros. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale est de 91 663 euros.

Note 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

15.1 - Tableau des engagements

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
Engagements donnés							
Découvert bancaire	780 672		780 672				
Ligne de crédit							
Crédit-bail	216 946		114 288	102 658			
TOTAL	997 618		894 960	102 658			
Engagements réciproques							
- Société Générale	19 056 127				19 056 127		
- ABN AMRO	19 000 000				19 000 000		
- HSBC	15 000 000				15 000 000		
- BNP Paribas	22 867 500				22 867 500		
TOTAL	75 923 627				75 923 627		
Engagements reçus							
Option d'achat USD	24 842					24 842	
TOTAL	24 842					24 842	

15.2 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Concerne les personnes physiques et les personnes morales

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		NÉANT	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

15.3 - Tableau récapitulatif des obligations et engagements

Obligations contractuelles	Total	À moins d'un an	Paiements dus par période	
			De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes à long terme				
Obligations en matière de location-financement	1 155 815	627 829	527 986	
Engagement de retraite	83 161			83 161
Contrats de location simple				
Obligations d'achat irrévocable				
Autres obligations à long terme				
TOTAL	1 238 976	627 829	527 986	83 161

Autres engagements commerciaux	Total	À moins d'un an	Montant des engagements par période	
			De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lignes de crédit				
Lettres de crédit				
Garanties			NÉANT	
Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
TOTAL				

Note 16 - LIEN AVEC LES FILIALES

Manutan International, en tant que société holding du groupe Manutan, a une activité d'animation du Groupe en termes de management, de mise à disposition de moyens et d'expertise. Au cours de l'exercice écoulé, ses services ont été rémunérés de la manière suivante :

- Management fees : 2 546 milliers d'euros
- Redevances de marque : 10 079 milliers d'euros
- Prestations intragroupe autres : 6 771 milliers d'euros

Les filiales du Groupe ont en outre refacturé à Manutan International certaines prestations, pour un montant total de : 838 milliers d'euros.

Les facturations intra-Groupe sont effectuées à des conditions normales, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

Rapport général des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 30 septembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Manutan International, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe aux comptes sociaux mentionne en note 3 la méthode retenue par votre Société pour apprécier la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières. Cette valeur est déterminée en fonction de différents critères : l'actif net réestimé, la rentabilité, les perspectives d'activité de la société détenue ; lorsque celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Nantes, le 31 janvier 2008

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Représenté par Monsieur Franck Noël

Mazars & Guérard
Représenté par
Messieurs Patrick de Cambourg et Serge Castillon

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	30/09/07	30/09/06	30/09/05	30/09/04	30/09/03
I. Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
a) Capital social	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	à 2 euros	à 2 euros	à 2 euros	à 2 euros	à 2 euros
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 390	9 229	8 855	8 546	6 964
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 801	14 811	10 467	11 215	14 065
c) Impôts sur les bénéfices	623	544	705	479	1 296
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					3
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 197	6 207	6 436	6 741	8 799
f) Résultat distribué	8 222	6 091	6 091	4 111	4 111
III. Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,47	1,87	1,28	1,40	1,68
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,95	0,82	0,85	0,89	1,16
c) Dividende attribué à chaque action	1,08	0,80	0,80	0,54	0,54
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39,94	40,7	44	32	29
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	4 216	4 844	4 017	3 474	2 815
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	1 692	1 835	1 743	1 499	1 230

Renseignements concernant les filiales et les participations

Informations financières	en milliers de devises locales		en milliers d'euros		en pourcentage		en milliers d'euros				en milliers de devises locales			Observations
	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice		
						Brute	Nette	Brute	Nette					
1. Filiales														
WITTE AB (SEK) ⁽²⁾	8 000	36 675	874	3 974	100	1 236	1 236			152 196	9 162	638		
Manutan Polska Sp z o.o. (PLN) ⁽²⁾	850	973	184	299	100	110	110			(3)	(3)	(3)	(3)	
Manutan Hungaria Kft (HUF) ⁽²⁾	3 000	56 236	12	232	100	57	57			(3)	(3)	(3)	(3)	
Manutan Slovakia s.r.o. (SKK) ⁽²⁾	200	30 362	5	912	100	22	22			(3)	(3)	(3)	(3)	
Manutan s.r.o. (CZK) ⁽²⁾	19 300	101 527	613	3 776	100	5 138	5 138	899		534 139	41 104	1 007		
Overtoom International Deutschland GmbH (EUR)	1 788	- 561	1 788	- 561	100	4 769	4 292	477		(3)	(3)	(3)	(3)	
Manutan Ltd (GBP) ⁽²⁾	5 825	11 880	8 636	16 773	100	14 393	14 393				3 404			
Manutan SA (EUR)	16 073	84 374	16 073	84 374	100	75 237	75 237			204 250	10 929	5 324		
Manutan Belgium NV (EUR)	63	3 251	63	3 251	94	30	30			10 423	755	529		
Manutan Spain SI (EUR)	3	1 623	3	1 623	100	3	3	3 200		(3)	(3)	(3)	(3)	
Manutan Italia Spa (EUR)	140	- 35	140	- 35	100	5 395	4 505	890		(3)	(3)	(3)	(3)	
Manutan Portugal Unipessoal Lda (EUR)	100	610	100	610	100	100	100			5 952	268			
Manutan o.o.o. (RUB) ⁽²⁾	10 350	- 20 691	296	- 589	100	296	296	114		(3)	(3)	(3)	(3)	
Ipsopresto SAS (EUR)	1 328	- 705	1 328	- 705	100	1 914	1 914			(3)	(3)	(3)	(3)	
Manovert BV (EUR)	18	123 188	18	123 168	100	72 071	72 071			20 238	1 500			
SCI Philippe Auguste (EUR) ⁽¹⁾	351	8 808	351	8 808	100	351	351			7 330	626		Exercice clos le 31/12/06	
2. Participation														
Bott SA (EUR)	160	756	160	756	49	7	7			3 920	- 6			
						181 129	11 010	170 119	4 213	3 200	1 013			

(1) Résultat non audité.

(2) Taux de clôture au 30/09/07 : GBP : 0,6968 - SKK : 33,877 - HUF : 254,1725 - SEK : 9,22219 - PLN : 3,773 - CZK : 27,532 - RUB : 35,349

(3) Chiffres non communiqués pour raison de confidentialité.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés d'une convention et engagement qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention et engagement en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention conclue avec la société IpsyPresto : contrat de licence de marque

Nature et objet

Votre Société a concédé, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} octobre 2006, un contrat de licence de marque à sa filiale IpsyPresto.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société IpsyPresto s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 0,25 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1^{er} octobre 2006 et clos le 30 septembre 2007, ainsi que pour les suivants jusqu'à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2009 et clos le 30 septembre 2010.

Cette redevance annuelle sera portée à 0,5 % du chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1^{er} octobre 2010 et clos le 30 septembre 2011 ainsi que pour les autres exercices.

Modalités

La redevance perçue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007 s'élève à 10 057 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 octobre 2006.

2 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1 - Convention conclue avec la société Gest – bail de courte durée

Nature et objet

Votre Société a signé avec la société Gest un bail de courte durée (23 mois à compter du 1^{er} août 2006) autorisant cette dernière à utiliser des locaux situés au rez-de-jardin du 32 bis, boulevard de Picpus, Paris 12^e.

Le loyer annuel de ce bail, payable d'avance par trimestre à compter du 1^{er} août 2006, est de 12 000 € H.T.

Modalités

Cette convention a été autorisée le 11 juillet 2006 par votre Conseil de Surveillance.

2 - Convention conclue avec la société Manutan s.r.o. : contrat de licence de marque

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 11 juillet 2006 a autorisé votre Société à concéder, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} octobre 2006, un contrat de licence de marque à sa filiale Manutan s.r.o.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan s.r.o. s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1^{er} octobre 2006 et clos le 30 septembre 2007.

Cette redevance annuelle sera portée à 1,5 % du chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxe, à compter de l'exercice social ouvert le 1^{er} octobre 2007 et clos le 30 septembre 2008 ainsi que pour les exercices suivants.

Modalités

La redevance perçue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007 s'élève à 106 102 €.

3 - Convention d'attribution gratuite d'actions

Nature et objet

Votre Société a décidé l'attribution gratuite de 2 000 actions à Madame Brigitte Auffret en sa qualité de membre du Directoire, dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions qui a été adopté par le Directoire en date du 12 juillet 2005 après consultation du Comité des rémunérations.

L'obtention gratuite est devenue définitive à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 12 juillet 2007, restant entendu que ces actions restent indisponibles jusqu'au 12 juillet 2009.

4 - Convention conclue avec un membre du Directoire : indemnité contractuelle de rupture ou de changement d'actionariat au titre de son contrat de travail

Nature et objet

Votre Société a signé avec Madame Brigitte Auffret, membre du Directoire de Manutan International, une convention au titre d'un avenant à son contrat de travail en tant que Directeur Administratif et Financier, prévoyant l'attribution d'une indemnité contractuelle de rupture ou de changement d'actionariat.

Les clauses d'indemnisation sont au nombre de deux :

- (i) Une indemnisation d'un montant brut égal à 21 mois de salaire (sur la base de la rémunération brute des 12 derniers mois : salaire fixe et bonus et hors gratifications exceptionnelles) ;
- (ii) et, en cas de départ volontaire motivé par la cession du contrôle majoritaire du groupe Manutan par son actionnaire actuel et intervenant dans les trois mois de cette cession, une indemnité équivalente à 6 mois de rémunération brute, prise sur la base de la rémunération brute des 12 derniers mois : salaire fixe et bonus et hors gratifications exceptionnelles.

Modalités

Cette convention a été autorisée le 20 octobre 2004 par votre Conseil de Surveillance.

5 - Convention conclue avec la société Manutan NV à Bruxelles: contrat de licence de marque

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 1^{er} juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement, pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} octobre 2000, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan NV à Bruxelles.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan NV s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Modalités

La redevance perçue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007 s'élève à 150 870 €.

6 - Convention conclue avec la société Manutan Unipessoal Lda au Portugal: contrat de licence de marque

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 1^{er} juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement, pour une durée de dix ans à compter du 2 avril 2000, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan Unipessoal Lda au Portugal.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan Unipessoal Lda s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Modalités

La redevance perçue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007 s'élève à 82 050 €.

7 - Convention conclue avec la société Manutan SA: contrat de licence de marque

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 18 mars 1999 a autorisé votre Société à concéder, pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} avril 1999, un contrat de licence de marque à sa filiale Manutan SA.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan SA s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 5 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes.

Modalités

La redevance perçue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007 s'élève à 9 386 387 €.

8 - Convention conclue avec la société WITRE AB: prêt à long terme

Nature et objet

Votre Société a accordé, d'une part, le 10 juin 1996 à la société WITRE AB un prêt d'un montant de DKK 3 000 000 (403 425,83 euros), rémunéré au taux Cibor 12 mois + 0,3% et, d'autre part, le 8 novembre 1999, un prêt d'un montant de SEK 24 000 000 (2 787 372,41 €) rémunéré au taux STIBOR 6 mois + 0,6 %.

Modalités

Le montant des intérêts perçus par votre Société pour ces deux prêts s'élève au 30 septembre 2007 à 27 425 €. Ces deux prêts ont été intégralement remboursés au cours de l'exercice 2006-2007.

Fait à Courbevoie et à Nantes, le 31 janvier 2008

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Représenté par
Monsieur Franck Noël

Mazars & Guérard
Représenté par
Messieurs Patrick de Cambourg
et Serge Castillon

7

Renseignements de caractère général

- 114 · Risques de l'émetteur
- 117 · Renseignements de caractère général concernant l'émetteur
- 122 · Renseignements de caractère général concernant le capital
- 127 · Répartition du capital et des droits de vote
- 129 · Dividendes
- 130 · Responsable du document de référence
et responsables du contrôle des comptes
- 132 · Renseignements divers
- 134 · Tableau de concordance

Risques de l'émetteur

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le groupe Manutan intègre dans sa gestion quotidienne une politique active de gestion de ses risques.

Une veille active permet d'assurer qu'aucun risque n'est avéré à ce jour, mais aussi d'engager des actions de prévention et d'amélioration des processus sensibles.

Le mode de gestion des risques au sein du groupe Manutan s'articule principalement autour du renforcement du contrôle interne et des outils de mesure ainsi que de l'optimisation de la couverture assurance du Groupe. Il s'agit également pour le Groupe d'améliorer son référentiel de contrôle interne, notamment en développant des outils de mesure des risques.

Cette politique prend la forme de divers projets placés sous la supervision de la cellule de Contrôle interne de la direction financière du Groupe. Un suivi des différents projets est présenté régulièrement au Comité d'audit.

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne fournit par ailleurs un état des lieux des pratiques du Groupe en la matière.

Les principaux projets relatifs à la gestion des risques complétés sur l'exercice sont :

- l'organisation d'audits internes sur les processus clés des filiales du Groupe ;
- le renforcement du contrôle interne et définition de standards Groupe ;
- le développement du programme d'assurances Groupe.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2007/2008, des travaux seront spécifiquement réalisés sur la nouvelle plate-forme ERP, d'ores et déjà adoptée en Angleterre, afin de garantir la qualité des contrôles internes embarqués et d'optimiser l'organisation des processus.

Enfin, il est important de confirmer que parmi les risques identifiés à ce jour, aucun n'est avéré, ni ne menace la bonne marche des affaires du Groupe, qui s'effectue dans le respect de pratiques commerciales reconnues et du cadre réglementaire applicable. Il en est tenu compte de façon avisée dans les décisions de gestion et d'investissement du Groupe, ainsi que dans sa politique de provision dans les comptes du Groupe.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Clients

La grande diversité du portefeuille clients (plus de 600 000 couvrant toutes les branches d'activité) procure une sécurité de fait pour le Groupe contre le risque de non-paiement : aucun client ne représente plus de 1 % du chiffre d'affaires. Compte tenu, en outre, de la faible valeur unitaire des commandes et d'un strict contrôle crédit, l'exposition au risque client est très faible.

Fournisseurs et prestataires

Riche d'une base de plus de 2 000 fournisseurs, le Groupe peut facilement adapter sa politique d'approvisionnement et éviter ainsi d'être tributaire d'un produit ou d'un fournisseur.

Aucun fournisseur ne représente plus de 6 % des achats. La part des achats importés (hors Europe) représente, elle aussi, moins de 6 % des achats. De plus, en raison de la grande diversité de l'offre, le nombre d'exemplaires vendus d'un même produit est relativement faible et le risque d'inventaire ou d'obsolescence n'est pas significatif.

En matière de livraison, le Groupe a fait le choix de confier ses activités de transport dans chaque pays à des professionnels reconnus (1 à 5 selon les pays), ce qui lui garantit souplesse et réactivité.

Le Groupe dispose enfin de systèmes informatiques performants, capables de gérer des milliers de transactions chaque jour.

Activité

Les incidences des variations de conjoncture économique d'un pays à l'autre sont atténuées par l'amplitude de la couverture géographique du Groupe. Son implantation exclusive sur l'Europe, synonyme de stabilité relative, ne l'expose à aucun risque pays particulier.

L'activité n'a en outre pas de caractère particulièrement cyclique ou saisonnier.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe n'est pas directement exposé au risque lié aux variations des prix des matières premières, mais plutôt indirectement par le biais des produits qu'il distribue. Ainsi la poursuite de la hausse des prix du pétrole et de l'acier au cours de l'année 2007 a-t-elle imprimé une certaine tension sur les marges de négociation du Groupe avec ses fournisseurs de produits plastiques et métalliques.

À ce jour, l'impact de ces hausses sur la marge opérationnelle du Groupe est resté limité, comme en témoignent les résultats de l'exercice. Pour ce faire, une politique de négociation active et préventive a été menée par les équipes Achats du Groupe auprès des principaux fournisseurs concernés.

Ce risque sera suivi de près par le Groupe au cours de l'exercice à venir.

Il n'est par ailleurs pas opportun de mettre en place une couverture à base d'instruments dérivés contre ce risque dans le Groupe, de par les caractéristiques de son activité.

RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Les sociétés du Groupe veillent à intégrer dans leurs pratiques quotidiennes le souci de la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement. Elles opèrent conformément aux législations locales en la matière.

La typologie même de l'activité du Groupe est garante d'un impact limité sur l'environnement et de l'absence de risque avéré.

Le Groupe n'est pas amené, de par la nature de son activité, à manipuler des produits présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu la certification qualité de leur processus de distribution/vente. Manutan (France) a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001. Les entités suédoise et anglaise sont également certifiées ISO 14001.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont développés dans l'annexe aux comptes consolidés en note 9.25.

RISQUES JURIDIQUES

L'activité de distribution du Groupe (vente aux entreprises) est soumise à la réglementation en vigueur en matière de Vente à Distance aux entreprises.

Le Groupe poursuit son objectif de prévention des risques juridiques par la mise en place et le suivi de procédures Groupe permettant de définir et répartir les rôles et responsabilités des acteurs clés dans les domaines notamment des achats, de la vente aux grands comptes européens, de l'e-business, des marques ou des noms de domaines.

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

ASSURANCES

Dans le cadre de sa politique de financement des risques, le Groupe a renforcé les conditions de son programme international d'assurances mis en place depuis 2004. Il est rappelé que ce programme permet une meilleure couverture pour un coût global réduit.

Le programme dommages aux biens et pertes d'exploitation demeure un programme semi-intégré composé d'une police maîtresse française « Tous Risques Sauf » et des polices locales multirisques, prévoyant une couverture globale de 70 millions d'euros.

Les visites annuelles techniques des principaux sites logistiques du Groupe par l'assureur permettent une amélioration continue des moyens de prévention des risques et une sensibilisation des personnes responsables du Groupe.

Le programme responsabilité civile est lui un programme intégré composé d'une police maîtresse française et de polices locales avec une limite de 1 million d'euros par sinistre, tous dommages confondus, pour une couverture globale passant de 8 millions à 15 millions d'euros par sinistre, à compter du 30 septembre 2005. Le programme a été étendu à une couverture Responsabilité Civile Professionnelle pour les éventuelles erreurs de rédaction dans le catalogue des filiales pour un montant de 500 000 euros.

Les filiales du Groupe bénéficient ainsi d'une couverture complémentaire en différence de conditions ou de limites au titre du programme international.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ce programme pour la période du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007 :

Risques couverts	Dommages aux biens et Pertes d'exploitation (DD/PE)	Responsabilité civile (Exploitation + Après livraison y inclus frais de retrait)
Capitaux garantis	70 millions €	Limite de garantie : 15 millions € par sinistre et par an Extension de garantie : Responsabilité Civile Professionnelle : 500 000 € par sinistre et par an
Franchises	1. Risques sprinklés : - DD: 15 000 € - PE: 3 J marge brute 2. Risques non sprinklés : - DD: 30 000 € - PE: 5 J marge brute	1. Responsabilité Civile Exploitation : - sur DINC: 1 600 € par sinistre - sur Autres Dommages: 1 000 € par sinistre. 2. Responsabilité Civile Après Livraison : - sur DINC: 10 000 € par sinistre - sur Autres Dommages: 5 000 € par sinistre 3. Responsabilité Civile Professionnelle : 10 % du sinistre avec minimum 2 500 € et maximum 7 500 €
Primes TTC (toutes entités confondues)	273 599,91 €	136 368,37 € (taux révision CA = 0,20 %)

RISQUES SOCIAUX

À sa connaissance, le Groupe n'est pas exposé particulièrement aux risques sociaux, hormis ceux qui pourraient survenir dans le cours normal de la vie des entreprises.

RISQUES ÉTHIQUES

Bien que son activité ne l'expose pas à des risques éthiques majeurs, le Groupe est sensible à cet aspect de sa citoyenneté.

Les sociétés du Groupe agissent dans leurs affaires courantes dans le respect des règles éthiques et des bonnes pratiques généralement admises vis-à-vis de tous leurs partenaires. Un code de conduite a été édicté, qui en cerne les principaux aspects.

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL (articles 3 et 4 des statuts)

Dénomination sociale : Manutan International
Siège social : 32 bis, boulevard de Picpus - 75012 Paris

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance soumise à l'article L 225-57 à L 225-93 du Code de Commerce et au décret N° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

LÉGISLATION

Législation française

DATE DE CONSTITUTION ET D'EXPIRATION

La Société a été constituée le 25 avril 1966 pour une durée de 60 ans. Sauf prorogation ou dissolution, elle prendra fin le 24 avril 2025.

OBJET SOCIAL (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement,
- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations,
- l'achat, la vente, la fabrication de tout matériel destiné aux entreprises et collectivités,
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, pouvant en faciliter l'exploitation et le développement commercial.

REGISTRE DU COMMERCE

662 049 840 RCS Paris
Code APE : 741J

CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents relatifs à la Société et, en particulier ses statuts et ses comptes, peuvent être consultés au siège social dans les conditions légales.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Il comprend 12 mois.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (article 22 des statuts)

Il est fait sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement de un vingtième minimum affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsqu'il atteint le dixième du capital social.

Sur le bénéfice distribuable constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la Loi, et augmenté des reports bénéficiaires, l'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être inscrites à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux dont elle règle l'affectation et l'emploi.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, des dividendes et des acomptes sur dividende.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (article 17 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées par le Directoire ou par le Conseil de Surveillance et délibèrent sur leur ordre du jour dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conformément à l'article 136 du décret du 27 mars 1967 modifié par le décret du 11 décembre 2006, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

La mise à jour des statuts sur ce point sera proposée à l'Assemblée Générale du 13 mars 2008.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance peut solliciter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un formulaire de vote par correspondance, dans les délais prévus par la Loi, auprès du siège social ou au guichet des établissements suivants :

- Lazard Frères Banque
- Banque Palatine
- BNP Paribas

DROIT DE VOTE DOUBLE (article 9 des statuts)

Un droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 1985.

Ce droit de vote double est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL STATUTAIRE

Aucune déclaration de franchissement de seuil statutaire n'est prévue.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (article 8 des statuts)

La Société est, en outre, en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de Commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs, dont l'identité lui a été révélée, sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur, doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

DIRECTOIRE (article 12 des statuts)

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de membres, fixé par le Conseil de Surveillance, doit être de deux au moins et de cinq au plus.

Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance. Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans. Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la Direction Générale de la Société. Les réunions du Directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Le vote par représentation est interdit. Les procès-verbaux des délibérations du Directoire, lorsqu'il en est dressé, sont établis sur un registre spécial et signés du Président et d'un autre membre. Les copies, ou extraits de ces procès-verbaux, sont valablement certifiés par le Président ou un Directeur Général.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Il ne peut toutefois, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance :

- procéder à l'achat, la vente, l'échange de tous immeubles, droits immobiliers et fonds de commerce, pour un montant supérieur à CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE euros (152 450 euros) par opération ;
- procéder à des emprunts supérieurs à CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE euros (152 450 euros), assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société ;
- procéder, pour des montants supérieurs à CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE euros (152 450 euros), par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participation sous toutes formes et dans toutes sociétés et entreprises ;
- procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger.

La modification de l'alinéa 6 de l'article 12 des statuts sera proposée à l'Assemblée Générale du 13 mars 2008.

Le Président du Directoire représente seul la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général. La Présidence et la Direction Générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée annuelle.

CONSEIL DE SURVEILLANCE (article 13 des statuts)

Un Conseil de Surveillance, composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres sont nommés pour six années par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre est rééligible.

Les fonctions d'un membre de Conseil de Surveillance prennent fin dès que celui-ci a atteint l'âge de 85 ans.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action.

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont des personnes physiques.

Le Conseil élit éventuellement un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (article 14 des statuts)

Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Président ou le Vice-Président.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre du Conseil présent ou représenté disposant d'une voix, et chaque membre du Conseil présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, un rapport sur la marche des affaires sociales.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (article 15 des statuts)

Le Conseil de Surveillance peut allouer une rémunération à son Président et à son Vice-Président.

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société. Le Conseil de Surveillance répartit ces rémunérations entre ses membres comme il l'entend. Le Conseil peut en outre allouer à certains de ses membres, des rémunérations pour des missions ou mandats à eux confiés. Aucune autre rémunération permanente ou non ne peut être versée aux membres du Conseil de Surveillance.

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

- Rôle de la Société mère vis-à-vis de ses filiales – voir page 31 du présent document.
- Filiales du Groupe et implantation juridique – voir pages 65 et 94 du présent document.
- Organigramme juridique du Groupe et fonctions des dirigeants de la Société mère dans les principales filiales – voir pages 45 et 65 du présent document.
- Présentation de l'activité des soldes intermédiaires de gestion pertinents des filiales, et indication des actifs économiques stratégiques détenus par celles-ci – voir rapport de gestion page 25 du présent document ainsi que l'annexe des comptes consolidés présentée en page 72 du présent document.
- Flux financiers et nature de ces flux entre la Société mère et les filiales – voir page 31 du présent document.
- Voir rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés page 110 du présent document.

DOCUMENT D'INFORMATIONS ANNUELLES établi conformément aux dispositions de l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Thème	Date de publication	Support
Projet des comptes annuels 2005/2006	10 janvier 2007	BALO n° 5
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2006/2007	11 janvier 2007 - 18 janvier 2007	Agéfi - Agéfi Hebdo
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2006/2007	15 janvier 2007	BALO n° 7
Avis préalable valant avis de convocation à l'Assemblée Générale annuelle	7 février 2007	BALO n° 17
Avis de convocation à l'Assemblée Générale annuelle	19 février 2007	Les Petites Affiches n° 36
Nomination d'un Directeur Général	20 février 2007	Les Petites Affiches n° 37
Additif aux comptes consolidés 2005/2006	26 février 2007	BALO n° 25
Avis de convocation à l'Assemblée Générale annuelle	1 ^{er} mars - 8 mars 2007	Agéfi - Agéfi Hebdo
Compte-rendu Assemblée Générale annuelle	16 mars 2007 - 22 mars 2007	Agéfi - Agéfi Hebdo
Déclaration des droits de vote de l'Assemblée Générale annuelle	23 mars 2007	Les Petites Affiches n° 60
Publication de l'approbation des comptes annuels 2005/2006 par l'Assemblée Générale	23 mars 2007	BALO n° 36
Dépôt des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2006	4 avril 2007	Grefe du Tribunal de Commerce de Paris
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2006/2007	12 avril 2007 - 19 avril 2007	Agéfi - Agéfi Hebdo - Les Échos
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2006/2007	18 avril 2007	BALO n° 47
Résultats semestriels 2006/2007	31 mai 2007 - 2 juin 2007 7 juin 2007	Agéfi électronique - Les Échos - La Tribune - Investir - Agéfi Hebdo
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2006/2007	11 juillet 2007 - 19 juillet 2007	Agéfi - Agéfi Hebdo
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2006/2007	16 juillet 2007	BALO n° 85
Résultats semestriels 2006/2007	25 juillet 2007	BALO n° 89
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2006/2007	11 octobre 2007 - 18 octobre 2007	Agéfi - Les Échos - Agéfi Hebdo
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2006/2007	15 octobre 2007	BALO n° 124
Résultats annuels 2006/2007	12 décembre 2007 - 15 décembre 2007 20 décembre 2007	Agéfi Quotidien - Les Échos - La Tribune - Investir Hebdo - Agéfi Hebdo
Projet des comptes annuels 2006/2007	21 décembre 2007	BALO n° 153

Les déclarations mensuelles relatives aux achats/ventes des actions propres de la Société, effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance, ont été adressées régulièrement à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) durant l'exercice 2006/2007.

Renseignements de caractère général concernant le capital

MODIFICATION DU CAPITAL ET DES DROITS SOCIAUX

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne soumettent ces modifications à aucune condition plus restrictive que les obligations légales.

CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2007, le capital social est de 15 226 582 euros divisé en 7 613 291 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

FORME DES ACTIONS

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Stock-options

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007 a autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, pendant 38 mois à compter de la date de l'Assemblée, des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions de la Société, dans la limite de 1% du capital social, au bénéfice d'une part, des salariés ou de certains d'entre eux et d'autre part, des mandataires sociaux définis par la Loi.

Cette autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options et sera utilisée dans les conditions légales et selon les modalités prévues par la Loi et la réglementation en vigueur.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur applicables.

Cette autorisation n'a pas encore été utilisée par la Société.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007 a autorisé le Directoire, dans les conditions de l'article L 443-5 du Code du Travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social réservé aux salariés adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, pendant 26 mois à compter de la date de l'Assemblée, dans la limite d'un montant nominal de 160 000 euros.

Cette autorisation n'a pas encore été utilisée par la Société.

Aucune autre délégation en vue d'augmenter le capital n'a été donnée au Directoire, à la date d'établissement du présent document.

Tableau des délégations existantes

	Assemblée Générale Extraordinaire	Échéances	Montant autorisé	Options attribuées	Augmentations capital réalisées	Autorisation d'augmenter le capital résiduel au 31/01/08
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	15 mars 2007	15 mai 2010				152 265,82 €
Autorisation d'augmenter le capital réservée aux salariés	15 mars 2007	15 mai 2009				160 000 €

INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Néant

CAPITAL POTENTIEL

Aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.
Il n'existe aucun autre instrument financier du capital dilutif.

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Bilan du programme de rachat

L'Assemblée Générale du 15 mars 2007 a autorisé le Directoire, pour une période de 18 mois, à opérer en bourse sur ses propres actions.

Les objectifs du programme sont par ordre de priorité :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Manutan International par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- assurer la couverture de plans d'option d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'Entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 mars 2007 dans sa huitième résolution à titre extraordinaire. Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 100 euros.

Le nombre d'actions pouvant être détenu par la Société est au plus égal à 5 % du nombre d'actions composant le capital.

La Société n'a fait usage de cette autorisation que dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec la société Oddo Corporate Finance.

Le Directoire a en outre été autorisé, pour 24 mois par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007, à réduire le capital social dans les conditions légales par annulation d'actions acquises dans le cadre de son programme de rachat.

La Société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Les actions achetées au nom de la Société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2007, au titre du programme de rachat, sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Elles n'ont été utilisées que dans l'objectif d'animation du cours de l'action, dans le cadre du contrat de liquidité.

	Achats	Flux bruts cumulés	Ventes
Nombre de titres	31 034		31 788
Cours moyen de la transaction	54,18 €		54,05 €
Montant	1 681 422,12 €		1 718 141,40 €

Les déclarations mensuelles relatives aux achats/ventes des actions propres de la Société, effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance, ont été adressées régulièrement à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) durant l'exercice 2006/2007.

Autorisation d'un nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la Société, ainsi qu'il est mentionné dans les propositions du Directoire incluses dans le rapport de gestion.

Contrat de liquidité

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 15 mars 2007, la société Manutan International a reconduit, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI auquel elle intervient en qualité d'apporteur de liquidités.

La société Oddo Corporate Finance a procédé aux opérations suivantes sur l'exercice 2006/2007 :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	31 034
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	31 788
Cours moyen des achats :	54,18 €
Cours moyen des ventes :	54,05 €
Montant des frais de négociation :	*
Nombre d'actions autodétenues au 30/09/07 :	1 602

* Les frais de négociations sont inclus dans la rémunération annuelle de l'intermédiaire.

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Nantissement, garantie ou sûreté sur les titres de la Société :

À la connaissance de la Société, aucun nantissement, aucune garantie ni sûreté n'ont été consentis sur les titres de la Société.

Tableau d'évolution du capital (en euros et en francs)

Année	Opération		Variation du capital	Prime d'émission de fusion du capital	Montant successif d'actions	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale de l'action
Situation au 1/10/1993		EUR			2 750 952	1 804 506	10
		FRF			18 045 060		
1993/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	EUR	2 750 952		5 501 903	3 609 012	
		FRF	18 045 060		36 090 120		10
1994/1995							10
1995/1996	Augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves	EUR	5 672 921	1 387 341	11 174 824	7 330 204	10
		FRF	37 211 920	9 100 360	73 302 040		
1996/1997	Augmentation de capital en numéraire	EUR	131 381	1 011 630	11 306 205	7 416 384	10
		FRF	861 800	6 635 860	74 163 840		
1997/1998	Augmentation de capital en numéraire, fusion	EUR	98 127	3 060 737	11 404 331	7 480 751	10
		FRF	643 670	20 077 118	74 807 510		
8/01/1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	EUR	3 557 171		14 961 502	7 480 751	2
30/09/1999	Augmentation de capital en numéraire	EUR	46 000	259 011	15 007 502	7 503 751	2
30/09/2000	Augmentation de capital en numéraire ⁽¹⁾	EUR	219 080	1 233 756	15 226 582	7 613 291	2

(1) dans le cadre de la levée d'option.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 30 septembre 2000.

Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions

(Article L 225-209 alinéa 2 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

En application du second alinéa de l'article L 225-209 du Code de Commerce, nous vous indiquons les opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation que vous avez consentie au Directoire au titre de la sixième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mars 2007.

- Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte : < 1 %
- Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille :

- Titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 0
- Titres comptabilisés en titres immobilisés : 1 602
- Valeur comptable du portefeuille : 93 797 euros
(calculée sur la base de 58,55 euros)
- Valeur de marché du portefeuille : 93 717 euros
(calculée sur la base de 58,50 euros)

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007).

		Animation du titre	Actionnariat salarié	Opérations de croissance externe	Couverture de valeurs mobilières	Annulation	Total
			néant	néant	néant	néant	
Achats	Nombre d'actions	31 034					31 034
	Prix	54,18 €					
	Montant	1 681 422,12 €				1 681 422,12 €	
	Volume des actions utilisées	31 034					31 034
Ventes/ transferts	Nombre d'actions	31 788					31 788
	Prix	54,05 €					
	Montant	1 718 141,40 €				1 718 141,40 €	

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale. Les 1 602 titres détenus en portefeuille au jour de l'établissement du présent rapport sont affectés, dans leur totalité, au programme de rachat d'actions, animé par la société Oddo Corporate Finance, et sont utilisés dans l'objectif d'animation du cours de l'action.

Le Directoire

Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions Assemblée Générale du 25 février 2005

(L 225-197-4 du Code de Commerce)

1. État des attributions gratuites d'actions

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action*
Plan d'actions gratuites	25 février 2005	12 juillet 2005	2 000	existantes	12 juillet 2007	39,76 €

* Cette valeur correspond à la moyenne pondérée du cours des trois dernières séances de bourse précédant la décision d'attribution par le Directoire.

2. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007

2 000 actions gratuites ont été attribuées définitivement le 12 juillet 2007, après constatation de la réalisation des conditions, à Madame Brigitte Auffret, membre du Directoire, Directrice Générale, restant entendu que ces actions restent indisponibles jusqu'au 12 juillet 2009.

3. Attributions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2007 aux dix salariés de la Société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Néant

Le Directoire

Répartition du capital et des droits de vote

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

À la date d'établissement du présent document, le capital de Manutan International est composé de 7 613 291 actions. Le nombre de droits de vote théorique (en ce compris les droits de vote attachés aux actions privées du droit de vote) est, à la même date, de 11 364 687 en Assemblée Générale Ordinaire.

À la connaissance du Directoire, les principaux actionnaires sont les suivants :

Principaux actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote simple	Nombre de droits de vote double	Total du nombre de droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Guichard André et Hélène	1 823 861	1 823 861		1 823 861	23,96 %	16,06 %
Guichard André	258 312		258 312	516 624	3,39 %	4,55 %
Guichard Hélène	588 276		588 276	1 176 552	7,73 %	10,36 %
Guichard Jean-Pierre	449 196		449 196	898 392	5,90 %	7,92 %
Guichard Claudine	37 114		37 114	74 228	0,49 %	0,65 %
M.T. Finance*	2 417 581		2 417 581	4 835 162	31,75 %	42,60 %
Actions autodétenues**	12 164				0,16 %	
Autres nominatifs	2 937	2 020	917	3 854	0,04 %	0,03 %
Public	2 023 850	2 023 850		2 023 850	26,58 %	17,83 %
TOTAL	7 613 291	3 849 731	3 751 396	11 352 523	100 %	100 %

* Actions détenues indirectement par la famille Guichard.

** Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote.

Le nombre d'actions et de droits de vote théorique n'a pas évolué depuis le 30 septembre 2007.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions n'ont été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les actions et les droits de vote détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance se ventilent de la manière suivante :

Au 30/09/07	Nombre d'actions	en %	Nombre de droits de vote*	en %
Conseil de Surveillance	5 125 515	67,32	8 427 168	74,23
Directoire	451 196	5,93	900 392	7,92

* Pour une Assemblée Générale Ordinaire.

La part du capital détenue par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est nulle.

MODIFICATION DE RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Famille Guichard*	73,22 %	73,22 %	73,22 %
Public et autres nominatifs	26,64 %	26,59 %	26,61 %
Actions autodétenues **	0,14 %	0,17 %	0,17 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

* Dont directement ou indirectement à travers une société.

** Les actions autodétenues proviennent de la fusion absorption avec Manupar.

Le capital n'a pas évolué depuis le 30 septembre 2007.

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société :	10 562
Valeur nominale :	2 euros
Motif d'acquisition :	Fusion absorption
% du capital :	0,14

ENGAGEMENT COLLECTIF DE CONSERVATION DE TITRES DE LA SOCIÉTÉ MANUTAN INTERNATIONAL

Les membres du Groupe familial Guichard, actionnaires de la société Manutan International, ont signé, en date du 28 août 2006, un engagement collectif de conservation de titres, conformément à l'article 787B du Code Général des Impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 1 812 898 actions Manutan International, représentant 23,85 % des droits financiers et 31,94 % des droits de vote attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement a été conclu pour une durée de vingt-quatre mois qui commence à courir à compter de son enregistrement soit à compter du 28 août 2006. À son expiration, sa durée sera prorogée tacitement d'année en année.

Chaque membre aura la faculté de se retirer du pacte à condition de notifier sa décision aux autres un mois avant le terme de la période en cours.

L'engagement collectif de conservation a été signé par :

- Monsieur André Guichard, Président du Conseil de Surveillance,
- Madame Hélène Juliard, épouse de Monsieur André Guichard,
- Monsieur Jean-Pierre Guichard, Président du Directoire,
- Madame Claudine Laffont, épouse de Monsieur Jean-Pierre Guichard,
- Monsieur Xavier Guichard,
- Monsieur Hervé Guichard,
- la société MT Finance dont le capital est intégralement détenu par les membres de la famille Guichard ci-dessus désignés.

Dividendes

En euros	30/09/07	30/09/06	30/09/05	30/09/04	30/09/03
Résultat net	39 121 366	26 954 201	17 769 878	13 298 565	11 447 000
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Dividende en masse distribuée	11 540 785	8 222 354	6 090 633	6 090 633	4 111 177
Cours	58,50	48,85	45,10	38,00	31,30
Résultat net par action ⁽¹⁾	5,14	3,54	2,33	1,70	1,47
Dividende net par action	1,52	1,08	0,80	0,80	0,54
Avoir fiscal et/ou réfaction de 40 % ⁽²⁾	0,61	0,43	0,40	0,40	0,27
Taux de distribution (%) ⁽³⁾	30	31	43	46	36
Rendement brut global (%) ⁽⁴⁾	3,64	3,09	2,66	3,15	2,59

(1) Résultat net part du Groupe par action, calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours dudit exercice.

(2) Avoir fiscal et/ou réfaction de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(3) Le taux de distribution est maintenu à 34 % du résultat net, après retraitement de la plus-value immobilière nette d'impôt enregistrée dans les comptes pour 5,2 millions d'euros.

(4) Sur la base du cours au 30 septembre de chaque exercice fiscal.

Sur les cinq derniers exercices, le dividende distribué a été compris entre 30 et 46 % du résultat net consolidé, le cas échéant retraité des plus-values immobilières.

La politique de distribution a consisté à maintenir le taux de distribution en fonction du résultat net du Groupe retraité d'éléments non récurrents.

Il est ainsi proposé de maintenir le taux de distribution à 34 % ^(a), soit un dividende en volume de 1,37 euro par action, au titre de cet exercice.

(a) Sur la base du résultat net retraité de la plus-value immobilière enregistrée sur l'exercice.

Délai de prescription des dividendes : 5 ans

Attribution des dividendes non réclamés : Direction Nationale Domaniale - 17, rue Scribe - 75009 Paris

Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean-Pierre Guichard, Président du Directoire.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 25, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document. »

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

Cabinet Mazars & Guérard

Représenté par Messieurs Patrick de Cambourg et Serge Castillon

61, rue Henri Régault - 92400 Courbevoie

Date du premier mandat : 14 mars 2003

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2008.

KPMG Audit

7, boulevard Albert Einstein - 44300 Nantes

Date du premier mandat : 4 mars 2004

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2009.

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Philippe Bouillet

61, rue Henri Régault - 92400 Courbevoie

Date de premier mandat : 14 mars 2003

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2008.

Monsieur Roderick Devlin

Immeuble KPMG - 1, cours Valmy - 92923 Paris la Défense Cedex

Date du premier mandat : 18 mars 1998

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2009.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Brigitte Auffret

Tél. : 01 53 33 40 08

Fax : 01 53 33 40 35

e-mail : brigitte.auffret@manutaninternational.com

PLAN DE COMMUNICATION DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE 2007/2008

Chiffres d'affaires trimestriels :

1 ^{er} trimestre :	10 janvier 2008
2 ^e trimestre :	10 avril 2008
3 ^e trimestre :	10 juillet 2008
4 ^e trimestre :	09 octobre 2008

Comptes semestriels : 30 mai 2008

Comptes annuels : 12 décembre 2008

Documents accessibles au public

L'acte constitutif et les statuts de la société Manutan International, ainsi que tous les documents légaux et les informations financières historiques des précédents exercices, peuvent être consultés au siège social de la Société :

Manutan International - 32 bis, boulevard de Picpus - 75012 Paris - France

Le site Internet www.manutaninternational.com met également à disposition du public les principaux communiqués de presse et documents publiés par la Société.

Le calendrier de communication des résultats est disponible et régulièrement mis à jour sur le site www.manutaninternational.com

Renseignements divers

SOCIÉTÉ MÈRE

Manutan International

32 bis, boulevard de Picpus
75012 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 53 33 40 00
Fax : + 33 (0) 1 53 33 40 38
www.manutaninternational.com
e-mail : info@manutan.com
N° TVA : FR 36 662 049 840
N° Siren : 662 049 840
Président du Directoire :
Jean-Pierre Guichard

LISTE DES FILIALES

SCI Philippe Auguste

ZI - 16, rue Ampère
95500 Gonesse
Tél. : + 33 (0) 1 34 53 35 00
Fax : + 33 (0) 1 39 85 31 32
N° Siren : 319 087 110
Gérant : André Guichard

Manutan SA

16, rue Ampère
BP 40105
95506 Gonesse Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 34 53 35 35
Fax : + 33 (0) 1 39 85 31 32
www.manutan.fr
e-mail : info@manutan.fr
N° TVA : FR 17 334 668 852
N° Siren : 334 668 852
Directeur Général et Président
du Conseil d'Administration :
Hervé Guichard

Bott SA

29, rue Planchat
75020 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 44 93 25 30
Fax : + 33 (0) 1 44 93 25 49
www.bott.fr
e-mail : contact@bott.fr
N° TVA : FR 69 309 044 444
N° Siren : 309 044 444
Président-Directeur Général :
Jean-Pierre Guichard
Directeur salarié
(non-mandataire social) :
Philippe Chagnet

Ipsopresto SAS

5/13, rue Sibuet
75012 Paris - France
Tél. : + 33 (0) 1 53 33 45 00
Fax : + 33 (0) 1 53 33 45 01
www.ipsopresto.com
e-mail : info@ipsopresto.com
TVA : FR 64 431 715 945
Siren : 431 715 945
Président : Pierre-Olivier Brial
Directeur Général salarié (non mandataire
social) : Etienne de Terrasson

Manutan Unipessoal Lda

Avenida do Forte, 3
Edifício Suécia IV - Piso 2
2794-042 Carnaxide
(Portugal)
Tél. : + 351 21 424 10 60
Fax : + 351 21 416 08 15
www.manutan.pt
e-mail : info@manutan.pt
N° TVA : PT 504 779 079
Directeur Général :
Bertrand Soucadauch

Manutan Italia Spa

Via Paisiello 110
20092 Cinisello Balsamo
(Italie)
Tél. : + 39 02 660 10 823
Fax : + 39 02 660 11 616
www.manutan.it
e-mail : info@manutan.it
N° TVA : IT 02 097 170 96
Président : Hervé Guichard
Directeur Général : Raffaele Mauro

Manutan NV

19, rue de Douvres
1070 Bruxelles
(Belgique)
Tél. : + 32 2 524 0118
Fax : + 32 2 520 2611
www.manutan.be
e-mail : info@manutan.be
N° TVA : BE 414 595 123
Administrateur Délégué :
Hervé Guichard
Directeur Général :
Alain Gyssens

Manutan SI

Edificio Conata II
C/Fructuos Gelabert, 6-8, Planta 2º
08970 Sant Joan Despí
Barcelona (Espagne)
Tél. : + 34 93 477 60 00
Fax : + 34 93 477 34 94
www.manutan.es
e-mail : info@manutan-es.com
N° TVA : ES B63632913
Directeur Général : Hervé Guichard

Manovert B.V.

Elandlaan 2
3734 CP Den Dolder (Pays-Bas)
Tél. : + 31 (0) 30 229 62 11
Fax : + 31 (0) 30 229 62 32
Administrateurs :
Jean-Pierre Guichard
Brigitte Auffret

Overtoom International B.V.

Elandlaan 2
3734 CP Den Dolder (Pays-Bas)
Tél. : + 31 (0) 30 229 62 11
Fax : + 31 (0) 30 229 62 32
www.overtoom.nl
e-mail : info@overtoom.nl
N° BTW : NL 803 764 790B02
Mandataires sociaux :
Robert Kuipers
Olivier Serruys
Theo van Donkersgoed
Manovert BV

Overtoom International Nederland B.V.

Elandlaan 2
3734 CP Den Dolder (Pays-Bas)
Tél. : + 31 (0) 30 229 62 11
Fax : + 31 (0) 30 229 62 32
www.overtoom.nl
e-mail : info@overtoom.nl
N° BTW : NL 803 764 790B02
Administrateurs :
Robert Kuipers
Olivier Serruys
Theo van Donkersgoed
Alexander Bours

Overtoom International Belgium NV

Industrielaan 30
1740 Ternat (Belgique)
Tél. : + 32 2 583 01 01
Fax : + 32 2 582 63 00
www.overtoom.be
e-mail : sales@overtoom.be
N° TVA : BE 0414 642 831
Directeur Général : Olivier Serruys

Fabritec-Overtoom GmbH

Hirsrütiweg
4303 Kaiseraugst (Suisse)
Tél. : + 41 61 815 96 00
Fax : + 41 61 815 96 15
www.fabritec.ch
e-mail : info@fabritec.ch
N° MWST : CH 246 093
Gérants : Pascal Weber et Rob Kuipers

**Overtoom International
Deutschland GmbH**
Benzstrasse 56
71272 Renningen (Allemagne)
Tél. : + 49 71 59 9350
Fax : + 49 71 59 935 254
www.overtoom.de
VAT-ID-N°146 018 450
Gérants : Peter Linder et Rob Kuipers

Manutan s.r.o.
Provozní 5493/5
722 00 Ostrava - Trebovice
(République tchèque)
Tél. : + 42 (0) 595 697 111
Fax : + 42 (0) 596 614 800
www.manutan.cz
e-mail : manutan@manutan.cz
Directeurs Généraux :
Pavel Král et Dagmar Králova

Manutan Polska Sp z.o.o.
ul. Domaniewska 41
Bud. Neptun
02-672 Warszawa
(Pologne)
Tél. : + 48 (0) 22 874 32 65
Fax : + 48 (0) 22 874 32 66
www.manutan.pl
e-mail : manutan@manutan.pl
Country Manager : Marcin Chromec
Gérant : Pavel Král

Manutan Slovakia s.r.o.
L'anová 8
821 01 Bratislava
(Slovaquie)
Tél. : + 421 (0)2 436 343 06
Fax : + 421 (0)2 434 208 54
www.manutan.sk
e-mail : manutan@manutan.sk
Country Manager : L'ubomír Carvaga
Gérant : Pavel Král

Manutan Hungária Kft
Malomkö út 5
Airport Retail Park
H-2040 Budaörs
(Hongrie)
Tél. : + 36 (23) 445 980
Fax : + 36 (23) 445 984
www.manutan.hu
e-mail : manutan@manutan.hu
Country Manager : Maxence Dutat
Gérant : Pavel Král

Manutan d.o.o.
Vodovodna cesta 101
1000 Ljubljana
(Slovénie)
Tél. : + 386 4 080 13 99
Fax : + 386 4 01 53 44 067
manutan@manutan.si
Country Manager : Maxence Dutat
Gérant : Pavel Král

Manutan o.o.o
Wilis Latsis Street
House 27, Building 1
125-480 Moscou
(Russie)
Tél. : + 7 495 956 4038
Directeur Général : Orlin Efremov

Manutan Ltd
Blackmoor Road, Ebblake
Industrial Estate, Verwood
Dorset BH31 6AT
(Royaume-Uni)
Tél. : + 44 1202 825 311
Fax : + 44 1202 812 761
Directeur Général : Jean-Pierre Guichard

Key Industrial Equipment Ltd
Blackmoor Road, Ebblake
Industrial Estate, Verwood
Dorset BH31 6AT
(Royaume-Uni)
Tél. : + 44 1202 825 311
Fax : + 44 1202 812 761
www.keyind.co.uk
e-mail : sales@keyind.co.uk
N° VAT : GB 32 360 86 72
Directeur Général : Tony Bailey

Key Industrial Procurement Ltd
Blackmoor Road, Ebblake
Industrial Estate, Verwood
Dorset BH31 6AT
(Royaume-Uni)
Tél. : + 44 1202 825 311
Fax : + 44 1202 812 761
www.keyind.co.uk
e-mail : sales@keyind.co.uk
N° VAT : GB 32 360 86 72
Directeur Général : Tony Bailey

Key Industrial Publications Ltd
Blackmoor Road, Ebblake
Industrial Estate, Verwood
Dorset BH31 6AT
(Royaume-Uni)
Tél. : + 44 1202 825 311
Fax : + 44 1202 812 761
www.keyind.co.uk
e-mail : sales@keyind.co.uk
N° VAT : GB 32 360 86 72
Directeur Général : Tony Bailey

Metro Storage Systems Ltd
Unit 4
Belgard Industrial Estate
Dublin 24
(République d'Irlande)
Tél. : + 353 1 461 0666
Fax : + 353 1 461 0088
N° VAT : IE 3330669H
www.metro.ie
e-mail : metro@indigo.ie
Directeur Général : Philip Smith

WITRE AB
PO Box 341
SE - 431 24 Mölndal
(Suède)
Tél. : + 46 31 706 10 80
Fax : + 46 31 706 10 10
www.witre.se
e-mail : sales@witre.se
N° VAT : SE556354522601
Directeur Général : Xavier Guichard

WITRE A/S
Postboks 235
NO-1752 Halden
(Norvège)
Tél. : + 47 69 17 87 00
Fax : + 47 69 17 87 10
www.witre.no
e-mail : sales@witre.no
N° VAT : NO 933 249 352MVA
Directeur Général : Xavier Guichard
Country Manager : Tove Buras

WITRE Danmark A/S
Vindinggaard Ringvej 1
DK-7100 Vejle
(Danemark)
Tél. : + 45 75 50 00 50
Fax : + 45 75 50 03 10
www.witre.dk
e-mail : sales@witre.dk
N° VAT : DK 18 99 47 98
Directeur Général : Xavier Guichard
Country Manager : Moggens Lokke

WITRE Oy
PL 3980
FIN-00002 Helsinki (Finlande)
Tél. : + 358 9 45 42 800
Fax : + 358 9 45 42 80 80
www.witre.fi
e-mail : sales@witre.fi
N° VAT : FI 1517 425-7
Directeur Général : Xavier Guichard

Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Informations	Pages
1. Personnes responsables	
• Personne responsable des informations	130
• Attestation du responsable	130
2. Contrôleurs légaux des comptes	
• Coordonnées	130
• Changements	N/A
3. Informations financières sélectionnées	
• Informations des périodes	rabat de couverture
• Informations intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risque	114
5. Informations concernant l'émetteur	
• Histoire et évolution de la société	20
• Raison sociale	117
• Enregistrement	117
• Date de création et durée	117
• Siège social	117
• Événements importants	26
• Principaux investissements	30
• Réalisés	30
• En cours	30
• Programmés	30
6. Aperçu des activités	
• Principales activités	10
• Opérations et principales activités	10
• Nouveaux produits	N/A
• Principaux marchés	18
• Événements exceptionnels	N/A
• Brevets, licences	N/A
• Concurrence	18
7. Organigramme	
• Synoptique	8
• Liste des filiales	65
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
• Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	77
• Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	40
9. Examen de la situation financière et résultat consolidés	
• Situation financière	30
• Résultat d'exploitation	28
• Événements importants	26
• Modifications	26
• Influences extérieures	N/A

Informations	Pages
10. Trésorerie et capitaux	
• Capitaux	87
• Flux de trésorerie	88
• Conditions de financement	81 - 92 - 95
• Conditions restrictives	
• Sources de financement	
11. R&D brevets et licences	N/A
12. Information sur les tendances	
• Tendances	35
• Incertitudes sur les tendances	N/A
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	
• Hypothèses	N/A
• Rapport des commissaires aux comptes	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
• Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	45
• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	49
15. Rémunérations et avantages	
• Rémunérations versées	45
• Provisions	N/A
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
• Mandats	45
• Contrats de service	N/A
• Comités	4
• Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	4
17. Salariés	
• Répartition des effectifs	39
• Participations et stock-options	40 - 46
• Accord de participation au capital	46
18. Principaux actionnaires	
• Franchissements de seuil	118
• Droits de vote multiples	127
• Contrôle	127
• Accords d'actionnaires	127
19. Opérations avec des apparentés	121

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

• Informations financières historiques	63
• Informations financières pro-forma	N/A
• États financiers – comptes sociaux	96
• Vérification des informations financières historiques annuelles	rabat de couverture
• Déclarations	N/A
• Autres informations vérifiées	N/A
• Autres informations non vérifiées	N/A
• Dates des dernières informations financières	121
• Informations financières intermédiaires et autres	121
• Politiques et distribution de dividendes	129
• Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A

21. Informations complémentaires

• Capital social	122
• Capital souscrit	122
• Autres actions	122
• Actions autodétenues	122
• Valeurs mobilières	N/A
• Conditions d'acquisition	N/A
• Options ou accords	N/A
• Historique du capital	124
• Actes constitutifs et statuts	117
• Objet social	117
• Règlement organes de gestion et de contrôle	117
• Droits et privilèges des actions	117
• Modifications des droits des actionnaires	117
• Assemblées générales	117
• Éléments de changement de contrôle	117
• Seuils de participation	117
• Conditions régissant les modifications statutaires	117

22. Contrats importants

N/A

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

• Déclaration d'expert	N/A
• Autres déclarations	N/A

24. Documents accessibles au public

131

25. Informations sur les participations

109

Responsable de l'information financière : Brigitte Auffret, Directrice Générale

Conception et réalisation : **eur+kapi**

© photos : Corbis, K. Daher, Philippe Eranian, Getty, P. Sagnes - J.-M. Turpin / Coté Cour.



MANUTAN

International

32 bis, boulevard de Picpus
75583 Paris Cedex 12
Téléphone : 01 53 33 40 00
www.manutaninternational.com
e-mail : info@manutan.com